

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire ARLYSÈRE

ENTRE

La communauté d'Agglomération Arlysère, représentée par Franck LOMBARD, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 24 JUIN 2021, ci-après désigné par Arlysère,

D'une part,

L'État, représenté par Pascal BOLOT, Préfet de Savoie, ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Les CRTE s'inscrivent ainsi pleinement dans le plan de relance global annoncé le 3 septembre 2020. Celui-ci, d'une ampleur exceptionnelle, vise à revenir rapidement possible à un niveau de richesse d'avant crise. Les trois axes du plan de relance : écologie, compétitivité et cohésion sociale, sont autant de leviers pour atténuer les effets de la crise économique, combattre et réduire les inégalités et accélérer la transformation de notre économie pour renforcer sa résilience. C'est sur ces bases qu'a déjà été conclu l'accord départemental de relance signé le 5 mars 2021 par le président du conseil départemental de la Savoie et le préfet de département.

En Savoie, le plan France relance a déjà permis de mobiliser plus de 200 M€, y compris les mesures fiscales en faveur des entreprises. Sur le territoire d'Arlysère, hors mesures fiscales, le plan France relance a déjà permis de mobiliser plus de 18M€ au bénéfice des entreprises, des associations et des collectivités, dont dès à présent 2,6M€ pour des projets de collectivités territoriales figurant au présent CRTE.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire d'ARLYSERE autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire ARLYSERE et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La communauté d'agglomération d'Arlysère regroupe 39 communes pour 62 774 habitants (INSEE 2018) et s'étend sur environ 763 km². Elle est née de la fusion au 1er janvier 2017 de 4 anciennes intercommunalités : les communautés de communes du Beaufortain, du Val d'Arly, de la Haute Combe de Savoie et de la région d'Albertville. Mais avant d'être une structure administrative, Arlysère est un territoire.

Arlysère représente un carrefour stratégique vers de nombreuses destinations touristiques montagnardes, et vers le plus grand domaine skiable du monde ». Il voit l'union sur ses terres de 2 cours d'eau de montagne, l'Arly et l'Isère, desquelles il tire son nom, et bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel et préservé. Son positionnement stratégique et ses infrastructures, tirées en partie des Jeux Olympiques d'Albertville et de la Savoie (1992), font d'Arlysère un territoire de montagne facile d'accès, bénéficiant d'une offre de services étendue, notamment en matière de sport et de culture.

Le territoire Arlysère est un territoire de diversités : diversité des paysages et des reliefs, contribuant à une grande diversité des activités économiques : tourisme et activités dynamisées par l'activité touristique (BTP, commerces, services...), agriculture (avec notamment plusieurs AOP), filière bois, et bien sûr le secteur industriel, avec la présence d'industries de renommée mondiale (Ugitech, Areva, Timet, Tivoly, Poma...). Diversité de sa population, alimentée tout autant par le solde migratoire que par le solde naturel. Diversité de ses dynamiques démographiques et résidentielles. Diversité de ses milieux naturels. Diversité de ses 39 communes, aux identités, à l'histoire et aux caractéristiques propres.

Mais au-delà de leurs diversités, nos 39 communes ont des préoccupations et des enjeux partagés, et de nombreuses interconnexions. Les élus se retrouvent sur la volonté de maintenir et conforter le bien-vivre ensemble, de garder leurs écoles,

d'offrir des lieux de vie agréables et ressourçants, des services de proximité à leurs populations (physiques, ou facilités par le numérique ou l'offre de mobilités).

Chacun des projets de nos communes compte et impacte la dynamique globale du territoire. Chacun de ces projets contribue notamment à deux enjeux fondamentaux et transversaux, qui dépassent largement le périmètre des communes (et d'Arlysère) :

- **L'aménagement du territoire**
- **La transition écologique**

Ces deux sujets font d'ores et déjà l'objet d'outils réglementaires de planification, à l'échelle des territoires, à l'échelle de l'Agglo :

- **Le Schéma de Cohérence territoriale,**

Arlysère s'est doté d'un SCOT en 2012. La révision générale du SCOT a été prescrite en décembre 2020, mais cette révision ne saurait porter atteinte aux principes fondamentaux inscrits dans « l'ADN d'Arlysère », à savoir un développement durable assis sur l'équilibre entre les fonctions environnementales, sociales, économiques des différents espaces et un objectif de « bien-vivre au pays ». D'ores et déjà et naturellement, l'objectif d'un SCOT valant PCAET est donc envisagée ;

- **Le Plan Climat Air Energie Territorial**

Arlysère s'apprête à déposer à la DREAL (Préfet de Région et Autorité Environnementale), la Région et l'ADEME son projet de PCAET, qui, après avis de ces deux instances, sera soumis à la population puis à l'Assemblée délibérante.

Le projet politique d'Arlysère proposé pour ce mandat s'appuie naturellement sur la vision d'aménagement et les enjeux climat-air-énergie du SCOT et du PCAET. Il rejoint tout autant les communes dans la volonté d'offrir aux habitants des services adaptés à leurs besoins et aspirations, et avec une juste proximité, un environnement préservé et un cadre de vie de qualité, et des possibilités d'emploi permettant aux jeunes de « rester au pays ».

On retrouve là les 3 piliers du développement durable, qui sont dans l'ADN d'Arlysère depuis sa création : Environnement, Economie, Social. Sans oublier le quatrième pilier, à savoir la participation citoyenne et une gouvernance permettant la participation active des élus à un projet partagé.

Ainsi, sur les bases :

- du projet politique sur lequel l'équipe a été élue en juillet 2020, intitulé « Cap sur l'avenir »
- du projet de Plan Climat Air Energie territorial,
- du SCOT Arlysère approuvé en 2012 et dont la révision générale, prescrite en décembre 2020, ne saurait remettre en cause les valeurs d'aménagement durable et cohérent, préservant et valorisant notre capital Nature, ayant prévalu à cette démarche,
- des enrichissements apportés le travail des commissions opérationnelles, des ateliers citoyens institués en début de mandat, et les contributions diverses,
- d'une vision transversale et assez complète des projets de court et moyen terme portés par les équipes municipales, et des programmes petites Ville de demain portés par les communes d'Ugine et d'Albertville
- du travail avec nos partenaires financiers, Europe, État et ses différentes entités (ADEME, Agence de l'eau, ANAH...), Région, Département, dans le cadre des différents dispositifs contractuels ou non portés par l'Agglo : Politique de la Ville, Espace Valléen, Projet Alimentaire territorial, Programme Local de l'Habitat, pour ne citer que quelques exemples,

ARLYSERE va soumettre à l'ensemble des élus municipaux, durant l'été 2021, le projet de territoire pour le mandat. Dans ce projet, la structure Arlysère représente à la fois :

- un levier pur gérer au mieux et dans l'intérêt des habitants des services publics partagés,
- un outil de mise en cohérence de l'ensemble des politiques publiques du territoire
- un outil technique pour porter des projets d'intérêt communautaire
- un outil au service de notre environnement
- un levier de promotion pour le développement économique au sens large

Dès lors, ARLYSÈRE a souhaité que le CRTE puisse coller au plus près à ce projet, dans la mesure où l'un comme l'autre s'inscrivent fondamentalement dans le défi de la transition écologique locale. Ainsi, le CRTE Arlysère n'opère pas a priori de choix dans les thématiques et orientations du territoire, considérant chacun comme un maillon essentiel du projet.



Légende du schéma

Un territoire au service de la transition énergétique et de la biodiversité : l'Agglo et ses 39 communes exemplaires

Un territoire au service des acteurs économiques et de l'emploi

Un territoire au service de la Cohésion sociale à tous les âges de la vie

Un territoire soucieux de susciter la participation active et l'intelligence collective

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

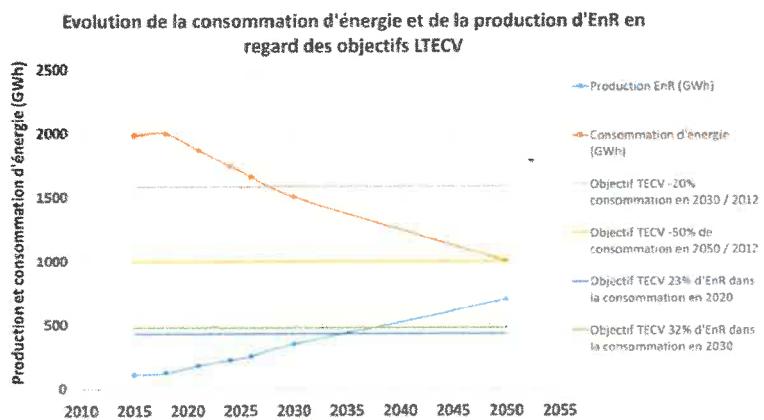
Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire ARLYSÈRE

Le projet d'Arlysère et de ses communes sur le mandat se structure autour des 3 grands thèmes et termes classiques du développement durable d'un territoire : « environnement », « économie », « social », pour simplifier. Les trois termes restent d'actualité, et emprunts aujourd'hui d'exigences urgentes –urgence climatique, urgence sanitaire...– de transitions : transition énergétique, écologique, évolutions des aspirations individuelles et collectives, des modèles économiques, des modes de communication.

C'est bien l'ensemble du projet qui est guidé par le « filtre PCAET » voulu par l'exécutif dès le début du mandat. Néanmoins ce « cloisonnement » -qui n'en est pas un- facilite la compréhension et une vision cohérente du projet, au-delà des très nombreux sujets de l'action des collectivités, communes et Agglo.

Le projet d'Arlysère vise un **objectif énergétique** principal : devenir Territoire à Énergie Positive (TEPOS) à horizon 2050, c'est-à-dire équilibrer la consommation d'énergie et la production locale d'énergie renouvelable. Arlysère est engagé dans cette démarche depuis 2016 avec le projet et la labellisation TEPOS (Territoire à Energie POSitive) / TEPCV. Arlysère souhaite accélérer la dynamique instaurée par le projet TEPOS tout en la complétant et l'adaptant aux enjeux du changement climatique, au travers des outils de planification (PCAET /SCOT), des plans d'actions des politiques sectorielles, des outils de financement mobilisés. Le projet énergétique du territoire est résumé par le graphique suivant :

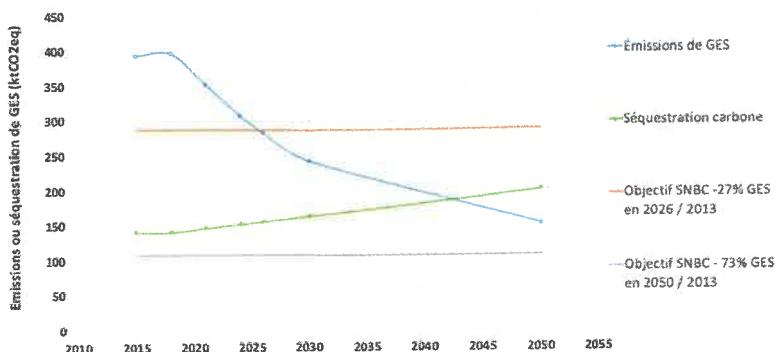


Évolution prospective de la consommation totale et de la production totale d'énergie du territoire Arlysère

Comme le montre ce graphique, l'atteinte de l'objectif TEPOS est concrètement impossible localement : réduire la consommation d'énergie de moitié à horizon 2050 amène à une consommation globale de 1000 GWh/an. Ainsi, le territoire devrait produire près de 1000 GWh/an d'énergies renouvelables en 2050 pour être TEPOS, ce qui revient à multiplier au moins par 8 la production par rapport à 2018. Le potentiel de production d'énergies renouvelables a été estimé à 700 GWh en 2050 (facteur 5). En effet, nous ne sommes autorisés à comptabiliser la production hydroélectrique du territoire qu'au prorata de la part de la population locale dans la population française, pour les puissances supérieures à 4,5 MW (ces barrages étant considérés comme des biens nationaux). A contrario, la consommation énergétique d'entreprises d'envergure nationale telles qu'Ugitech est prise en compte intégralement dans les calculs (elle représente 36% des consommations énergétiques du territoire – OREGES-2015). Ces parts pris de méthodes de calcul n'affectent néanmoins pas la stratégie énergétique du territoire, dans laquelle Ugitech s'inscrit parfaitement, avec différents projets. Cette stratégie est principalement axée d'une part autour de la sobriété, de la rénovation du bâti et de l'éco-mobilité (3 thématiques fortes du projet Arlysère), et d'autre part autour du développement d'un mix énergétique n'excluant aucune filière, avec une part importante de solaire et de bois-énergie.

Le scénario territorial Climat-Air-Energie vise par ailleurs la **neutralité carbone**, c'est-à-dire l'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre (moins 61% d'ici 2050) et leur compensation par la séquestration carbone (plus 41%). Celle-ci passe notamment par la limitation de l'artificialisation des sols, d'ores et déjà inscrite au SCOT et traduite dans

nos PLU (moins 50% par rapport au scénario tendanciel), et la préservation/valorisation de la biodiversité, sujet dans lequel une montée en puissance d'Arlysère est attendue, grâce notamment au label Territoire Engagé pour la Nature, en complément de tout ce qui est d'ores et déjà engagé en la matière (Sylv'acces en forêt, GEMAPI, limitation de l'urbanisation...)



Évolution des émissions de GES de la séquestration carbone du territoire en regard des objectifs de la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone)

Cette transition écologique est aussi une opportunité pour l'**économie locale** et ses acteurs. Arlysère entend accompagner autant que de possible ses acteurs économiques dans leurs transitions, en favorisant notamment la mise en réseaux et l'économie circulaire, et en offrant aux entreprises (artisanales, industrielles, agricoles, de services) un haut niveau de services et de qualité de services : numérique, zones d'activités et foncier, mobilité, circuits courts, loisirs, événementiel. La question du foncier reste stratégique, la pression foncière constitue l'une des contraintes fortes pour de nombreux acteurs économiques locaux. Cette pression foncière intrinsèque de par la géographie du territoire est renforcée par la prégnance et l'augmentation des risques naturels et des enjeux environnementaux (eau, biodiversité, séquestration carbone...). Elle invite à une démarche stratégique globale pour anticiper la maîtrise foncière et l'équilibre des usages.

Le projet économique du territoire se traduit dans plusieurs secteurs d'activités avec un travail de planification concerté, mobilisant par ailleurs des moyens financiers facilitant la mise en œuvre :

- **Agriculture** : accompagnement au développement des productions alimentaires locales et des débouchés en circuits courts ; action sur le foncier agricole et en faveur de l'installation de jeunes agriculteurs (Plan Alimentaire Territorial)
- **Forêt et filière bois** : mise en place de la démarche concertée Sylv'acces (gestion durable de la forêt) et d'un Plan Sylvicole Territorial
- **Tourisme** : accompagnement des destinations/marques Arlysère dans le confortement de leur positionnement touristique et d'une offre 4 saisons adaptée aux enjeux climatiques et économiques de la montagne (projet Espace Valléen)
- **Numérique** : élaboration d'un projet numérique de territoire et déploiement des outils et de l'ingénierie associés, en lien avec le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique
- **Zones d'activités économiques, industrie, artisanat** : poursuite de la structuration et de l'optimisation des ZAE, prospective, mise en œuvre des projets d'aménagement, en lien direct avec le SCOT, implantations, mise en réseau et accompagnement des entreprises, notamment celles liées à l'économie de la montagne
- **Commerce** : soutien au commerce de proximité (locaux, investissements, commercialisation)
- **Économie circulaire** : Arlysère s'engage dans la démarche proposée par l'ADEME sur cette thématique, sa candidature au dispositif ayant été retenue (mai 2021)

Le projet économique d'Arlysère doit permettre de conserver et conforter le très bon ratio emploi/actif du territoire (92%), pour que les jeunes puissent rester au pays et que l'attractivité du territoire soit conservée, et confortée : le vieillissement de la population reste ici supérieur à la moyenne départementale, et nos territoires de montagne, Beaufortain et Val d'Arly, perdent de la population. La croissance démographique d'Arlysère, contrastée selon les secteurs géographiques, reste inférieure à 1% (0,5% sur les dernières années).

En matière de services à la population, l'objectif du territoire est de pouvoir assurer à chaque habitant le même niveau de services, en renforçant la mutualisation, tout en assurant la proximité des services. Cette proximité passe par une présence physique, mais aussi par l'offre de mobilités et l'accès au numérique, le tout intégrant les enjeux énergie-climat. Arlysère souhaite par ailleurs renforcer l'offre de soins, en partenariat avec les médecins, les maisons médicales, les communes, les partenaires. La cohésion sociale est un réel enjeu, traduit à la fois dans la Politique de la Ville, les dynamiques Petite Ville de Demain des deux villes principales, et de la gestion des services à l'enfance, la jeunesse, aux personnes âgées et handicapées. Enfin, la structuration des bourgs-centres et la qualification des espaces publics favorisant le lien social et le bien vivre ensemble, des cheminements doux et sécurisés, constitue un élément contributeur structurant tant au titre de l'aménagement durable que de celui de la cohésion sociale, de la qualité de vie et de l'attractivité de nos communes et donc de notre territoire.

Pour finir dans la présentation de ce projet, il faut souligner également le rôle central pour Arlysère de deux politiques, par leurs impacts multiples tant en termes d'aménagement du territoire que économiques, environnementaux et sociaux :

- **Les Mobilités :** premier pôle émetteur de GES, avec 84 et 89% des déplacements domicile-travail et touristiques ; l'objectif d'Arlysère de diminuer de 62% les émissions de GES liées au transport passe par l'accélération des facilités de mobilité décarbonée ou multimodale, notamment l'usage du vélo/VAE, l'autopartage, le co-voiturage, les transports collectifs et l'accompagnement des démarches de plans de déplacement et des expérimentations, au-delà du développement de l'offre bus et navettes, tant pour la population que pour les touristes. La loi d'orientation des mobilités a posé le principe de la responsabilité des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) dans la lutte contre le réchauffement climatique. À ce titre, elles sont chargées de déployer une politique de mobilité durable sur tous les territoires. Pour accompagner les AOM vers l'atteinte des objectifs, l'État a mis en place France Mobilités chargé d'appuyer les collectivités, de constituer et d'animer un réseau d'échanges et de mise en relation autour des innovations et bonnes pratiques, et de mettre en œuvre des outils financiers via différents appels à projets concernant aussi bien les investissements d'infrastructure que les services ou l'ingénierie. Dans le cadre du plan vélo mis en œuvre pour l'atteinte de l'objectif fixé par la LOM de tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien, l'État accompagne ainsi le développement de la planification (schémas directeurs), des services et des infrastructures cyclables – linéaires et franchissement de discontinuités – à travers les appels à projets du fonds « mobilités actives » et de l'ADEME. L'État s'engage ainsi à accompagner la candidature d'Arlysère à ces appels à projets notamment au titre de son projet « Schéma directeur cyclable ».
- **L'Habitat :** le résidentiel représente 28% des consommations énergétiques du territoire, la réhabilitation et la mobilisation du parc vacant sont prioritaires. Par ailleurs, le parcours résidentiel est toujours freiné par l'écart entre le budget moyen des ménages et le niveau de prix de l'offre, à l'acquisition. La production d'une offre nouvelle, adaptée aux moyens et aux attentes des ménages, aux identités de nos territoires, aux enjeux fonciers, est un véritable défi. La création d'un Organisme Foncier Solidaire nous nous permettre d'avancer sur ce sujet.

Article 3 – Les orientations stratégiques

3.1 Description des orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé par le conseil communautaire en date du 24 juin 2021 :

- **Orientation 1 : Un territoire au service de la transition énergétique et de la biodiversité : l'Agglo et ses 39 communes exemplaires**
- **Orientation 2 : Un territoire au service des acteurs économiques et de l'emploi**
- **Orientation 3 : Un territoire au service de la cohésion sociale, à tous les âges de la vie**

Pour mémoire :

- **Orientation 4 : Un territoire soucieux de susciter la participation active et l'intelligence collective**

Chacune de ces 3 orientations stratégiques est déclinée en un certain nombre de thématiques :

ORIENTATION 1 :

- Urbanisme
- Energie/patrimoine public (rénovations énergétiques, Energies renouvelables, sobriété énergétique)
- Mobilité
- Déchets
- Eau potable, assainissement, GEMAPI
- Biodiversité

ORIENTATION 2 :

- Agriculture, forêt et filière bois
- Tourisme et Équipements de loisirs
- Numérique
- Economie circulaire, zones d'activités, soutien à l'activité et à l'emploi

ORIENTATION 3 :

- Habitat
- Enfance, jeunesse, personnes âgées, personnes handicapées
- Santé
- Aménagements de centres-bourgs
- Politique de la Ville
- Culture

De manière transversale et synthétique, le territoire souhaite au travers du CRTE :

- Accélérer les travaux de rénovation énergétique performante du patrimoine bâti, quel qu'il soit, public et privé ;
- Accélérer les transitions en matière de mobilités : offre de mobilités alternatives à la voiture individuelle, offre de services et offre numérique permettant de limiter les déplacements et améliorant la qualité de services aux usagers ;
- Accompagner dans la mesure de ses compétences les projets favorisant l'économie de proximité et l'emploi local, notamment ceux contribuant à la transition énergétique, à la production locale, et à l'attractivité du territoire (industrielle, touristique, artisanale, de services, événementielle...)
- Contribuer à la préservation de la biodiversité locale, socle d'identité et de richesses, au travers notamment de la connaissance, de la préservation et restauration des milieux et des ressources, d'une gestion ambitieuse
- des effluents et déchets, de la gestion économe du foncier et des ressources naturelles, d'une stratégie

agricole et forestière adaptée ;

- Conforter et qualifier l'offre de services aux usagers et l'adapter aux nouvelles attentes de la population, aux évolutions des besoins, en favorisant la cohésion sociale.

Pour chaque thématique, l'annexe 1 comprend un diagnostic de territoire synthétique et un état initial, des objectifs opérationnels à 6 ans, et des indicateurs de résultats.

L'annexe 2 indique, par orientation et par thématique, la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser.

L'annexe 3 comprend la liste des fiches actions de l'Etat et du territoire et des fiches projets sur chacune des thématiques et des axes identifiés.

1. L'annexe 4 comprend un tableau récapitulatif des financements de l'Etat au titre de la relance 2020-2021. Elle sera complétée pour information par un tableau récapitulatif des dossiers financés via la DETR et la DSIL de droit commun en 2021.
2. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, ces annexes seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

3.2 Contribution de l'État à la réalisation des orientations stratégiques

L'Etat développe des politiques publiques qui rejoignent les objectifs de développement durable du territoire d'Arlysère.

Ainsi, attaché à promouvoir les centralités pourvoyeuses d'emplois et de services et structurant l'habitat, l'Etat soutient les deux communes d'Albertville et d'Ugine engagées dans le dispositif Petites villes de demain. Déployé par le ministère de la cohésion des territoires à travers l'Agence nationale de la cohésion des territoires, il vise à soutenir les centralités de moins de 20 000 habitants qui connaissent des fragilités économiques, démographiques et sociales. A la date de signature du présent contrat, les conventions d'adhésion d'Ugine et d'Albertville au dispositif Petites Villes de demain sont signées par les exécutifs de ces deux collectivités ainsi que par celui d'Arlysère. L'Etat accompagnera ces deux collectivités dans la poursuite du programme, en vue de la signature de la convention cadre.

En matière de rénovation énergétique du patrimoine bâti, dans le cadre du plan France Relance dans lequel s'inscrit la dotation de soutien à l'investissement local en faveur de la rénovation thermique des bâtiments des collectivités locales (DSIL RT), l'Etat s'engage à accompagner des projets de rénovation énergétiques portés par les collectivités d'Arlysère. Cet accompagnement portera prioritairement sur les projets qui attestent de la réalisation d'économies d'énergie conformes aux objectifs fixés par le décret Tertiaire dont la trajectoire prévoit une baisse de la consommation énergétique de 40 % en 2030, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050 par rapport à une année de référence ne pouvant être antérieure à 2010. En 2021, cet accompagnement porte sur 8 projets de rénovation des bâtiments publics (773 000€).

L'Etat apporte aussi son concours à la rénovation du patrimoine privé (674 000€ d'aide "Ma Prime Rénov") pour 224 dossiers à la date de la signature du présent contrat, soit un total 1,45M€).

Concernant la production d'énergie renouvelable, l'Etat encourage le développement des installations de production, notamment photovoltaïques, pour l'atteinte des objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie en matière de mix énergétique. Les projets photovoltaïques privilégiant l'autoconsommation pourront faire l'objet d'un accompagnement financier qui sera examiné au cas par cas, dès lors que leur conception permet une contribution effective à la consommation du ou des bâtiments, garantissant une bonne efficacité de l'investissement public. Les fermes photovoltaïques ou installations destinées à la revente bénéficient du tarif de rachat permettant d'équilibrer leur modèle économique à moyen terme.

Dans le domaine économique, l'Etat soutient l'ambition d'Arlysère de disposer d'une économie diversifiée reposant sur les atouts du territoire : agriculture, industrie, tourisme. En matière industrielle, l'Etat soutient des projets performants, écologiquement vertueux et qui créent ou maintiennent l'emploi local. C'est ainsi que dans le cadre du plan France Relance, des entreprises installées dans le périmètre d'Arlysère ont bénéficié à ce jour de près de 12M€ de subvention.

Par ailleurs, dans un contexte de ressource foncière intrinsèquement limitée, la mise en place d'une stratégie foncière globale qui allie sobriété, performance économique, ambition environnementale et conciliation des usages est une condition nécessaire à la réalisation du projet économique du territoire support du présent contrat. À ce titre, l'Etat

accompagnera, dans le cadre de ses missions réglementaires, les réflexions et démarches d'Arlysère concourant à cet objectif. Le cas échéant, elles pourront déboucher, une fois les conditions de faisabilité techniques, environnementales et administratives suffisamment précisées, sur des projets faisant l'objet de fiches (du type des fiches annexées à titre d'illustration) qui seront intégrées au contrat après validation par le copil.

En particulier, pour favoriser la mise en place de stratégies de développement économies en espace, l'Etat a mis en place une politique résolue de soutien aux projets de recyclage foncier reposant sur le « Fonds friches ». Il a ainsi pu apporter son soutien à la requalification de friches à Frontenex (200 000€) et à Gilly-sur-Isère (744 000€) et poursuivra l'accompagnement des projets dans le cadre du second Appel à projet « recyclage urbain ».

En matière de services publics, l'Etat promeut le maintien et la modernisation des services publics en milieu rural : le soutien aux démarches de labellisation France Service s'est traduit par la labellisation des structures France Services de Flumet et Beaufort. L'Etat accompagne également la création de la structure France Service d'Ugine et finance le recrutement de 5 conseillers numériques au bénéfice d'Arlysère (250 000€).

La promotion des services publics dans le périmètre d'Arlysère se concrétise aussi, dans le cadre du plan France Relance, par plus de 900 000€ d'investissement au bénéfice de services de l'Etat implantés à Albertville.

L'Etat prend acte de la volonté d'Arlysère et des collectivités du territoire de faciliter l'accès aux soins. Plus largement, les collectivités territoriales représentent un acteur incontournable de la santé des citoyens car elles agissent au quotidien sur leur cadre de vie à travers l'organisation des mobilités, la qualité des bâtiments, de l'eau, de l'air, l'alimentation... Elles peuvent ainsi contribuer au développement d'un environnement favorable à la santé, que ce soit au sein des établissements scolaires ou médico-sociaux, des structures d'accueil, des infrastructures locales.

Élément essentiel à la cohésion sociale, l'école de la République fait et fera l'objet d'une attention toute particulière, tant en investissement (rénovation énergétique citée plus haut, et numérisation - 123 000€ en 2021 dans le cadre du plan France Relance) qu'au plan pédagogique. Compte tenu des enjeux majeurs de la politique d'éducation à Albertville, l'Etat s'engage à accompagner les acteurs de la politique éducative dans une « Alliance éducative » qui vise à promouvoir l'école de la République et l'ensemble des dispositifs en faveur de la réussite des jeunes.

Enfin, l'Etat est totalement impliqué dans le contrat de ville d'Albertville, aux côtés de la commune et de l'agglomération. À travers cette convention pluriannuelle, l'Etat apporte notamment son soutien à la démolition de l'un des blocs du quartier des Contamines (900 000€ de financement ANRU) et prend une part active au financement du volet social du contrat de ville ainsi qu'à l'animation des dispositifs pilotés par la communauté d'agglomération en liaison avec la ville d'Albertville. La fiche action jointe décrit la contribution de l'Etat au contrat de ville en 2021.

Article 4 –Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

A la date de signature du CRTE, l'Etat est d'ores et déjà impliqué contractuellement avec le territoire Arlysère au travers des dispositifs listés ci-après :

- Contrat de Ville et convention pluriannuelle de renouvellement du quartier Val des Roses – Contamine - Convention NPNRU du 11/04/2019. Le projet de rénovation énergétique performante et d'extension de l'école du Val des Roses, située au cœur du quartier prioritaire, s'inscrit dans les objectifs de requalification du quartier prioritaire. Il sera réalisé dans le cadre d'un marché public global de performance énergétique, et la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la SOL OSER, en tant que mandataire de la commune. L'Etat (Agence nationale de la rénovation urbaine) est sollicité pour participer à ce vaste projet, évalué à ce jour à 6,875 M€.
- Petites Villes de demain (Albertville et Ugine).
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (échéance 2021) avec l'ANAH
- Labels Ville et Pays d'Art et Histoire (Albertville et Beaufortain-Val d'Arly)

- Projet Alimentaire Territorial, candidature Arlysère déposée en avril 2021 : à la date de la signature du présent contrat, l'Etat a reconnu le projet alimentaire territorial (PAT) d'Arlysère comme PAT de niveau 1.
- Projet Educatif Territorial (Ville d'Albertville).
- Convention Espace Valléen 2020-2027, dossier déposé le 15 juin 2021 : l'Etat accompagnera les projets de l'Espace Valléen Arlysère pour la période 2021-2027, dans une optique de diversification de l'offre touristique, de transition écologique et d'amélioration du parcours client. L'Etat mettra aussi en œuvre le Plan avenir montagnes présenté par le Premier ministre en Savoie le 27 mai 2021.

4.2 Contribution du plan France relance à la réalisation du plan d'action d'Arlysère

D'ores-et-déjà, le plan France relance a permis de contribuer à la réalisation des objectifs et à la concrétisation des projets d'Arlysère. A la date de la signature du présent contrat, 18M€ ont été engagés par l'Etat sur les projets du territoire, dont 3,9M€ en faveur de la transition écologique (orientation 1 d'Arlysère), 11,84M€ en faveur de la compétitivité des entreprises (orientation 2 d'Arlysère) et 1,31M€ sur le volet cohésion sociale et territoriale (orientation 3 d'Arlysère).

4.3. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans les fiches action (projets matures, 2021 notamment) et les fiches projet (projets non matures) en annexe 3.

NB : Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les plans de financement correspondants précisent l'origine des subventions et l'état d'avancement des dossiers de subventions correspondants : subvention acquise, sollicitée, envisagée. Il est rappelé ici que l'inscription d'un projet au CRTE ne vaut pas garantie de financement de l'Etat pour le maître d'ouvrage. Les différentes structures et dispositifs de l'Etat sont sollicités directement par le maître d'ouvrage du projet, dans le cadre défini par ceux-ci, en mentionnant l'inscription du projet dans le CRTE Arlysère. Si les dispositifs de l'Etat sont sollicités par le maître d'ouvrage, une revue de projet est organisée annuellement dans le cadre du comité de pilotage pour faire le point sur les projets et les actions et acter le passage du statut de fiche projet à fiche action.

4.4. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents, seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.5. Les actions de coopération interterritoriale

Arlysère travaille de manière étroite avec les territoires voisins, et l'ensemble des territoires de Savoie, dans plusieurs domaines, dont notamment :

- Tourisme : participation croisée d'Arlysère et du PNR des Bauges aux comités de pilotage de l'Espace valléen ; collaboration sur les projets mis en œuvre sur les 10 communes qui appartiennent à la foy à l'Agglo et au PNR des Bauges;
- Energie-climat : travail collaboratif dans le cadre du réseau départemental, et actions mutualisées (cadastre solaire, candidature à l'AMI SEQUOIA...);
- SCOT : travail de réseau inter-SCOT à l'échelle de la Savoie ; collaborations thématiques, avec la Tarentaise notamment (carrières, logistique marchandises, mobilités...);
- Agriculture-forêt
- ...

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CEA, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à contribuer à la réalisation des actions inscrites à ce contrat une fois les conditions de faisabilité techniques, environnementales et administratives suffisamment précisées.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. En ce qui concerne les financements déconcentrés de l'Etat, ils relèvent principalement de la DETR, de la DSIL et du FNADT.

Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse, par le maître d'ouvrage, de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Arlysère assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Arlysère s'engage à :

- mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.
- animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé

opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

- mettre en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5 Maquette financière

L'annexe 2 récapitule pour chaque fiche action et fiche projet les financements sollicités ou acquis auprès des différents services de l'Etat. Elle constitue la maquette financière du Contrat.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière est examinée annuellement en comité de pilotage à l'automne. Elle est susceptible de révision à cette période en fonction de l'état d'avancement des projets.

Article 7– Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est co présidé par le Président d'Arlysère et le sous-préfet d'Albertville.

Il est composé :

- Des deux co-Président sus nommés
- Du bureau exécutif d'Arlysère et des représentants des services ;
- des services de l'Etat, de l'ADEME, de l'ANAH, de l'Agence de l'Eau;
- des représentants locaux du Conseil Départemental et du Conseil Régional, afin de garantir la cohérence et la complémentarité des participations de chacun des instances.

A la date de signature du présent contrat, le copil est ainsi constitué comme suit :

Etat -Sous-Préfecture de l'arrondissement d'Albertville	C.HERIARD - co président C.PLA - Secrétaire Générale
Arlysère	F. LOMBARD - co président
Région Auvergne Rhône-Alpes	F. PANNEKOUCKE
Département	M. BERTHET
Etat - DDT	E. VALLA
Anah	S. CHARPENTIER
Agence de l'eau	N. BURETTE
Arlysère	ELUS MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF L. CHATEIGNER-LETINOIS – C. VANIN

Le copil siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;

- Examiner l'avancement et la programmation des actions : le copil constate notamment la transformation des fiches projets en fiches actions lorsque les projets ont acquis une maturité technique et financière suffisante, sous la responsabilité de leur maître d'ouvrage ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Examiner la maquette financière annexée au CRTE et constater d'éventuelles évolutions de cette maquette ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire Arlysère. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il est composé des représentants des services de la DDT, de la Sous-préfecture et d'Arlysère.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8- Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité du comité technique. Il est présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet d'un compte rendu à minima annuel devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués ont été

choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les indicateurs de suivi sont précisés dans l'annexe 1.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12- Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13– Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront en tout dernier recours portés devant le tribunal administratif de Grenoble.

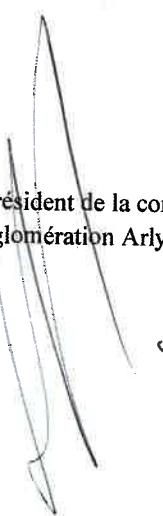
Signé à Albertville, le 12 juillet 2021

Le Préfet de Savoie



Pascal BOLOT

Le Président de la communauté
d'agglomération Arlysère



Franck LOMBARD

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques et déclinaisons thématiques, intégrant les indicateurs d'évaluation

Annexe 2 – Tableau de synthèse du CRTE, avec la liste des fiches projets et fiches actions, par année et par thématique

Annexe 3 – Fiches actions de l'Etat et du territoire et fiches projets

Annexe 4 - Tableau récapitulatif des financements de l'Etat au titre de la relance 2020-2021

ANNEXE 1 du CRTE Arlysère

Diagnostic synthétique, Etat initial, Objectifs et Indicateurs de suivi pour chacune des thématiques proposées au CRTE Arlysère

NB : les objectifs pour lesquels aucun projet d'investissement ne sont à date susceptibles d'être inscrits au CRTE ne sont pas déclinés ici.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2021-2026



Un territoire au service de la transition énergétique et de la biodiversité : l'Agglo et ses 39 communes exemplaires



Un territoire au service des acteurs économiques et de l'emploi



Un territoire au service de la cohésion sociale, à tous les âges de la vie



Un territoire au service de la participation citoyenne



Table des matières

URBANISME	4
ENERGIE/PATRIMOINE PUBLIC (RENOVATIONS ENERGETIQUES, ENERGIES RENOUVELABLES, SOBRIETE ENERGETIQUE)	6
MOBILITES	10
EAU ET ASSAINISSEMENT -GEMAPI	12
DECHETS	19
BIODIVERSITE	21
AGRICULTURE, FORET, filiere bois	24
TOURISME ET EQUIPEMENTS DE LOISIRS	30
NUMERIQUE	36
ECONOMIE CIRCULAIRE, ZONES D'ACTIVITES, SOUTIEN A L'ACTIVITE ET A L'EMPLOI	38
HABITAT	45
ENFANCE, JEUNESSE, PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPEES	48
SANTE	51
BOURG-CENTRE ET POLITIQUE DE LA VILLE	52
CULTURE	56

Un territoire au service de la transition énergétique et de la biodiversité : l'Agglo et ses 39 communes exemplaires

URBANISME

ORIENTATION 1.1 : Conforter **l'approche air-énergie-climat** des collectivités grâce aux documents de planification (SCOT, PLU) et dans des pratiques d'urbanisme renouvelées (aménagements urbains)

Diagnostic et Etat initial

Document de référence : SCOT et projet de PCAET

Le SCOT Arlysère a été approuvé en 2012. Aujourd’hui, la quasi-totalité des communes d’Arlysère ont achevé la révision générale de leur PLU permettant la mise en compatibilité avec le SCOT : 32 de ces PLU sont exécutoires, 2 sont en voie d’approbation (enquête publique achevées), 2 sont proches de l’arrêt, mais bloqués pour des problématiques ciblées, et 3 communes ne disposent pas de PLU (carte communale). La majorité de ces PLU sont également des PLU « post loi ALUR », intégrant donc très largement les objectifs de sobriété foncière. Seules 8 communes disposent d’un PLU approuvé avant 2015.

Avec la labellisation TEPOS puis TEPCV, Arlysère a engagé des démarches complémentaires afin d’intégrer les enjeux énergie-climat dans les documents d’urbanisme : un conseil aux communes initiant une révision générale de leur PLU a été proposé afin d’intégrer les enjeux énergie-climat dans leur démarche, dès la rédaction du cahier des charges de la consultation (via l’ASDER, en convention avec Arlysère). Une demi-journée d’échanges sur ce thème a été organisée, avec l’ensemble des acteurs publics et privés concernés.

Le PCAET prévoit une montée en puissance de ces démarches (*fiche action 1.2.1 Intégrer les enjeux du PCAET dans les documents et pratiques d’urbanisme*).

Par ailleurs Arlysère a prescrit en décembre 2020 la révision générale du SCOT, avec la volonté d’y inclure très fortement les enjeux énergie-climat. Il est envisagé in fine de « fusionner » les deux démarches SCOT et PCAET en un SCOT-AEC, tel que le permet désormais la loi.

Le SCOT de 2012 a permis de mettre en œuvre les préconisations de la loi Climat et Résilience 9 ans avant sa sortie, notamment en divisant par 2 la consommation d’espace naturel agricoles ou forestiers pour l’habitat dans les documents d’urbanisme. La densification observée depuis quelques années n’est toutefois pas sans soulever un certain nombre de questions (difficulté de voisinage, formes urbaines, imperméabilisation, îlots de chaleur...), et la production d’un habitat intermédiaire adapté à notre territoire et aux attentes des habitants ne donne à ce jour pas satisfaction. L’économie du foncier est dans l’ADN d’Arlysère, de par sa géographie (rareté du foncier plat, présence des risques naturels, diversité des usages et activités économiques, place de l’agriculture et de l’industrie...). La pression accrue sur le foncier amène aujourd’hui la collectivité à rechercher de nouveaux outils pour faire face aux difficultés associées. Par exemple (cf volet Habitat), un office foncier solidaire est à l’étude, il devrait aider les jeunes à pouvoir accéder à la propriété, dans des secteurs devenus trop onéreux.

En matière de recyclage du foncier urbanisé, Arlysère travaille avec l’EPFL de Savoie, porteur de l’observatoire départemental des friches. Celui-ci avait identifié 11 sites classés « friches » sur le territoire, parmi lesquels :

- 2 sites sont aujourd’hui occupés par des activités

- 3 sites font l'objet de projet de renouvellement, portés par des opérateurs divers (privé, SAS, EPFL)
- 3 sites sont référencés dans l'offre suivie par le comité implantation (voir le chapitre ZAE de ce document)
- 3 sites sont « en attente »

La révision du SCoT sera pour l'agglomération une opportunité pour anticiper les impacts du changement climatique sur les activités humaines, spécifiquement en montagne. L'armature territoriale du SCoT deuxième génération sera repensée sous le prisme de la recherche de biodiversité, de la faune et la flore, mais également par une entrée sol, tel que pensée dans le plan biodiversité de 2018. Pour ce faire, Arlysère s'est dotée d'une compétence spécifique pour ce travail, en interne, afin d'accompagner au plus près les communes dans cette innovation de planification territoriale.

Objectifs

- Un SCOT-AEC
- Des aménagements, notamment en secteur d'OAP, répondant aux enjeux énergie-climat-sols
- Des actions réussies de sobriété foncière et d'intégration des enjeux énergie-climat-sols, permettant d'essaimer
- Envisager une labélisation territoire de sobriété foncière

Engagement de l'Etat

La limitation des atteintes aux milieux naturels commence par la réorientation du développement prioritairement vers les terrains déjà anthroposés mais sans usage aujourd'hui (friches). Le recyclage urbain de ces terrains constitue une composante centrale de toute politique de sobriété foncière et constitue à ce titre un axe fort de la stratégie régionale « eau, air, sol ». L'Etat a mis en place, dans le cadre du plan de relance, le fonds « friches » destiné à soutenir les projets de reconversion de friches urbaines ou industrielles. Dans ce cadre, l'Etat, mobilisé pour appuyer le territoire dans une stratégie foncière qui allie performance économique et ambition environnementale, l'Etat accompagne les projets d'Arlysère dans le cadre de ses missions réglementaires, mais apporte aussi son soutien à la requalification de friches, telles celles de Frontenex (200 000€) et de Gilly-sur-Isère (744 000€).

Indicateurs de résultat

Nombre de réunions de sensibilisation/formation, supports de communication réalisés

Nombre de démarches engagées répondant aux enjeux énergie-climat-sols

Nombre de projets exemplaires réalisés

ENERGIE/PATRIMOINE PUBLIC (RENOVATIONS ENERGETIQUES, ENERGIES RENOUVELABLES, SOBRIETE ENERGETIQUE)

ORIENTATION 1.2 : Accélérer la **réhabilitation énergétique** du patrimoine communal/inter communal, enjeu majeur

ORIENTATION 1.3 : Favoriser les projets **ENR** (solaire, bois énergie, méthanisation, géothermie...)

ORIENTATION 1.4 : Viser la **sobriété** dans le fonctionnement des collectivités

ORIENTATION 1.2

Diagnostic et Etat initial

Documents de référence : candidatures TEPOS et TEPCV, PCAET

Les consommations d'énergie des bâtiments et de l'éclairage publics représentent plus de 30% des consommations du secteur tertiaire sur le territoire (hors parc logement social, traité dans la rubrique « habitat »). À cela s'ajoutent les consommations liées aux nombreux déplacements effectués par les élus et agents dans le cadre de leurs missions. Arlysère et ses communes se doivent donc d'agir pour diminuer l'impact environnemental de leurs activités et jouer pleinement leur rôle de moteur dans la réalisation du PCAET. L'objectif est de réduire les consommations des bâtiments et de l'éclairage publics de 23% entre 2021 et 2026.

Consommation patrimoine public (bâtiments et Eclairage Public) = 30% consommations du bâti tertiaire = 70 GWh/an.

A noter que le décret tertiaire doit permettre d'accélérer la dynamique de rénovation énergétique de ce patrimoine, en commençant par les bâtiments de plus de 1000m².

Arlysère est fortement impliqué sur le sujet, notamment depuis les labellisations TEPOS et TEPCV, avec notamment, durant les 3 dernières années, la réalisation de :

- 32 audits énergétiques bâtiments publics (avec un financement ADEME au travers de la labellisation TEPOS, participation du SDES), suivis d'une forte montée en puissance des projets et travaux de rénovation dans les communes
- 39 audits Eclairage Public et 17 communes ayant réalisé 500 k€ de travaux avec l'appui du fond de concours Arlysère (mobilisation de crédits TEPCV)
- Une candidature AMI SEQUOIA retenue (en partenariat avec 2 autres territoires de Savoie) : 36 projets dans 21 communes, 15 projets Agglo, pour un budget total de 880 k€ (Diagnostics, maîtrise d'œuvre, instrumentation)
- le recrutement d'un économie de flux pour réduire la facture énergétique du patrimoine Agglomération, à l'automne 2020. Celui-ci a mis en place un suivi énergétique des différents bâtiments d'Arlysère consommateurs d'énergie, assure le suivi des consommations énergétiques des différents sites et recherche des pistes d'économies d'énergies à effet plus ou moins rapide, pour respecter nos objectifs de notre démarche TEPOS et de notre PCAET, mais aussi pour respecter les exigences du dispositif éco-Energie tertiaire pour tous les sites qui sont concernés.
- Une candidature lauréate à l'AMI ACTEE2 SEQUOIA en février 2021 : Pour favoriser l'émergence de projets de rénovations énergétiques à l'échelle du territoire, Arlysère a été lauréat en février 2021 - aux côtés du Syndicat des Pays de Maurienne, de la collectivité Cœur de Savoie et des communes qui composent ces territoires - à l'AMI ACTEE2 SEQUOIA. Cet AMI nous permet

d'accompagner 36 projets répartis sur 21 communes du territoire, complétés par 15 projets de la communauté d'agglomération sur les 2 années à venir, en finançant partiellement des études techniques, de la maîtrise d'œuvre et des outils d'instrumentation, pour un budget prévisionnel total de 880 k€. La mutualisation de la candidature à cet AMI avec les collectivités voisines renforce les collaborations entre territoires et la synergie du département sur les sujets d'économie d'énergie.

Objectifs

- Réduction de 23% des consommations du patrimoine public d'ici 2026, soit 16 GWh économisés
- 2/3 des communes réalisant du suivi énergétique

Engagement de l'Etat

En matière de rénovation énergétique du patrimoine bâti, dans le cadre du plan France Relance dans lequel s'inscrit la dotation de soutien à l'investissement local en faveur de la rénovation thermique des bâtiments des collectivités locales (DSIL RT), l'État s'engage à accompagner des projets de rénovation énergétiques portés par les collectivités d'Arlysère. Cet accompagnement portera prioritairement sur les projets qui attestent de la réalisation d'économies d'énergie conformes aux objectifs fixés par le décret Tertiaire dont la trajectoire prévoit une baisse de la consommation énergétique de 40 % en 2030, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050 par rapport à une année de référence ne pouvant être antérieure à 2010. En matière de rénovation énergétique du patrimoine bâti, Dans le cadre du plan France Relance dans lequel s'inscrit la dotation de soutien à l'investissement local en faveur de la rénovation thermique des bâtiments des collectivités locales (DSIL RT), l'État s'engage à accompagner des projets de rénovation énergétiques portés par les collectivités d'Arlysère. Cet accompagnement portera prioritairement sur les projets qui attestent de la réalisation d'économies d'énergie conformes aux objectifs fixés par le décret Tertiaire dont la trajectoire prévoit une baisse de la consommation énergétique de 40 % en 2030, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050 par rapport à une année de référence ne pouvant être antérieure à 2010.

Indicateurs de suivi

Nombre de bâtiments ayant bénéficié de rénovations énergétiques

Volume financier des travaux réalisés

MWh économisés (théoriques/réels, si possible)

ORIENTATION 1.3

Diagnostic et Etat initial

Document de référence :

Entre 2015 et 2018, la couverture des consommations énergétiques par les énergies renouvelables sur le territoire est passée de 4,7 % à 9,0 % grâce au développement des réseaux de chaleur bois énergie. L'agglomération d'Arlysère s'est fixée comme objectif d'augmenter la production locale d'énergie renouvelable afin d'atteindre une couverture de 15,4 % des consommations énergétiques du territoire par une production locale d'énergies renouvelables en 2026.

L'accélération de la production d'ENR locales passe par une mobilisation beaucoup plus importante de différentes ressources locales du territoire, au premier rang desquelles l'énergie solaire. En effet l'énergie solaire constitue la ressource la plus abondante et facilement utilisable. Le territoire d'Arlysère dispose d'une irradiation solaire plutôt bonne, ce qui lui donne un excellent potentiel solaire en dépit des masques solaires engendrés dans certains lieux par les montagnes. En vue d'accélérer le déploiement du

solaire, Arlysère a mis en place un cadastre solaire en 2019, permettant à chacun de connaître le potentiel solaire de son habitation, le niveau d'investissement, le temps de retour d'un tel projet. Arlysère accompagne par ailleurs les communes dans leurs projets de photovoltaïque, en lien avec l'ASDER, et avec la SEM départementale dédiée, en cours de constitution.

Le bois énergie est l'énergie la plus développée sur notre territoire, puisque qu'il représente 58% de la production annuelle d'ENR (grands ouvrages hydroélectriques déduits), avec une utilisation pour les chaudières collectives et les systèmes de chauffage bois des particuliers.

En 2015, le territoire comptait 3 réseaux de chaleur avec les installations de Beaufort, Notre Dame des Millières et Gilly sur Isère, ainsi qu'une dizaine de chaufferies bois (à granulés ou à plaquettes sèches). Depuis, la production de bois énergie locale a doublé avec la mise en place des réseaux de chaleur d'Ugine, de Queige, d'Albertville et de Sainte Hélène sur Isère. Cinq de ces réseaux ont des puissances entre 300 et 2000 kW et deux ont des puissances de plus de 2000 kW (Ugine et Albertville). Ces 7 chaufferies publiques bois déchiqueté nécessitent environ 22 000T de plaquettes (h=40%) plus 1000 t/an (h=25%), qui proviennent en partie du territoire. Des projets de nouvelles chaufferies sont en cours d'étude. Plusieurs projets de rénovation de chaufferies existantes (réflexion de Notre Dame des Millières), d'extension de réseau de chaleur ou de création de nouvelles unités (Cléry, Marthod, Hauteluce, Mercury, Villard sur Doron...) ont été identifiés.

Avec une puissance de 15 MW, le bois énergie consommé par les réseaux de chaleur est majoritaire représentant ainsi 47% de la consommation de bois sur le territoire. La plateforme bois énergie mise en place en 2019 par Arlysère et l'ensemble de la politique forestière doivent contribuer à maximiser la part du bois local dans l'approvisionnement, malgré toutes les difficultés inhérentes à la topographie de nos massifs forestiers et à l'extrême morcellement de la propriétaire foncière forestière.

D'autres sources d'énergies renouvelables existent et peuvent être développées sur le territoire. L'industrie produit par exemple beaucoup de chaleur dite fatale, qui peut potentiellement être valorisée localement. Un projet existe déjà avec Ugitech mais d'autres partenariats pourraient émerger.

L'hydroélectricité est quant à elle déjà fortement développée sur le territoire et les possibilités de nouvelles installations sont très faibles. Certains projets de « petite hydroélectricité » sont cependant envisageables mais nécessitent une concertation entre tous les acteurs du territoire.

Enfin, la géothermie et l'éolien représentent également un potentiel assez important sur le territoire. Malgré les difficultés qui y sont associées (complexité d'installation, coût, intégration paysagère...), leur développement est donc à étudier.

Toutes les formes d'énergies seront étudiées lors de ces 6 prochaines années, l'objectif pour le territoire est bien de développer un mix énergétique cohérent en parallèle de mesure de sobriété afin d'atteindre les objectifs fixés à horizon 2026

Objectifs 2026 (chiffres PCAET) :

- 12 GWh de production solaire thermique (privé+public)
- 57 GWh de production photovoltaïque (privé+public) ; Equiper une dizaine de toiture pour les collectivités
- Cartographie complète des réseaux de chaleur existants et du potentiel d'extension, de création.
- Identification et réalisation de nouveau projets de chaufferies bois énergie
- Un réseau local d'acteurs approvisionnant la plateforme et bénéficiant du bois énergie de la plateforme
- Géothermie : 16 GWh (privé+public)
- Eolien : identification d'un site potentiel

Engagement de L'Etat

L'État soutient massivement les projets d'énergies renouvelables via la mise en place de tarifs d'achat de l'électricité ou du biogaz produit, ou de complément de rémunération des porteurs de projets. En outre, l'ADEME propose un accompagnement technique et financier des études préalables aux travaux. Enfin, les services déconcentrés (DDT, DDETSPP et UD DREAL), sont mobilisables très en amont des projets et en facilitent l'émergence, notamment par leurs conseils relatifs à l'instruction administrative et par la mise en lien des acteurs susceptibles d'intervenir sur le projet.

Par ailleurs, Dans le but de favoriser le remplacement des chaudières à énergie fossile des collectivités, l'ADEME propose la signature à l'échelle des EPCI d'un contrat de développement patrimonial EnR, mobilisable, sous conditions d'éligibilité, à partir de trois installations biomasse, solaire thermique ou géothermique, portées en maîtrise d'ouvrage déléguée des communes vers leur EPCI. Ce contrat soutient l'animation du dispositif, les études préalables aux travaux ainsi que les investissements.

Indicateurs

Nombre de communes ayant réalisé des projets ENR

Nombre de projets réalisés de pose de panneaux solaires en toiture

Nombre de projets réalisés de bois- énergie

Nombre de projets réalisés de méthanisation

Production annuelle ENR supplémentaire (MWh)

MOBILITES

- ORIENTATION 1.5 : Accélérer les transitions en matière de **mobilité décarbonnée** : covoiturage, auto partage, navettes, et bien sûr finaliser et mettre en œuvre le **schéma directeur vélo**
- ORIENTATION 1.6 : Mettre en place un véritable **pôle d'échange multimodal** à la gare d'Albertville
- ORIENTATION 1.7 : Accompagner les démarches inter-entreprises, inter-administrations...
- ORIENTATION 1.8 : Anticiper l'avenir, **innover**, expérimenter : transport par câble, liaison Albertville-Ugine, ...

Diagnostic et Etat initial

Document de référence : étude mobilité 2016, étude de programmation Ecomobilité – 2017 ; schéma directeur vélo – 2021

Le secteur des transports est le premier pôle émetteur de GES sur le territoire. Les transports s'effectuent majoritairement en voiture, qui est un mode de transport polluant et consommateur d'espace. Ceux-ci représentent en effet 84% des déplacements domicile-travail et 89% des déplacements touristiques. Un changement de paradigme s'impose donc afin de réduire l'utilisation de la voiture et atteindre l'objectif de diminution de 62% des émissions de GES liées au transport.

Arlysère travaille depuis plusieurs années pour développer les solutions alternatives à la voiture individuelle, en s'appuyant sur la programmation actée dans l'étude Mobilité réalisée en 2017. Le schéma directeur vélo est quant à lui en voie de finalisation, et les investissements globaux représentent à date 12 millions d'euros. Des actions de sensibilisation grand public à l'écomobilité et à la sobriété (éco conduite) sont également développées. En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité Arlysère a amorcé un travail de sensibilisation et d'animation auprès des entreprises de son territoire qui doit se poursuivre. Un travail est en cours avec l'agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc pour développer, suivre et animer des plans de déplacement inter-entreprises et inter-administrations, effectuer des animations et actions de sensibilisation. Enfin, l'Agglo s'est positionnée en faveur de la remise en route d'une liaison ferroviaire entre Albertville et Ugine, en utilisant la voie ferrée existante, et maintenue grâce aux collectivités (usage industriel exclusif à date).

Ces actions ont notamment bénéficié de crédits CEE dans le cadre du programme Pend'AURA / Pend'AURA+, pour un total de près d'un million d'euros.

En plus du transport des particuliers, les déplacements liés aux activités économiques sont importants, notamment le transport de marchandises, sur le territoire mais aussi vers l'extérieur, les stations de Tarentaise notamment. Arlysère, en lien avec les autres territoires du SCOT de Savoie, envisage une démarche de recherche-action afin d'optimiser les flux de marchandises. Le programme InterLud, piloté par le CEREMA, pourrait contribuer à ces réflexions.

Arlysère, c'est actuellement :

- un site spécifiquement dédié aux mobilités (TRA-mobilite)
- 10 lignes de bus et 300 000 trajets annuels,
- plus de 3500 inscrits sur près d'une centaine de services scolaires
- 3 lignes non urbaines avec une vocation touristiques marquée
- 7 lignes « navettes nature » estivales, gratuites, plus de 20.000 passagers en 2020
- 68 kms d'aménagements cyclables

- 2 véhicules en autopartage - Citiz (Albertville),
- 4 VAE à la location et 11 en prêt,
- 7 aires principales de covoiturage, une appli
- 6 bornes de recharge communales
- Une vingtaine d'accompagnements aux projets de PDIA/PDIE
- 3 associations de mobilité solidaire

Objectifs

- Poursuivre la mise en œuvre de la programmation Ecomobilité et commencer celle du schéma directeur vélo
- Faciliter les modes alternatifs à la voiture individuelle
- Mettre en service la liaison train Albertville-Ugine vers la Haute-Savoie

Engagement de l'Etat

La loi d'orientation des mobilités a posé le principe de la desserte de tous les territoires par une Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) locale chargée de déployer une politique de mobilité durable. Pour accompagner les AOM vers l'atteinte des objectifs, l'État a mis en place France Mobilités chargé d'appuyer les collectivités, de constituer et d'animer un réseau d'échanges et de mise en relation autour des innovations et bonnes pratiques, et de mettre en œuvre des outils financiers (fonds mobilités actives en particulier) via différents appels à projets concernant aussi bien les investissements d'infrastructure que les services ou l'ingénierie

|

Kilomètres d'aménagements cyclables aménagés

Nombre et fréquentation des lignes et des navettes nature

Indicateurs d'utilisation des services : autopartage, VAE, TRA-mobilité, KLAXIT

Participations aux évènements mobilité (challenge, semaine, fête du vélo...)

Aménagement de la gare et de ses abords

Nombre de PDIE-PDIA fonctionnels

Etat d'avancement du projet ferroviaire Albertville-Ugine vers la Haute-Savoie

- ORIENTATION 1.9 : Optimiser et économiser les ressources en eau, privilégier les ressources gravitaires et les connexions, améliorer le coût énergétique du pompage
- ORIENTATION 1.10 : Renouveler les STEP de Villard et de Gilly
- ORIENTATION 1.11 : Développer la vision d'avenir en matière d'eau, d'assainissement et d'eaux pluviales : gestion concertée, récupération, besoins, ressources, modélisation, turbinage, méthanisation...
- ORIENTATION 1.12 : Poursuivre la mise en œuvre des actions de GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et du PAPI (programme d'actions et de prévention des inondations)

Le PCAET prévoit un certain nombre d'actions en la matière, en lien avec les compétences d'Arlysère en matière d'eau potable, d'assainissement et de GEMAPI. Les communes sont par ailleurs concernées également, au travers de leurs projets (retenues collinaires par exemple), et de leurs relations aux usagers.

ORIENTATION 1.9

Diagnostic – Etat des lieux et objectifs

Document de référence : étude MERLIN, 2019

Les usages de l'eau à l'échelle du territoire sont nombreux : fourniture en eau potable pour les habitants et le bétail, production d'électricité, loisirs, rôle écologique... Les différents acteurs associés à la démarche PCAET ont confirmé les enjeux forts autour de la gestion de l'eau, dans un contexte de changement climatique, et malgré la situation géographique plutôt favorable du territoire en la matière.

Objectifs

En matière d'eau potable, la stratégie d'Arlysère est la suivante :

- optimiser et économiser les ressources en eau
- privilégier les ressources gravitaires et les connexions
- améliorer le coût énergétique du pompage sur le bassin Albertvillois et de la Haute Combe de Savoie.

Sur ces secteurs, la plus grande partie de la ressource en eau est pompée dans les nappes sous Isère. Il existe pourtant énormément de ressources structurantes de qualité, qui pourraient, gravitairement, compenser ces ressources pompées. L'étude qui a mis en exergue le fait de pouvoir se passer de 100%, 10 mois sur 12, des ressources pompées, a été réalisé en 2019 et l'agglo est aujourd'hui dans la réalisation des travaux. Ceux-ci ont commencé avec le chantier Grand Arc (12 km de canalisations neuves, 5 ressources non qualitatives supprimées), puis se poursuivent avec une multitude d'opérations sur tout le bassin Albertvillois en vue de décloisonner des paliers de pression, de mailler des secteurs inenvisageables auparavant, de suivre en temps réelle les ressources les plus importantes... Un chantier d'ampleur qui verra petit à petit, supprimer les points de pompage et avec l'objectif, à terme de supprimer le captage de Conflans.

- Volume d'eau produite d'origine gravitaire / total volume d'eau produit

i

cateurs

ORIENTATION 1.10

Diagnostic – Etat des lieux

Documents de référence : études en cours

Les deux principales STEP du territoire, à Gilly sur Isère et Villard sur Doron, font actuellement l'objet d'études. D'une part la STEP de Gilly arrive à son fonctionnement nominal depuis son raccordement avec la commune d'Ugine, d'autre part la STEP de Villard sur Doron a été accidentée dans le passé, est mise à mal par des dimensionnements inadaptés, et présente de lourds problèmes de sécurité.

Ces deux études doivent déboucher sur les travaux suivants :

- Gilly sur Isère : lancement d'un projet de méthanisation permettant à la fois de produire une énergie locale renouvelable (en lien avec le PCAET) et de diminuer les volumes de boues à traiter ; ce projet permettra en outre de redonner un souffle au process et de garantir 10 années complémentaires de capacité. En complément, est à l'étude la possibilité de mettre en place un process inédit en France de récupération de la cellulose.
- Villard sur Doron : travaux prévus fin 2022 pour intégralement changer le système de désodorisation, pour changer les Biofors, et pour résoudre l'ensemble des risques sécuritaires.

Concernant l'ensemble des systèmes d'assainissement du territoire : il existe des points de déversement d'eaux usées vers le milieu naturel. Sur le système d'assainissement de la station d'épuration de Gilly-sur-Isère, on compte 46 ouvrages déversant des eaux usées au milieu naturel (déversoirs d'orage et trop-plein de postes de refoulement). Sur le système de Villard-sur-Doron, on compte 4 points de déversement, et sur le système de La Bâthie, 17 points. Certains de ces ouvrages doivent être appareillés de façon à ce que les volumes déversés soient suivis. Actuellement, 9 déversoirs d'orage et trop-plein sont appareillés.

Afin de mieux appréhender les réseaux d'eaux usées des communes de Frontenex, Tournon et Gilly-sur-Isère et d'effectuer les modifications visant à améliorer leur fonctionnement, une modélisation hydraulique est prévue. Actuellement, peu de données sont exploitables en raison des équipements des ouvrages vétustes. Ces ouvrages doivent être équipés d'appareil de mesure de volume.

Objectifs

- Suivre les déversements d'eaux usées dans les milieux naturels
- Modélisation hydraulique sur les communes de Frontenex, Tournon et Gilly-sur-Isère
- Renouvellement et entretien des équipements des STEP de Villard et de Gilly

Indicateurs

Volumes journaliers transitant dans les postes de relevage et arrivant à la STEP
Investissements réalisés sur les STEP
Evolution des capacités des STEP

ORIENTATION 1.12

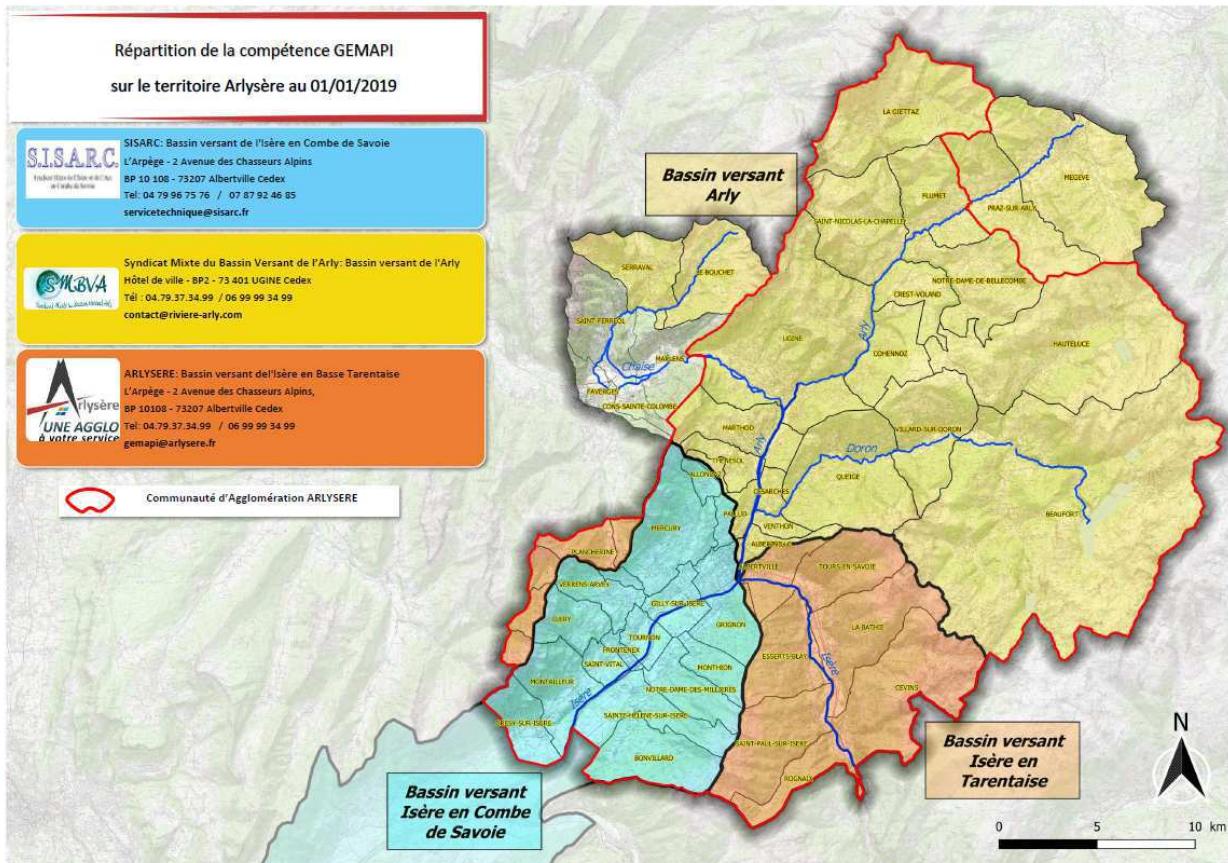
Diagnostic – Etat des lieux

Document de référence : Stratégie Locale de gestion du risque d'inondation du TRI – territoire à risque d'inondation d'Albertville, PAPI 2 Isère en Combe de Savoie 2014-2021, étude de structuration de la compétence GEMAPI sur le territoire ARLYSERE, CA ARLYSERE, 2017, rapports d'activités du SISARC, rapports d'activité du SMBVA.

Le territoire de la CA ARLYSERE se situe au carrefour de 3 bassins versants géographique :

- Le bassin versant de l'Isère en Tarentaise (en amont d'Albertville),
- Le bassin versant de l'Isère en Combe de Savoie (en aval d'Albertville),
- Le bassin versant de l'Arly,

Ainsi la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, dite GEMAPI est mise en œuvre par les syndicats de bassin versant présents sur le territoire, le SISARC, le SMBVA et par intérim la CA ARLYSERE dans l'attente de la structuration sur le bassin versant de l'Isère en Tarentaise. Le périmètre de ces structures figure sur la carte suivante :



En fonction des enjeux, les syndicats mettent en œuvre des outils contractuels de type contrat de bassin / rivière ou programme d'aménagement et de prévention des inondations aussi appelées PAPI.

Le tableau suivant récapitule les démarches engagées sur chacun des 3 bassins versant couvrant le territoire de la CA ARLYSERE.

Territoire	Structure compétence pour exercer la compétence GEMAPI	Outils contractuels – en bleu : outils en cours
		Documents de références
Territoire de la CA ARLYSERE situé sur le bassin versant l'Isère en Combe de Savoie (16 communes)	Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc : SISARC	<ul style="list-style-type: none"> - PAPI 1 Isère en Combe de Savoie : 2005-2012 - PAPI 2 Isère en Combe de Savoie : 2014-2021 - Structuration de la compétence GEMAPI 2017-2019 : prise de compétence du syndicat et mise en place d'outils adaptés

<p>Territoire de la CA ARLYSERE situé sur bassin versant de l'Isère en Tarentaise (6 communes)</p>	<p>Exercice de la compétence GEMAPI par la CA ARLYSERE par intérim dans l'attente de la structuration de la compétence sur le bassin versant de l'Isère en Tarentaise</p> <p>Conventions de partenariat avec l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise – APTV, dans le cadre de la définition d'outils contractuels de gestion des cours d'eau (délibération n°35 du 3 mai 2018 puis délibération n°18 du 25/07/2019)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - PAPI 1 Isère en Tarentaise : 2006-2008 - Contrat de bassin de l'Isère en Tarentaise : 2009-2014 - PAPI 2 : 2009-2015 - Emergence de la phase d'études préalables du PAPI 3 Isère en Tarentaise – 2021 - <i>Structuration de la compétence GEMAPI en cours sur le bassin versant de l'Isère en Tarentaise</i>
<p>Territoire de la CA ARLYSERE situé sur le bassin versant Arly (18 communes)</p>	<p>Syndicat Mixte du bassin versant Arly : SMBVA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat de rivière Arly.Doron.Chaise 2012-2017 - <i>Structuration de la compétence GEMAPI 2017-2019 : prise de compétence du syndicat et mise en place d'outils adaptés</i> - Emergence de la phase d'étude préalable du PAPI Arly- 2021
<p>Territoire de la CA ARLYSERE situé sur le bassin versant du Fier (2 communes)</p>	<p>Exercice de la compétence GEMAPI par la CA ARLYSERE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de convention avec le syndicat de bassin du Fier : Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA) - 2021

Les actions mises en œuvre par les syndicats concernent :

- **les travaux du programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau** : boisements de berges, gestion sédimentaire, lutte contre la propagation des espèces invasives. Ces travaux sont reconnus d'intérêt général par arrêtés préfectoraux et mis en œuvre lorsque les propriétaires des cours d'eau sont défaillants et qu'ils n'assurent plus cet entretien.
- **les travaux de restauration des ouvrages hydrauliques** : digues de l'Isère et des affluents, plages de dépôts, ouvrages traversants, seuils... Il s'agit de travaux de déboisement ou de gestion sédimentaire visant à remettre les ouvrages en état de fonctionnement
- **des projets de restauration des milieux aquatiques et de prévention des inondations** sont développés localement en fonction des problématiques rencontrées et des enjeux. Quelques exemples d'actions engagées dans ce cadre, protection des berges et déperçement du torrent de la Combaz et aménagement d'une plage de dépôts, déperçement du torrent de Fontaine Claire, **restauration** de la rivière Chaise et de la décharge en cours d'érosion, restauration de la confluence du Nant Bruyant, recalibrage du lit du Doron au droit du glissement du Bersend, étude hydraulique et plan de gestion et d'aménagement du canal Lallier...

Les travaux de restauration du lit de l'Isère par arasement mécanique des atterrissements, permettent de réduire les risques de débordement et de restaurer la biodiversité du cours d'eau. Les limons déposés sur ces atterrissements sont en grande partie liée au fonctionnement des aménagements hydroélectriques amont. Un plan de pérennisation de la gestion du lit de l'Isère est actuellement en cours définition en partenariat avec l'Etat, l'Agence de l'eau et EDF.

- **les études de régularisation réglementaire des systèmes d'endiguements** conformément au décret digue de 2015.
- **Les travaux de remise en état post crue** : en concertation avec les communes en charge de la gestion de crises, les syndicats assurent la remise en état des cours d'eau et ouvrages suite aux crues. Les actions mises en œuvre sont de type enlèvement d'embâcles, curages, recalibrage de cours d'eau, remise en état de plage de dépôts, confortement d'ouvrages, ...
- **des actions d'amélioration de la connaissance et de suivi des cours d'eau** par reconnaissances terrain, levés topographiques LIDAR, levés drônes, inventaires écologiques, ...

Ces actions sont mises en œuvre dans le cadre des outils contractuels en cours, permettant un financement des actions par les partenaires : Département de la Savoie, Région AURA, Etat, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,

Quelques chiffres :

1 200 000 € est le produit annuel de la taxe GEMAPI prélevé par la CA ARLYSERE afin de financer les actions menées par les syndicats de bassins sur le territoire de la CA ARLYSERE, soit un montant de 15 € par habitants.

Le PAPI 2 de l'Isère en Combe de Savoie, en cours de mise en œuvre (2014-2021), permet de mobiliser 19 M € en provenance de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et d'EDF au bénéfice de la Combe de Savoie

Objectifs

- Poursuivre l'entretien des cours d'eau et la gestion des ouvrages de prévention des inondations du territoire et notamment le plan de pérennisation de l'entretien et de la dynamique du lit de l'Isère
- Restaurer des cours d'eau dégradés.
- Améliorer la gestion de crise,
- Diminuer la vulnérabilité du territoire face aux inondations,
- Développer la connaissance et la conscience du risque d'inondation,

Engagement de l'Etat

Le territoire est également concerné par la présence de la nappe alluviale de l'Isère, classée comme ressource stratégique à préserver pour l'alimentation future en eau de la population.

En l'absence de maître d'ouvrage, l'Etat, par l'intermédiaire du BRGM et de l'Agence de l'eau, et avec un comité de pilotage associant les collectivités, a réalisé en 2018 l'étude nécessaire pour caractériser la nappe alluviale de l'Isère en Combe de Savoie, et déterminer les dispositions à prendre pour préserver

cette ressource. La DDT est à la disposition des collectivités pour les accompagner dans la prise en compte de ces dispositions.

Indicateurs

Nombre d'actions engagées par les syndicats de bassins versants, dans le cadre des PAPI, depuis la signature du CRTE (distinguer études et travaux)

Surfaces des zones à enjeux concernées par des projets engagés et inscrits aux PAPI (distinguer études et travaux)

DECHETS

- ORIENTATION 1.13 : Mettre en œuvre le **Plan de Prévention des Déchets ménagers**, pour une réduction des déchets à la source
- ORIENTATION 1.14 : **Harmoniser** les consignes de tri et la tarification des déchets
- ORIENTATION 1.15 : Etudier une tarification incitative des déchets sur ensemble du territoire
- ORIENTATION 1.16 : Réalisation du passage **au tout plastique** Echéance 1^{er} janvier 2023
- ORIENTATION 1.17 Collecter **les biodéchets** 2025 (compostage, méthanisation)
- ORIENTATION 1.18 : **Réduire le porte à porte** et augmenter les performances de **tri**
- ORIENTATION 1.19 : Expérimenter et développer de **nouvelles filières de recyclage, réemploi local**

Diagnostic et état initial

Document de référence : *RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service), PLP Arlysère*

- Tonnage de déchets produits par le territoire (données 2019) : **41 924 tonnes**
- Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de restauration collective et pour les logements collectifs
 - 293,210 tonnes
 - 256 collectes réalisées
 - 42 sites concernés dont 18 structures de restauration collective et logements collectifs
- Taux de tri sélectif par filière
 - Déchèteries
 - Sans Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) : 47%
 - DMS : 0,3%
 - Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : 37%
 - Multiflux/Emballages/Papiers recyclés : 7%
 - Verre : 7%
 - Cartons commerçants : 1,1 %
 - Déchets organiques : 0,7 %
 - Textiles (bennes villes) : 0,3%
- Développement de nouvelles filières de recyclage/ valorisation :
 - Mise en place de la collecte des couettes et oreillers dans 5 déchèteries du territoire
 - Valorisation des briques plâtrières à la déchèterie de Gilly
 - A l'écoparc de Beaufort : la collecte du bois traité est dissociée de la collecte du bois non traité
- 700 composteurs individuels distribué de 2017 à 2019
- 37 plateformes de compostage collectif
- 6 éco-parcs accessibles aux professionnels
- Candidature lauréate à l'AMI ADEME concernant le référentiel « Economie circulaire » et le déploiement de cette démarche sur le territoire (mai 2021)

Les collectivités disposant de la compétence Déchets sont dans l'obligation réglementaire depuis le 01/01/2012 d'élaborer un plan local de prévention (PLP) des déchets ménagers et assimilés (DMA) à l'échelle du territoire (Article L 541-15-1 du code de l'environnement). Le plan PLP doit comporter des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés et les mesures mises en place pour les atteindre. Le PLP est mis en œuvre pendant 6 ans (2019-2025) avant de procéder à une révision. Le PLP est compatible avec les plans et programmes d'échelon supérieurs (PNPD, PRPGD)

Objectifs (issus du PLP Arlysère)

- Réduction de 10% la quantité des déchets ménagers et assimilés d'ici 2025 (année de référence 2019)
- Pour cela, mise en œuvre du plan d'actions définis au PLP, autour des sujets suivants : compostage collectif, recycleries, sensibilisation des habitants et des touristes, gaspillage alimentaire, réduction déchets verts, étude de la tarification incitative.

Engagement de l'Etat

En matière de traitement et de recyclage des déchets, le syndicat Savoie Déchets porte sur les années à venir d'importants projets d'investissements. Si ces projets sont en cours d'élaboration et de finalisation, ils concerteront l'ensemble des collectivités de Savoie et constituent des projets d'ampleur en termes de transition écologique. Dans ce cadre, les collectivités de Savoie et l'État accompagneront les projets portés par Savoie Déchets dans des modalités qui seront définies collégialement en fonction et sous réserve de la finalisation de ces projets. En particulier, la construction d'un nouveau centre de tri de dimension départementale devrait permettre d'atteindre les objectifs du plan de prévention et de gestion des déchets.

Indicateurs

Mise en place d'une tarification incitative sur l'ensemble du territoire
Nombre de nouvelles plateformes de compostage collectif mises en place annuellement
Nombre de plateformes de conteneurs semi enterrés mis en place annuellement
Nombre de nouvelles filières de valorisation créées

BIODIVERSITE

- ORIENTATION 1.20 : Mieux connaître et valoriser les **écosystèmes locaux et la biodiversité** : ressource en eau, écosystèmes dégradés, zones humides, corridors écologiques, etc

Diagnostic - Etat initial

Documents de référence : diagnostics SCOT et PCAET, memento du patrimoine Arlysère

De par sa géographie physique (altitudes contrastées allant de 345 m à 2920 mètres d'altitude, vallées de l'Arly et de l'Isère..), Arlysère bénéficie d'une richesse et d'une diversité de milieux exceptionnels, qui représente une richesse écologique inestimable ainsi qu'un attrait touristique indéniable. Les milieux naturels sont par ailleurs essentiels pour atténuer les effets du changement climatique et absorber du CO₂ (36% des émissions de CO₂ d'Arlysère sont absorbés et stockés par les sols et la forêt soit 141 000 tonnes éq.CO₂ séquestrés annuellement).

Le territoire compte :

- 17 corridors écologiques et 9 coupures d'urbanisation pour préserver la séquence paysagère, inscrits au SCOT
- 7 ZNIEFF de type 2, couvrant près de 67% du territoire (50 000 ha)
- 23 ZNIEFF de type 1 (incluses dans les précédentes)
- 4 sites Natura 2000 identifiés au titre de la Directive Habitats, représentant 3 273 ha :
FR8201773 : Réseau de zones humides dans la Combe de Savoie et basse vallée de l'Isère
FR8202002 - FR8212005 : Partie orientale du Massif des Bauges
FR8201776 : Tourbière et lac des Saisies
FR8202003 - FR8212028 : Massif de la Lauzière ;
- 1 site Natura 2000 identifié au titre de la Directive Oiseaux, représentant 2976 ha (*FR8212005 : Partie orientale du Massif des Bauges*)
- 4 sites protégés par un arrêté de protection de biotope (*La Bialle et les Bassins Mollards, Les Aravis, Tourbière des Saisies et le Bois de Thuliettaz*), représentant 940 ha
- 2 sites protégés par un classement en réserve biologique domaniale (Le Haut Chéran et la Forêt des Merdrassiers)
Une dizaine de sites boisés classés en « forêt de protection » selon un classement datant de 1932, pour une surface de 1143 hectares (classement datant de 1932, boisements localisés sur St Nicolas La Chapelle /Ugine, Hauteluce, Albertville et des communes de la Combe de Savoie)
- Près de 450 zones humides recensées couvrant une surface totale de 2002 hectares
- Quelques 9 925 ha de foncier agricole à préserver (au titre du SCOT), plus 11 150 ha d'alpages

Au travers de ses différentes compétences et interventions, le territoire est impliqué dans la préservation de ces espaces porteurs de biodiversité :

- Politique agricole et pastorale (Plan pastoral Territorial, amenant des financements Région et FEADER au service de l'activité et des milieux pastoraux)

- Mesures agri-environnementales : Co-financement d'une mesure du PAEC Mont Blanc Arve Giffre (Projet Agro-environnemental et Climatique) visant à maintenir la diversité biologique dans les prairies grâce à des fauches régulières et retardées et à la préservation de milieux ouverts (Mesure Herbe 08 - Entretien des prairies remarquables par fauche à pied). En 2018, environ 45 hectares engagés par des exploitants du Beaufortain ont contractualisé cette mesure sur une durée de 5 ans (2017-2021).
- Politique forestière, avec notamment l'adhésion à l'association Sylv'actes et la mise en place d'un Projet Sylvicole territorial
- Gestion et protection des milieux aquatiques, incluant au titre des Contrats Rivières des actions de protection et remise en état des milieux, ainsi que des actions de sensibilisation
- Politique foncière, avec la mise en œuvre de l'objectif SCOT de diviser par deux la consommation foncière pour l'urbanisation
- Politique touristique, incluant la mise en valeur, la préservation des espaces naturels sensibles et, la mise en place d'actions de sensibilisation des usagers (canalisation des publics, règles à respecter en milieu naturel et sur les espaces agricoles...)
- ...

A la suite des ateliers citoyens réalisés en tout début d'année 2021, Arlysère souhaite renforcer son implication sur la thématique de la biodiversité, et un groupe de travail dédié a été constitué. Son premier objectif est d'améliorer la connaissance et l'appropriation d'un sujet vaste et complexe, compris de manière très différenciée. C'est ainsi qu'une formation a été réalisée en juin 2021 avec l'Université Populaire locale, sur ce sujet. Des visites de terrain, accompagnées de spécialistes (CEN 73 et PNR des Bauges notamment) sont en cours. Une démarche de labellisation TEN (Territoire Engagé pour la Nature) est envisagée, en lien avec le SMBVA, syndicat mixte du bassin versant de l'Arly.

Objectifs

- Améliorer la connaissance sur le sujet de la biodiversité
- Développer les actions de sensibilisation aux enjeux du maintien de la biodiversité
- Développer les actions de préservation et restauration des milieux, notamment les zones humides et les espaces sensibles

Indicateurs

Surface concernée par des projets de préservation et de restauration des milieux

Typologie des actions de sensibilisation des publics (élus, riverains, touristes...)

Nombre de partenariats engagés avec les acteurs de la préservation de la biodiversité

Un territoire au service des acteurs économiques et de l'emploi

AGRICULTURE, FORET, FILIERE BOIS

- ORIENTATION 2.1 : Mettre en œuvre le **Projet Sylvicole** Territorial et veiller la complémentarité des usages de la forêt
- ORIENTATION 2.2 : Poursuivre la structuration des filières **bois énergie** et **bois construction** locales
- ORIENTATION 2.3 : Mettre en œuvre le **Projet Alimentaire Territorial**
- ORIENTATION 2.4 : Préserver le **foncier agricole** et faciliter l'installation d'agriculteurs, pour une agriculture contribuant à l'alimentation de proximité et à l'atténuation/adaptation climatique

ORIENTATION 2.1 ET 2.2

Diagnostic et état des lieux

Documents de référence Bilan du 2nd Plan Pastoral Territorial du Beaufortain, Val d'Arly et Grand Arc 2015 – 2021 (juillet 2021) et Fiches actions du 3^{ème} PPT 2022 – 2026 (juillet 2021), Projet Sylvicole Territorial d'Arlysère (avril 2021), Guide des propriétaires forestiers 2021 – 2023 (juin 2021)

La forêt couvre environ 50% du territoire d'Arlysère. Elle a également des fonctions multiples, tant économiques qu'environnementales : production de bois d'œuvre et énergie, fonctions récréatives et tourisme, fonctions écologiques majeures (biodiversité, ressource en eau...), rôle de protection contre les risques naturels. Les collectivités sont historiquement très impliquées sur cette filière : structuration et mise en œuvre d'un schéma de desserte forestière, identification des forêts à rôle de protection, appui aux acteurs économiques, lutte contre le scolyte de l'épicéa, gestion forestière durable, bourse foncière, mise en place d'une plateforme bois énergie, etc.

Le Syndicat Mixte Arlysère a animé une charte forestière de 2004 à 2012. A sa création en 2017, la Communauté d'Agglomération Arlysère a repris les compétences optionnelles de soutien à la profession et à la filière bois, l'étude et la gestion de projets de développement forestiers territoriaux et celle de la création et gestion d'une plateforme bois énergie mise en service en février 2020.

Les enjeux autour de la gestion forestière se déclinent en 4 points : Environnementaux, économiques, sociaux et climatiques.

Quelques chiffres :

- 16 334 ha de forêt publique dont 94 % de propriété communale, qui représentent 40 % de la surface forestière d'Arlysère
- 24 290 ha de forêt privée (surface moyenne de la parcelle : 2ha)
- 45 000 m³ de bois exploités annuellement. Essence principale : épicéa
- Bois d'œuvre : 91 %
- Bois énergie : 9%
- 1275 km de desserte en forêt
- 6 scieries et 17 entreprises de travaux forestiers
- Plateforme bois énergie : Environ 2000 T de bois local stockées annuellement, 5 chaufferies s'approvisionnant via la plateforme (2020)

Objectifs

- Favoriser une gestion durable de la forêt publique et faciliter le déploiement de dessertes en forêt privée et maintenir la pratique de l'exploitation par câble (1 entreprise spécialisée en Savoie et localisée sur notre territoire) ;
- Impulser une dynamique en faveur du regroupement de la gestion et du foncier forestier sur le territoire et notamment en forêt privée
- Animer un réseau d'acteurs autour de la plateforme bois énergie de Ste Hélène sur Isère
- Accompagner les projets de chaufferies collectives à biomasse et réseaux de chaleur bois énergie ;
- Faciliter l'adaptation des forêts aux effets du changement climatique et maintenir sa multifonctionnalité
- Développer des actions de sensibilisation autour de la forêt et de la filière bois,

Engagement de l'Etat

Pour mettre en œuvre cette gestion forestière, le territoire d'Arlysère peut bénéficier du programme "Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer", du plan de relance. Dans ce cadre, l'ONF se mobilise en forêt publique afin de faire émerger des projets de reconstitution des forêts sinistrées et d'adaptation aux changements climatiques.

Les subventions au titre de ce plan de relance peuvent également être sollicitées par des propriétaires forestiers privés et structures de regroupement des investissements telles que OGEC, ASA, ASL (un propriétaire privé peut soit déposer lui-même une demande d'aide individuelle soit se faire représenter par un opérateur de regroupement, auquel il donne mandat). Les demandes de subvention sont à déposer sur la plate-forme "CARTOGIP" (<https://connexion.cartogip.fr/>), l'instruction de la demande étant assurée par les services de la DDT. Les opérateurs tels que le CRPF et Coforêt sont mobilisés auprès des propriétaires forestiers privés et connaissent le dispositif.

En matière de mobilisation de la ressource forestière (dans une finalité d'exploitation aux fins d'alimentation des filières construction, bois-énergie...), le territoire peut solliciter des aides pour le déploiement de dessertes forestières, de la part de la Région, de l'Etat et de l'Union Européenne : FEADER : mesure 4.31 notamment : "soutien à la desserte forestière", dont l'objectif est d'améliorer la desserte interne des massifs forestiers dans une perspective de mobilisation immédiate d'une ressource actuellement non accessible dans des conditions économiquement supportables.

Enfin, dans l'objectif de "garantir les fonctions écologiques de la forêt", le territoire présente un enjeu de préservation des écosystèmes alluviaux, au carrefour d'enjeux de préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et du rôle de "tampon" lors des épisodes de crues

Indicateurs

ORIENTATION 2.1

Nombre de dossiers de propriétaires publics et privés déposés et financés par Sylv'Acctes
Nombre d'ha de travaux sylvicoles engagés sur les 3 ans du programme (2021 – 2024)

ORIENTATION 2.2

Tonnes de bois locales stockées annuellement sur la plateforme bois énergie,

Nombre de nouvelles chaufferies plaquette bois construites et de chaufferies passant par la plateforme bois énergie pour ses approvisionnements.

ORIENTATIONS 2.3 ET 2.4

Diagnostic et état des lieux

Documents de référence : Projet Alimentaire Territorial d'Arlysère 2021 – 2024 : programme d'actions – avril 2021

L'agriculture est une activité essentielle au territoire qui forge et entretient les paysages, constitue un des socles de l'identité du territoire (patrimoine culinaire), pourvoit une partie de la production alimentaire et contribue de façon importante à l'activité économique locale, de manière directe et indirecte (secteur du tourisme notamment).

Avec 345 exploitations agricoles professionnelles occupant 27% du territoire, l'agriculture d'Arlysère est structurée autour d'une offre diversifiée. Elle est aujourd'hui encore majoritairement tournée vers les productions animales (84% des exploitations) et notamment les filières bovin lait sous AOP et IGP (50% des exploitations), bovin viande (19%) et caprin lait sous AOP (8% des exploitations).

Les territoires montagnards (Val d'Arly et Beaufortain) sont plus orientés vers les productions laitières et rythmés par les afflux touristiques liés au ski, aux trails (Pierra Menta) et au vélo (tour de France). Les territoires de plaine (Bassin Albertvillois, Haute Combe et Basse Tarentaise) présentent une agriculture plus diversifiée (maraîchage, arboriculture, grandes cultures...) complémentaire à l'agriculture de montagne (production de fourrages) et constituent la majorité du bassin de consommation avec leurs 2 villes rurales (Albertville et Ugine : 42% de la population d'Arlysère)

Les filières de qualité, la présence d'outils de production et de commercialisation en gestion directe et le développement des circuits courts permettent la création d'une forte valeur ajoutée sur le territoire :

- 4 AOP (Beaufort, Reblochon, Tome des Bauges, Chevrotin) et 3 IGP (Tomme / Raclette de Savoie, Pommes et Poires de Savoie) pour valoriser les produits
- une progression de la bio liée aux installations avec 19 exploitations certifiées sur 480 ha
- 2 coopératives et un abattoir en gestion directe, 2 transformateurs laitiers privés
- 2 magasins de producteurs sur le bassin Albertvillois et 9 magasins de coopératives ou de collecteur privé, 3 AMAP
- de 4 marchés permanents à 10 marchés temporaires entre le printemps et l'automne
- plus de 20% des exploitations ont développé la vente en circuits courts.

L'économie agricole est complémentaire et dépendante des activités industrielles et touristiques. On dénombre encore beaucoup d'agriculteurs doubles actifs (guides de montagne, ouvriers, pisteurs). Des fermes développent des offres agri-touristiques (13 dans les réseaux Bienvenue à la ferme ou Accueil Paysan), des activités de gîte ou de restauration à base de produits locaux. Les ventes en magasins et à la ferme dépendent des flux touristiques.

Afin de soutenir et valoriser les productions agricoles du territoire par la commande publique et de donner accès à tous à une alimentation de qualité, Arlysère travaille depuis 2018 avec le Conseil de Développement Territorial, les trois groupements de producteurs (GOA, AABA, GIDA), la chambre d'agriculture et le Département sur la structuration de circuits courts à destination de la restauration collective.

Avec le recrutement d'une chargée de mission dédiée (ingénieur agronome), ce travail a déjà permis de nouer des partenariats entre 24 producteurs, coopératives et SICA du territoire et 11 établissements de restauration collective (3 cuisines centrales communales de portée intercommunale, 5 collèges, un lycée, 2 cantines et un centre de vacances). Les actions menées ont également concouru à l'engagement de travaux sur les questions du foncier, de l'adaptation de l'offre à la demande du territoire, l'organisation logistique, la sensibilisation des élus, habitants, équipes et convives à la consommation de produits locaux de qualité, à la gestion des déchets (via le méthaniseur de Tournon).

En poursuivant ces actions, qui visent à atteindre les objectifs de la loi EGALIM, l'agglomération entre aujourd'hui dans une réflexion plus globale d'organisation du système alimentaire du territoire et d'accès à une alimentation de qualité pour tous, dans un contexte de changement climatique et de crise sanitaire qui viennent questionner sa résilience. Pour cela, Arlysère a travaillé un Projet Alimentaire Territorial (PAT), qui a obtenu la reconnaissance officielle de niveau 1, valable 3 ans. Ce PAT constitue le projet agricole du territoire pour les années à venir. Il s'organise autour de 7 axes (déclinés en 27 objectifs, chacun munis d'indicateurs, partenaires et publics cible), comme déclinés dans le paragraphe ci-après.

Les moyens associés à ce PAT sont les suivants :

- une demande de soutien à l'animation du projet : 100 000€ (en cours de validation au niveau national)
- des demandes d'aides à l'investissement : 5 dossiers ont été pré-sélectionnés (au 30 juin 2021) pour un montant prévisionnel de 132 K€ au titre du plan de relance (Coopérative de Beaufort pour son atelier de transformation viande, les 3 cuisines centrales d'Albertville, d'Ugine, la Bathie, et Croc local pour l'implantation d'un magasin de producteur dans le Beaufortain ; 1 dossier a reçu un avis favorable sous réserve de réabondement budgétaire (Jardin partagés à Frontenex).

Objectifs

1. Encourager le développement d'une agriculture de qualité
2. Poursuivre la structuration des circuits courts en restauration collective en visant les objectifs de la loi EGALIM
3. Promouvoir l'utilisation de produits locaux de qualité / une alimentation durable au sein de la filière touristique
4. Sensibiliser/éduquer à une alimentation saine, de qualité
5. Lutter contre la précarité alimentaire et favoriser l'accessibilité des produits alimentaires de qualité pour tous
6. Développer la résilience du système alimentaire du territoire (incluant la question du foncier agricole)
7. Construire une gouvernance du système alimentaire dans la durée

Indicateurs

ORIENTATION 2.3

Nombre de projets réalisés dans le cadre des 7 axes du PAT Arlysère , cf indicateurs de suivi des 28 actions

ORIENTATION 2.4 (inclus dans le PAT)

Nombre d'installations/confortations sur des productions de qualité/manquantes réalisées/en circuits courts réalisées dans le cadre du CLIF ou sur des terrains de collectivités,
Nombre d'ha acquis par les collectivités pour installer de nouveaux agriculteurs

TOURISME ET EQUIPEMENTS DE LOISIRS

- ORIENTATION 2.5 : Accompagner nos **3 destinations touristiques** dans leurs évolutions et adaptations, mettre en œuvre la stratégie définie dans le programme **Espace valléen**
- ORIENTATION 2.6 : Conforter la mise en tourisme de notre réseau de **sentiers** et offre **d'activités de pleine nature**
- ORIENTATION 2.7 : Adapter **nos offres aquatiques et de baignade** aux évolutions des besoins et attentes des différentes clientèles
- ORIENTATION 2.8 : Permettre une **gestion de proximité des stades et gymnases**
- ORIENTATION 2.9 : Conforter l'attractivité événementielle et touristique de la **Halle Olympique**, en lien étroit avec la Maison du tourisme

ORIENTATIONS 2.5, 2.6, 2.7

Diagnostic et Etat initial

Document de référence : Candidature Espace Valléen Arlysère, 15 juin 2021

Le tourisme est un secteur d'activité essentiel sur Arlysère, notamment sur les secteurs Beaufortain et Val d'Arly, pour lequel il est même vital pour le maintien des activités et donc de la population. Le tourisme hivernal lié aux stations constitue aujourd'hui encore la locomotive de cette activité, qui néanmoins accélère sa diversification, engagée depuis de nombreuses années en s'appuyant sur les dispositifs dédiés aux stations de moyenne montagne. Arlysère accompagne les 3 destinations du territoire (Beaufortain, Val d'Arly, Pays d'Albertville) sur la diversification et la promotion touristique estivales depuis de nombreuses années, et « anime » le réseau des Offices du tourisme autour d'actions et de projets collectifs (supports de communication sur les offres APN, activités de pleine nature, salons, plan de développement des compétences, prospective et observation...), et porte en direct la promotion de la marque Beaufortain. Arlysère gère également 1500 km de sentiers de randonnée (travaux, entretien, gestion, promotion, mise en tourisme...) ainsi qu'une application de géoguidage et d'interprétation, Traces Alpines.

Concernant l'offre de baignades, Arlysère gère un certain nombre d'équipements et sites :

- 4 piscines - dont 2 estivales découvertes et l'une adossée à un complexe de remise en forme pour 186 000 entrées en 2019. En comptabilisant les bassins découverts Arlysère se positionne dans la moyenne nationale avec 256m² de bassin / 10 000 habitants (260 m² en France). Cependant seuls 2 bassins restent ouverts toutes l'année. Le ratio tombe alors à 122 m² / 10 000 habitants, faisant d'Arlysère un territoire plutôt sous-équipé.
- Les fréquentations des piscines varient peu : 1 à 3% d'une année à l'autre. La piscine de Gilly, vieillissante, voit ses fréquentations plutôt à la baisse
- 3 plans d'eau baignables de compétence intercommunale qui ont accueilli 49 000 baigneurs en 2019 (Grésy sur Isère, Ste Hélène sur Isère, Grignon)
- Le plan d'eau de Grignon, proche de l'aire urbaine, comptabilise le plus d'entrées et voit sa fréquentation augmenter d'années en années (+ 46% entre 2019 et 2020)

Le territoire dispose par ailleurs de plusieurs plans d'eau à fonctions récréatives, baignables ou non : Montailleur, Queige, Beaufort, Flumet, Crest Voland, St Vital, Ugine, notamment.

Les investissements sur les piscines sont essentiellement tournés autour de 2 axes :

- Maintien et remise à niveau des installations techniques
- Amélioration des performances énergétiques des installations

Des investissements d'amélioration/adaptation de l'offre sont par ailleurs réalisés régulièrement (aquabike, matériel ludique etc...)

Investissements 2019 :

- Pour les 4 piscines : 144 500€
- Pour les plans d'eau : 20 700€

Objectifs :

A date, l'ensemble des acteurs touristiques se retrouvent autour de la candidature Espace Valléen portée par Arlysère, et dont la stratégie, alimentée par le travail du PCAET, se décline en 3 orientations :

1. Amplifier la **diversification et la complémentarité** de l'offre touristique de ses destinations, plus particulièrement : en faveur des Clientèles nouvelles (*primos*, jeunes) et des seniors, clientèle locale à régionale (isochrone de 2h environ), sur les ailes de saison estivales et hivernales, sur des formats journée et courts séjours, sur nos sites majeurs, ainsi que des sites « méconnus » (*secret spots*)
2. Accélérer les **transitions écologiques** (adaptation au changement climatique et atténuation) et **économiques** (accompagnement des mutations nécessaires des acteurs du tourisme) en favorisant l'anticipation.
3. Améliorer la convenance et le **parcours client** (de la préparation au séjour) pour répondre aux évolutions actuelles et à venir des **attentes clientèles** (post Covid)

La thématique de l'offre de baignades et d'activités aquatiques fait l'objet d'une fiche opération dédiée dans ce projet Espace valléen, au vue des enjeux essentiels en la matière (diversification de l'offre, pression accrue sur les sites), en lien avec le réchauffement climatique et les besoins/attentes tant de la population résidente que de la clientèle en la matière.

Concernant les piscines et plans d'eau gérés par Arlysère, 2 enjeux se dégagent pour les années à venir, relatifs à l'adaptation de l'offre :

- Adaptation et réaménagement du plan d'eau de Gilly-Grignon dans le cadre de la cessation d'activité de la gravière en 2024
- Adaptation de l'offre au regard du faible taux de bassins du territoire et du vieillissement de la piscine de Gilly, par ailleurs la plus proche d l'aire urbaine

Engagement de l'Etat

Le FNADT CIMA attribué sur la période 20214-2020 pour la mesure « tourisme » pour l'EV Arlysère est de 171 594€.

Le CRTE présente un axe de travail sur le tourisme « accompagnement des destinations/marques Arlysère dans le confortement de leur positionnement touristique et d'une offre 4 saisons adaptée aux enjeux climatiques et économiques de la montagne (projet Espace Valléen) »

L'Etat s'engage à ce que les opérations qui solliciteront des aides de l'Etat dont le FNADT CIMA Alpes, feront l'objet d'une instruction coordonnée afin d'identifier celles qui pourront être accompagnées par le FNADT CIMA Alpes et ou par d'autres dispositifs d'Etat (DETR-DSIL ...). De même, un lien sera fait avec le programme « avenir montagne » de l'Etat, un programme qui compte 14 mesures clés dont l'objectif est d'accompagner les territoires de montagne vers une offre touristique résiliente et durable, adaptée aux spécificités de chaque massif.

Indicateurs (génériques, voir Espace valléen pour indicateurs plus précis et par action)

Nombre de projets mis en œuvre, liés aux 3 orientations de l'Espace Valléen, et investissements réalisés

Investissements réalisés sur les différents sites piscines/plans d'eau en particulier

Evolution des chiffres de fréquentation des différents sites et en particulier des piscines/plans d'eau

ORIENTATION 2.8

Diagnostic et état initial chiffré

Document de référence : SCOT Arlysère

Le réseau des stades, gymnases, courts de tennis, plateaux sportifs, et salles polyvalentes accueillant des activités sportives peut être considéré comme globalement en phase avec les besoins du territoire. Se pose néanmoins, et de manière de plus en plus pressante, la question de la mise aux normes pour un ensemble d'équipements. (source : SCOT Arlysère)

Arlysère gère, au 30 juin 2021, et de par les compétences issues de la fusion des 4 communautés de communes : 4 stades, 2 gymnases, 7 courts de tennis, 1 plateau sportif. Leur diffusion sur l'ensemble du territoire et leurs liens étroits avec la vie communale ne permet pas une gestion de proximité au plus proche des attentes des usagers. Aussi il est envisagé de procéder au « retour » aux communes de la gestion de ces sites (transfert, conventions de mutualisation).

Objectifs

- Maintien du réseau des équipements sportifs de proximité, pouvant passer par la rénovation de ces équipements.
- Confortement d'une gestion de proximité de ces équipements

Indicateurs

Nombre d'équipements faisant l'objet de travaux de rénovation.

ORIENTATION 2.9

Diagnostic et état initial chiffré

Construite pour les Jeux Olympiques de 1992, la Halle Olympique constitue un équipement majeur pour le territoire. Longtemps consacré essentiellement aux pratiques sportives glace/escalade/tennis et à quelques concerts, il a fait l'objet d'une étude de positionnement en 2010, alors que des travaux lourds de mise aux normes du système de production de glace se profilaient. A l'issue de cette étude les orientations suivantes ont été retenues, fixant le cap pour le devenir de la Halle Olympique :

- Le maintien de la glace, mais dans une envergure plus réduite qu'une patinoire olympique
- Le confortement de l'activité « escalade »
- Le développement de l'activité évènementielle, séminaires d'entreprises
- Pour cela, l'externalisation de l'activité « tennis », trop difficile à faire cohabiter avec l'objectif précédent

A la suite, une 1ère phase de travaux achevée en 2015 a permis :

- de dissocier l'activité sportive quotidienne de l'activité évènementielle
- de disposer d'un outil évènementiel répondant aux exigences croissantes des organisateurs

- Ces travaux ont permis de positionner la Halle Olympique parmi les grandes salles évènementielles françaises (Mondial de Handball en 2017, Coupe Davis en 2018)

Une 2nde phase de travaux achevée en 2019 a permis :

- De regrouper en un seul lieu la Maison du Tourisme, la Maison des Jeux Olympiques, l'accueil et la billetterie de la Halle Olympique.
- De Développer le volet économique en créant des salles séminaires à destination des entreprises.
- D'augmenter la capacité du restaurant

Cette seconde phase a permis de créer en un espace unique une offre de loisirs sportifs, culturels et touristiques. Elle a également permis de mutualiser les équipes de ces 3 structures et d'entamer un travail de mise en synergie.

D'autres travaux sont à envisager, notamment afin d'améliorer la fonctionnalité de l'équipement, et en lien justement avec sa multifonctionnalité. L'activité de la Halle se regroupe autour de 3 axes (chiffres 2019) :

- Le sport :
 - une patinoire (22 000 entrées, 208 heures scolaires 2005 heures pour les clubs)
 - Un espace Structure Artificielle d'Escalade (6 000 entrées, 228,5 heures scolaires, 1078 heures clubs)
- Les évènements économiques : 6 salons (23 000 visiteurs) et une activité séminaires en plein essor (32 000€ de CA)
- Les grands évènements sportifs et culturels : 9 concerts (34 000 spectateurs), 3 évènements sportifs (16 500 spectateurs)

Pour sa part la Maison du Tourisme du Pays d'Albertville – au-delà de ses fonctions d'accueil et de billetterie de la clientèle de la Halle Olympique - renseigne environ 50 000 visiteurs /an. La première année d'ouverture de Tremplin 92 s'est déroulée en version très dégradée (pandémie, restrictions sanitaires). Malgré tout 4 000 visiteurs ont franchi ses portes pendant l'été 2020.

D'un point de vue énergétique, la Halle Olympique constitue le bâtiment le plus énergivore de la collectivité :

Poste	[kWh _{EP}]	Coûts Moyen Annuel [€]	Carbone Teq _{CO2}
Electricité	4 770 000	277 500 €	146
Gaz	1 300 000	70 500 €	266
TOTAL	6 070 000	348 000 €	412

OBJECTIFS

- Conforter la mutualisation Halle Olympique - Maison du Tourisme, en allant vers l'intégration de ces 2 structures afin de poursuivre leur développement. Plusieurs axes pourront ainsi être

travaillés : générer des synergies, développer de nouveaux produits, développer une politique évènementielle à l'échelle du territoire.

- Réduire la facture énergétique du bâtiment et son bilan carbone
- Améliorer la qualité d'accueil de nos usagers, notamment lors des évènements économiques
- Améliorer la fonctionnalité de l'équipement ; notamment, réduire les contraintes techniques lors des évènements notamment celles liées au transport et au stockage du matériel (au travers d'un local de 1 000m² aux abords immédiats de la zone technique)

Indicateurs

Mise en œuvre d'une structure unique

Investissements réalisés (aspects énergétiques et fonctionnels)

Nombre de manifestations accueillies, nombre de visiteurs / activité

Chiffres de fréquentation de l'accueil

NUMERIQUE

- ORIENTATION 2.10 : Mettre en œuvre le **projet numérique** du territoire
- ORIENTATION 2.11 : Poursuivre l'accompagnement du déploiement Fibre et 4G

Diagnostic et état initial

Documents de référence : SDAN (Schéma départemental d'Aménagement Numérique)

La communauté d'Agglomération récemment créée en 2017, s'est essentiellement concentrée sur l'intégration de ses compétences et la structuration de ses services.

Aujourd'hui, l'ambition d'Arlysère en la matière est de moderniser l'action publique locale via des outils numériques adaptés et de qualité. Une réflexion de fond s'est engagée en ce sens depuis 2020 au niveau de l'Agglo, en lien étroit avec les communes. Au-delà des outils, c'est la question du management et de la qualité du service rendu à l'usager qui est interrogée. Le développement du numérique au service du citoyen accompagne aussi le mouvement de la transition écologique qui se traduit concrètement par :

- L'accompagnement et le suivi du déploiement fibre et 4G
- L'accès de tous les habitants aux services via le numérique par l'implantation de bornes d'informations et de services dans toutes les mairies avec un développement applicatif sur mesure et évolutif
- La projection des services et usages (aux agents de la collectivité, aux élus, aux habitants et partenaires) via une plateforme numérique afin de proposer des nouvelles facilités d'accès et d'usages (paiement le ligne, actes administratifs dématérialisés, appui aux commerces en ligne...)
- La formation des usagers aux nouvelles technologies et à leurs applications
- En interne aux collectivités, le déploiement d'outils numériques adaptés et sécurisés

Quelques chiffres :

42 écrans multifonction de visio-conférence installés dans les 39 communes + 3 salles de visio de l'Agglo

39 bornes d'informations et de services aux habitants dans chacune des communes

12 bornes d'information et de services aux touristes dans les lieux de villégiature

A ce stade :

30.000 € d'études engagés

252.000 € d'écrans de visio conférence

120.000 € de bornes touristiques

103.000 € de bornes habitants

L'objectif de couverture mobile de qualité dans les zones non ou mal couvertes afin de généraliser la réception 4G sur l'ensemble du territoire d'ici 2024.

Ambition de connexion de la fibre sur au moins 50% du territoire prévue d'ici 2024 avec 255 000 prises optiques installées.

Objectifs

- L'accès de tous les habitants aux services via le numérique
- Couverture mobile de qualité dans les zones non ou mal couvertes afin de généraliser la réception 4G sur l'ensemble du territoire d'ici 2024.
- Connexion de la fibre sur au moins 50% du territoire prévue d'ici 2024 avec 255 000 prises optiques installées.

Engagement de l'Etat

En matière de services publics, l'Etat promeut le maintien et la modernisation des services publics en milieu rural et l'appui aux démarches aujourd'hui largement numérisées : le soutien aux démarches de labellisation France Service s'est traduit par la labellisation des structures France Services de Flumet et Beaufort. Par ailleurs, en 2021, la communauté d'agglomération Arlysère a bénéficié d'une aide au recrutement de 5 conseillers numériques, pour un total de 250 000€ dans le cadre d'un appel à projet France relance.

Indicateurs

Nb de nouveaux services proposés aux usagers

Taux de couverture 4G/Fibre

Montants investis par les collectivités dans le développement numérique

ECONOMIE CIRCULAIRE, ZONES D'ACTIVITES, SOUTIEN A L'ACTIVITE ET A L'EMPLOI

- ORIENTATION 2.12 : Accompagner les dynamiques émergentes **d'économie circulaire et collaborative**, en « **circuits courts** » (réseaux, maillage, mutualisations, innovation..), appuyer l'initiative économique et l'insertion
- ORIENTATION 2.13 : Poursuivre le **soutien à l'activité économique** locale et à l'emploi, en lien avec la crise sanitaire
- ORIENTATION 2.14 : Poursuivre la gestion dynamique nos **zones d'activités** inter communales
- ORIENTATION 2.15 : Organiser et mettre en œuvre la production puis la gestion de **foncier économique**, dans une logique de sobriété foncière et de transition écologique
- ORIENTATION 2.16 : Accompagner les entreprises dans leurs démarches de **sobriété énergétique et de mobilités**

Le secteur de l'industrie est le premier pôle consommateur d'énergie sur le territoire, dû notamment au domaine de la métallurgie très énergivore.

ORIENTATION 2.12 :

L'économie circulaire formalise et cherche à développer les interactions entre entreprises d'un même bassin, et le recyclage/réemploi des ressources locales. Arlysère investit ce champ depuis de nombreuses années, sur la thématique des déchets (développement de filières locales, textile, méthanisation notamment), mais aussi en accompagnant les démarches donneurs d'ordre / sous-traitants, en favorisant la mise en réseau des acteurs économiques au travers du financement d'AURA entreprises localement, en développant les circuits courts en agriculture, etc.

Diagnostic et état initial

Document de référence : PAT, candidature Economie Circulaire

A date, Arlysère s'engage pour amplifier cette dynamique, au travers notamment :

- Du Plan Alimentaire territorial, dont la candidature a été déposée en avril 2021, et retenue
- Du programme collectif "Déploiement du Référentiel Économie Circulaire pour les territoires en Auvergne-Rhône-Alpes, notre candidature ayant été retenue (mai 2021)
- De sa politique déchets (voir chapitre correspondant)
- D'une implication, en question, dans les dynamiques de tiers-lieu et espaces de coworking

Objectif du territoire

Accompagner les synergies locales d'entreprises, favorisant le développement de l'activité économique et de l'emploi « non délocalisable ».

Indicateurs

Nombre de projets nouveaux issus des dynamiques sus nommées
Nombre d'acteurs économiques mobilisés et bénéficiaires des projets
Projets associés

ORIENTATION 2.13

Diagnostic - Etat initial

Dans le cadre de la crise sanitaire COVID, Arlysère s'est très vite positionnée en faveur du soutien à l'économie et à l'emploi. Plusieurs leviers ont été actionnés rapidement dont :

- Don de lait à la banque alimentaire de Savoie dans le cadre de « l'opération solidaire des intercommunalités des Savoie » en faveur du soutien aux plus démunis et impactés par la crise économique. L'action a permis en outre de soutenir la filière agricole du lait, dont la production risquait d'être perdue compte-tenu de la contraction des marchés d'écoulement des produits laitiers. (Versement d'un don de 30 369€, soit une participation forfaitaire de 0.50€/habitant.)
- Souscription et abondement à un fonds d'urgence régional (FRU) en faveur du soutien aux entreprises impactées par la crise économique pour un montant de 242 952€, soit une participation forfaitaire de 4€/habitant répartie en 2 volets (subvention aux acteurs du Tourisme/Hôtellerie/Restauration – entreprise et association et Avances remboursables au bénéfice des micro-entreprises, associations employeurs et coopératives)
- Appui technique, financier et d'ingénierie à la mise en place d'une « place de commerce local numérique » afin de soutenir le commerce de proximité et l'accès aux biens et services par les habitants en période de confinement (restauration : plats à emporter, click & Collect, ...). Cette plateforme de vente en ligne est ouverte aux commerçants, artisans et producteurs de l'espace Arlysère.
- Soutien aux producteurs locaux en excès de stock de produits frais afin d'éviter les pertes. Ainsi, plusieurs opérations de communication et de mise en réseaux ont été mises en place (parution d'une carte de producteurs en vente directe <https://www.arlysere.fr/nos-missions/economie-et-emploi-2/circuits-courts/>, appui et accompagnement des agriculteurs pour la mise en place de vente à la ferme dans le respect des règles sanitaires et des gestes barrière (drives fermiers, vente de paniers via les AMAP, Appui aux communes en interface des services préfectoraux et de la Chambre d'Agriculture pour la remise en service des marchés de producteurs locaux, Appui aux producteurs en interface des grandes surfaces pour écoulement des produits locaux via les plateformes de grande distribution...)

Objectifs

La reprise économique n'étant pas encore confirmée, Arlysère se doit une attention de tous les instants pour accompagner localement cette relance et conforter les entreprises du bassin. Plusieurs actions sont poursuivies ou renforcées telles que :

- L'accompagnement à l'activité par le numérique (plateforme numérique pouvant offrir à terme de nouveaux services de mise en relation d'offre et de demande)
- Un suivi accru des agriculteurs victimes d'abord de la crise sanitaire puis du gel du printemps
- Abondement de la contribution FRU sur le Plan Montagne en faveur des acteurs du tourisme
- Conforter l'aide aux commerces de vitrine de proximité qui permet d'accompagner les investissements d'aménagements intérieurs et extérieurs des commerçants (réfection de décoration, présentoirs, vitrines, abords, rayonnages, etc....). Ce dispositif subventionné à 20% par la Région + 10% par Arlysère et permet d'accéder à des prêts complémentaires à tarifs préférentiels pour les porteurs de projets.

Engagement de l'Etat

En 2021, dans le cadre du plan France Relance, les entreprises de l'agglomération Arlysère ont bénéficié, à la date de la signature du contrat, de 11,84M€ d'aides de l'Etat. L'Etat poursuivra son accompagnement en mobilisant son expertise pour faciliter l'aboutissement des projets France Relance, tout particulièrement le projet Ugi'Ring à Ugine

Indicateurs

- Nombre d'initiatives et de secteurs concernés
- Nombre d'acteurs économiques mobilisés et bénéficiaires des projets
- Montant des dons et contributions – contributions en nature

ORIENTATIONS 2.14 ET 2.15

Diagnostic et Etat initial

Document de référence : SCOT / Etude prospective 2017

Arlysère gère un certain nombre de ZAE sur le territoire, en régie, par voie de concession avec la SAS ou de convention de gestion (avec la Ville d'Albertville, ZAC du Campus) :

- ZAE du Campus Olympique à Albertville
- ZAE des Arolles à la Bâthie
- ZAE du Château à la Bâthie
- ZAE Portes de Tarentaise à Tours en Savoie
- ZAE La Gare à Tours en Savoie
- ZAE de la Pachaudière à Albertville
- ZAE de Terre Neuve à Gilly sur Isère
- ZAE du Rotey à Notre Dame des Millières
- ZAE Tétrapole à Frontenex / Tournon et son extension « la Perrière »
- ZAE Bois de l'Île à Frontenex / Tournon
- ZAE Grand Bassin à Frontenex / Tournon
- ZAE Carrefour des Vallées à Tournon, et son extension « Les Blachères »
- ZAE Ferdinand Martin et les Teppés à Frontenex
- ZAE de l'Aérodrome à Frontenex /Tournon
- ZAE des Lavanches à Grésy sur Isère/ Montailleur
- ZAE de Marcot à Beaufort
- ZAE de l'aérodrome de Tournon

Depuis la création de la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017, les attributions de terrains aux entreprises sur ces ZAE passent par un comité d'implantation, piloté par le Vice-Président en charge de l'économie, avec deux élus communautaires et les représentants de la SAS et d'AURA entreprises. La sobriété est le maître mot de ces attributions, dans une logique d'économie foncière (ratio de ½ bâti/non

bâti notamment). Les attributions se font également en fonction de la nature des activités, afin de conforter le principe de spécialisation des zones défini au SCOT.

A date mais de manière quasi structurelle compte tenu des contraintes d'inondation pesant sur toute la plaine de l'Isère, le territoire présente de faibles disponibilités foncières en ZAE, pour un total de moins de moins de 12ha sur 5 ZAE communautaires, répartis comme suit, selon la structuration définie au SCOT :

- Niveau 1: 7,5 ha (Terre Neuve)
- Niveau 2 : 0,7ha (Tétrapole)
- Niveau 3 : 0,7ha aux Lavanches, 0,6ha à Beaufort, 2,2ha à la Pachaudière

Hormis les 5ha situés sur la ZAE de Ste Hélène (niveau 2 du SCOT), les disponibilités en dehors de ces ZAE sont faibles, et souvent éparques.

Arlysère travaille depuis plusieurs années et à la suite de la communauté de communes de Haute Combe de Savoie au déblocage des zones de la Perrière et des Blachères, sur la commune de Tournon. La procédure de DUP pour ces zones doit débuter en 2021/22, à l'issue des acquisitions faites à l'amiable.

La mise en œuvre de Terre Neuve III tel qu'envisagé au SCOT fait actuellement l'objet d'une discussion avec l'Etat, suite à la parution du décret PPRI dit « aléas » de juillet 2019, renforçant l'inconstructibilité derrière les digues. Un dossier de dérogation est en cours d'élaboration, à déposer auprès de la DGPR, afin que l'engagement ministériel de Nelly Ollin puisse être tenu.

Sur le secteur Terre Neuve, Arlysère est par ailleurs engagé dans la reconquête du site de la gravière de Gilly, dont l'exploitation arrive à terme en juillet 2024. Le SCOT dessinait la perspective de la mobilisation de ce site pour une vocation économique, qu'il convient d'étudier par ailleurs. Le site est lui aussi soumis aux enjeux inondation, il a aussi –côté Grignon- une fonction récréative importante (cf chapitre correspondant). C'est pourquoi l'Agglo a lancé une étude de définition d'un projet global pour l'ensemble de ce site stratégique à de multiples égards, compte tenu de sa proximité immédiate avec le cœur d'agglomération.

Réalisé depuis la création de l'Agglo :

Surfaces cédées depuis le 1^{er} janvier 2017 : 137 176 m²

Nombre d'entreprises bénéficiaires depuis le 1^{er} janvier 2017 : 36

Part des entreprises exogènes : 16,67 % (6/36), en fonction du siège social

Objectifs

- Eclaircir/aboutir le dossier « Terre Neuve III »
- Maîtriser le secteur « gravière » de Gilly
- Finaliser les ZAE en projets (Tournon, Beaufort)

Engagement de l'Etat

Par ailleurs, dans un contexte de ressource foncière intrinsèquement limitée, la mise en place d'une stratégie foncière globale qui allie sobriété, performance économique, ambition environnementale et conciliation des usages est une condition nécessaire à la réalisation du projet économique du territoire support du présent contrat. À ce titre, l'Etat accompagnera, dans le cadre de ses missions réglementaires, les réflexions et démarches d'Arlysère concourant à cet objectif. Le cas échéant, elles pourront déboucher, une fois les conditions de faisabilité techniques, environnementales et administratives suffisamment précisées, sur des projets faisant l'objet de fiches (du type des fiches n° _____ annexées à titre d'illustration) qui seront intégrées au contrat après validation par le copil.

Indicateurs

Acquisitions foncières Agglo (ha) et nombre ZAE concernées
 Surfaces produites ; Surfaces cédées / louées
 Nombre d'entreprises bénéficiaires (dont % exogènes, nombre d'emplois associés)
 Investissements TE en ZAE (ENR notamment)

ORIENTATION 2.16

Diagnostic – Etat des lieux

Document de référence : PCAET

Sachant que le secteur industriel est le plus gros consommateur d'énergie du territoire (36% des consommations énergétiques en 2015), il existe un réel enjeu de territoire à accompagner les entreprises dans leurs démarches de maîtrise de l'énergie, de plans de déplacement, de productions d'énergies renouvelables, etc.

A notre toutefois que la production hydroélectrique sur le territoire est de **1350 GWh / an**. Mais nous ne sommes autorisés à comptabiliser la production hydroélectrique du territoire qu'au prorata de la part de la population locale dans la population française (les barrages étant considérés comme des biens nationaux). A contrario la consommation énergétique d'entreprises d'envergure nationale telles qu'Ugitech est prise en compte intégralement dans les calculs...

Depuis 2015, Ugitech (qui représente 25% des consommations énergétiques du territoire) est certifié ISO 50001, norme qui exige des résultats par rapport aux actions de réduction et de suivi des consommations énergétiques, et l'entreprise vise 1GWh d'économie d'énergie par an. L'entreprise est largement investi sur les questions énergétiques, au travers de plusieurs projets :

- Récupération de la chaleur fatale et injection dans le réseau de chaleur de la Ville d'Ugine (Production de 5MWh / an soit 21% de la chaleur total du réseau, ce qui portera le niveau des ENR de ce réseau à 98% !)
- Production d'hydrogène avec un électrolyseur Haute Température issu de récupération de chaleur fatale.
- Ugi Ring (projet d'économie circulaire interne à UGITECH)
- projet PV sur parking (ombrière), en sus des 1200 m² de toiture photovoltaïque déjà installés

Concernant la mobilité, en tant qu'autorité organisatrice des transports Arlysère a amorcé un travail de sensibilisation et d'animation auprès des entreprises de son territoire, avec l'agence écomobilité pour développer, suivre et animer des plans de déplacement inter-entreprises et inter-administrations. (CF volet Mobilités).

Engagement de l'Etat

L'Etat accompagne le projet Ugi'Ring à hauteur de 9,4M€ et consolidera cet accompagnement via un suivi attentif des procédures administratives.

Objectifs

Tisser de nouveaux liens avec d'autres entreprises du territoire, notamment en :

- Faisant la promotion auprès des entreprises des dispositifs existants (Visite Energie, Optim'Energie de la CCI, IMPAWATT, Optim'Déchet, défi Anti-Gaspi, optimisation de process, programme d'actions, plateforme d'échanges ACTIF de la CCI, etc.),

- travaillant avec Auvergne Rhône Alpes Entreprises pour qu'ils intègrent le volet énergétique (rénovation, production d'ENR et mobilité) lors des échanges avec les entreprises,
- organisant des temps d'échanges thématiques sur les zones d'activités en lien avec les différents acteurs concernés pour sensibiliser les entreprises sur des sujets tels que l'éclairage performant, la rénovation des bâtiments, l'économie circulaire

Le potentiel de maîtrise de l'énergie dans le secteur de l'industrie a été estimé à 215 GWh.

Indicateurs

Nombre de projets d'entreprises accompagnés, visant à diminuer leurs consommations énergétiques
Nombre de PDIE mis en place

**Un territoire au service de la cohésion sociale,
à tous les âges de la vie**

HABITAT

- ORIENTATION 3.1 : Mettre en œuvre l'ensemble du **Programme Local de l'Habitat, avec deux enjeux prioritaires** : Accompagner fortement la **rénovation énergétique** du parc de logements (parc privé et parc public) et la mobilisation du **parc vacant**

ORIENTATION 3.1

Diagnostic et état des lieux

Document de référence : PCAET, diagnostic PLH, conventions PVD

En 2008, Arlysère a initié et porté les premiers programmes Locaux de l'habitat pour le compte de ses communautés de communes, ainsi que, en 2012 une première OPAH-TB, centrée sur la rénovation énergétique, à l'issue des précédentes générations d'OPAH. Ainsi, le territoire est couvert par ces dispositifs depuis de nombreuses années.

Néanmoins, compte tenu de sa typologie (73 % des logements datent d'avant 1975 et la première réglementation thermique), le résidentiel reste le second pôle consommateur énergétique du territoire avec 28% des consommations. De nombreux logements sont vieillissants et leur rénovation énergétique réduirait considérablement leurs consommations, et donc le budget énergie de leurs occupants. En 2017, la Communauté d'agglomération Arlysère a mis en place une plateforme de rénovation énergétique (PTRE) « Rénov'habitat » et a renouvelé une Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH), qui s'achèvera en juin 2022.

L'OPAH s'adresse aux ménages modestes et très modestes et la PTRE pour les autres ménages. En 2021, la PTRE est devenue le SPPEH (Service Public de Performance Energétique de l'Habitat).

L'objectif de ces dispositifs est d'inciter les particuliers à la rénovation performante, de les informer sur les financements possibles, de faciliter l'accompagnement « sans faire à la place ». Les ménages sont accompagnés, étape par étape jusqu'à la réalisation de son projet (définition d'un programme cohérent de travaux, choix des solutions techniques adaptées...).

L'ASDER (Association Savoyarde de développement des Energies Renouvelables) traite les dossiers relatifs au SPPEH et SOLIHA ceux de l'OPAH.

Les cibles principales retenues sont les maisons individuelles et les copropriétés. D'autres, secondaires sont toutefois référencées (propriétaires bailleurs et locataires, copropriétés touristiques et établissements touristiques). L'objectif est d'accompagner un maximum de rénovation à l'échelle du territoire.

Ces dispositifs sont également un outil pour agir sur un enjeu essentiel du territoire : réduire la vacance du parc privé (7,4% du parc privé est vacant).

L'ensemble de ces enjeux se retrouvent aujourd'hui dans le dispositif de conventionnement Petites Villes de demain, dont bénéficient les Villes d'Albertville et d'Ugine. La convention PVD, valant ORT (opération de revitalisation des territoires) doit notamment permettre de mobiliser les dispositifs fiscaux (de Normandie) favorisant la mobilisation du parc vacant de centre-ville. Les moyens d'ingénierie qui seront mobilisés dans les communes au travers de PVD travailleront de manière coordonnée avec Arlysère sur ces problématiques.

Les enjeux de l'habitat portent donc prioritairement sur la rénovation. Arlysère est situé en zone « détendue » pour ce qui concerne l'accès au logement social. Des enjeux existent néanmoins dans le parcours résidentiel des ménages, avec en particulier des difficultés d'accès au foncier. Pour tenter de résoudre cette problématique, le territoire a engagé une étude visant à la mise en place d'un Organisme de Foncier Solidaire (OFS).

Ces éléments seront repris et cadrés dans le nouveau PLH en cours d'élaboration, afin d'identifier des moyens pour résoudre les différentes problématiques locales de l'habitat. 5 orientations sont d'ores et déjà arrêtées pour ce PLH :

- Renforcer de l'attractivité du parc existant
- Favoriser l'attractivité du territoire par la production d'une offre nouvelle de qualité ;
- Faciliter la réalisation du parcours résidentiel sur le territoire
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics
- S'appuyer sur le foncier en rationnalisant la ressource

Quelques chiffres :

Entre 2017 et 2020, 854 ménages ont été accompagnés (maisons individuelles et copropriétés)

379 logements ont été rénovés (maisons individuelles et copropriétés)

La vacance concerne 7,4% des logements du territoire soit environ 3130 logements vacants (Insee 2016).

Le parc social quant à lui représente à date 5328 logements sociaux (valeur 2016). Il est historiquement très présent sur deux communes : Albertville (29.5 % du parc) et Ugine (40.5 % du parc) en lien avec l'histoire industrielle de celle-ci. Là encore, ce parc présente de très forts enjeux de rénovation énergétique et d'adaptation. Plusieurs bailleurs sociaux sont présents localement, et le territoire dispose d'un bailleur social local désormais unique : la SEM4V qui a reçu l'agrément bailleur social le 1^{er} mai 2020, fusionnant les organismes d'Albertville (Val Savoie Habitat) et d'Ugine (OPH UGINE).

Les Plans Stratégiques Patrimoine des bailleurs sociaux traduisent ces priorités de rénovation/adaptation depuis plusieurs années, mais le chantier reste considérable :

Nombre de logements sociaux rénovés entre 2012 et 2020 par les deux principaux bailleurs sociaux présents sur le territoire :

- OPAC de la Savoie : 101 logements
- SEM 4V : 684 SEM4V logements

Les plans stratégiques de Patrimoine des principaux bailleurs sociaux OPAC et SEM4V prévoient de nouvelles réhabilitations énergétiques d'ici 2026 :

- OPAC de la Savoie : 100 logements
- SEM4V : 560 logements, incluant les rénovations prévues dans le Quartier Politique de la Ville

Il est important de noter que pour la SEM4V, compte-tenu de l'ancienneté du parc, il sera nécessaire de compléter les travaux de rénovation énergétique par des travaux améliorant l'attractivité du parc, pour répondre aux attentes des demandeurs d'aujourd'hui (balcons, volumes des pièces, amélioration du cadre de vie...). De gros investissements sont également prévus pour le poste « gros entretien » des bâtiments (réfection toitures, travaux d'amélioration des logements...).

Des programmes de constructions neuves seront initiés parallèlement pour assurer le renouvellement du parc et pérenniser la stabilité de la SEM4V.

Le parcours résidentiel des locataires doit être fluidifié avec la création de l'Organisme Foncier Solidaire, et à la marge la vente de logements sociaux/communaux.

Objectifs du territoire

- Rénover 3600 logements d'ici 2026 (chiffre PCAET)
- Finaliser et mettre en œuvre le programme d'actions du PLH, incluant notamment le renouvellement d'une OPAH, la montée en puissance du SPEEH, et des actions fortes permettant la réhabilitation du parc et la mobilisation de parc vacant.
- Faciliter la mise en œuvre des PSP (plans stratégiques patrimoine) des bailleurs sociaux
- Mettre en place l'OFS et faciliter ses interventions

Engagement de l'Etat

Fédérées autour des espaces FAIRE, les plateformes de rénovation énergétique, intégrées et/ou mises en œuvre à partir de 2020 en vue du déploiement régional du service public de la performance énergétique de l'habitat bénéficient d'un appui financier de l'État via le programme CEE-SARE et de MaPrimeRénov, créée en 2020 en substitution du crédit d'impôts pour la transition énergétique, qui participe à la massification des travaux des particuliers en diminuant leur reste à charge l'année même où les travaux sont engagés. A la date de la signature du présent contrat, les aides Ma Prime Renov' représentent, pour Arlysère, 674 000€ d'aide pour 224 dossiers.

Indicateurs

Nombre de ménages accompagnés en maison individuelle et en copropriété grâce au SPPEH et à l'OPAH

Nombre de logements rénovés en maison individuelle et en copropriété grâce au SPPEH et à l'OPAH

Nombre de logements rénovés dans le parc public

Evolution dans le temps du pourcentage de logements vacants sur le territoire.

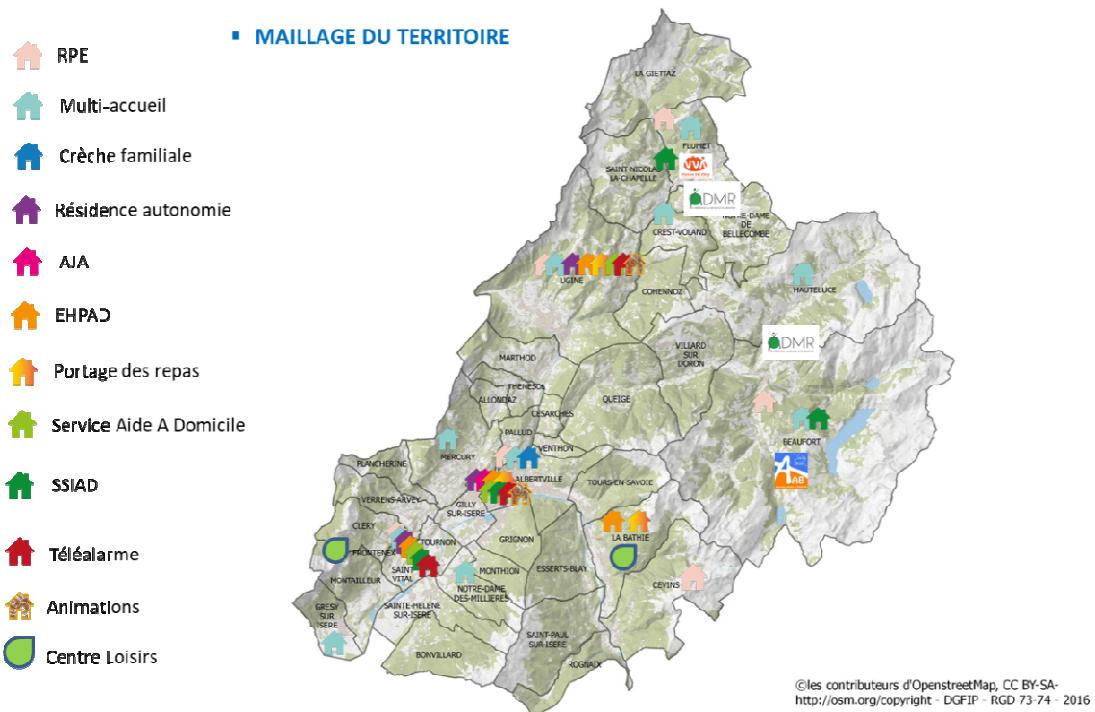
ENFANCE, JEUNESSE, PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPEES

- ORIENTATION 3.2 : Favoriser le lien social et la qualité de vie par un accompagnement adapté aux différents âges de la vie, quel que soit son lieu de vie sur le territoire, et des mobilités solidaires : **personnes âgées, enfance/jeunesse, petite enfance**

Diagnostic – Etat des lieux

Documents de référence : Etat des lieux social réalisé en 2016, CEJ 2019-2022, le CTJ 2019-2022raport d'activités 2020, plaquettes petite enfance, plaquette personnes âgées et public en situation de handicap de plus de 18 ans (plaquette enfance-jeunesse en cours d'élaboration), CPOM de l'EHPAD de Frontenex et du SAD

Le CIAS Arlysère a été créé le 1^{er} janvier 2019 par l'agglomération pour mettre en œuvre la politique sociale du territoire. Etablissement public autonome, il est administré par son conseil d'administration composé pour moitié des élus de l'agglomération Arlysère et pour moitié de représentants d'associations et/ou de structures locales d'intervention sociale.



Les compétences

Pour le secteur de la Petite enfance de 0 à 3 ans, sont reconnus d'intérêt communautaire :

- Un guichet unique petite enfance a été créé en mars 2020.
- Les Relais Petite Enfance (RPE) du territoire : 320 assistantes maternelles, 909 places
- Les Etablissements d'Accueils du Jeune Enfant (EAJE) du territoire publics et permanents : 9 structures, 180 places

Pour le secteur de l'Enfance-Jeunesse de 3 à 17 ans :

- structures « extra scolaires » pour les 3-11 ans et 11-17 ans : 4 centres de loisirs
Les territoires concernés : Haute Combe de Savoie et Basse Tarentaise (*régie directe*); Beaufortain et Val d'Arly (*conventions d'objectifs avec l'AAB et VVA*)
- structures d'accueil « périscolaire »
Territoire concerné : Haute Combe de Savoie (*régie directe*)

Pour le secteur des personnes âgées, sont concernés :

- les établissements médico sociaux publics non hospitaliers :
EHPAD : Ugine, La Bâthie, Frontenex (185 places),
Résidence Autonomie : Ugine, Albertville, Frontenex (105 logements)
- les services médico sociaux publics non hospitaliers et à but non lucratif :
Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), Services d'Aide à Domicile (SAD), Portage des repas, Téléalarme et Accueil de Jour Alzheimer Albertville (10 places) et équipe spécialisée Alzheimer à domicile de Frontenex

Les services à domicile à l'échelle du territoire :

Le SSIAD : Service de soins infirmiers à domicile

L'ESAD : Equipe spécialisée Alzheimer à domicile

Le SAAD : service d'aide et d'accompagnement à domicile

Le PRAD : portage des repas à domicile

La Téléalarme

L'animation seniors

Conventionnement avec les associations SPAD (statut SIC), AFD et les ADMR du Beaufortain et du Val d'Arly

Quelques chiffres globaux sur le territoire

- Petite enfance :
 - 6 relais assistantes maternelles
 - Accueils collectifs : 7 multi accueils pour 103 places, 1 bébébus pour 10-12 places, 1 halte-garderie, 5 multi accueils saisonniers (61 places)
- Enfance-jeunesse : 9 centres de loisirs pour les accueils extra scolaires
- Personnes âgées : 663 places regroupant les structures publiques, hospitalières et privées :
 - 113 places en foyers logement
 - 154 places en EHPAD publics
 - 222 places en EHPAD hospitaliers
 - 80 places en EHPAD associatifs
 - 94 places en EHPAD privés
- 2 maisons France Service – 1 en émergence

- 4 centres socio culturels

Une analyse de l'existant et des besoins est en cours d'élaboration par secteur.

La période COVID a modifié les comportements et les besoins. Il s'agira de s'assurer si ces évolutions sont ponctuelles ou plus pérennes.

Objectifs

- Assurer l'entretien et l'amélioration des locaux d'accueil des différents publics évoqués ci-dessus, tout en diminuant la facture énergétique de ces locaux ; adapter les locaux aux évolutions des besoins
- Assurer une couverture territoriale équitable et implanter les services dans zones non couvertes
- Améliorer la connaissance des services, les actions menées et le partage d'informations entre les acteurs
- Développer une information adaptée aux usagers
- Généraliser le suivi qualité des services
- Développer et adapter l'offre aux besoins de la population
- Couvrir toutes les établissements médico-sociaux et les services de CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens)

Indicateurs

Investissements réalisés dans les sites d'accueil des publics

Création et diffusion des outils de communication

Recrutement d'une personne chargée de la mise en œuvre des outils qualité

Diffusion et analyse des questionnaires qualité

Adaptation de l'offre existant aux besoins et création de nouveaux services.

- ORIENTATION 3.3 : Faciliter l'accès aux **soins**

Diagnostic et Etat initial en quelques chiffres :

Document de référence : Etude Contrat Local de Santé, décembre 2016

- Une densité de médecins généralistes inférieure à la moyenne départementale et régionale (39 médecins g.)
- Des déficits spécifiques sur chaque secteur géographique, et un déficit général en psychiatres (// enjeux de santé mentale) et en spécialistes
- Des enjeux spécifiques : addictions, prévention, adaptation au vieillissement de la population
- 7 maisons de santé pluridisciplinaires
- Une montée en puissance des regroupements de professionnels de santé (hors MSP) dans les communes, souvent à leur initiative

Objectifs du territoire

- Faciliter le renforcement de l'offre de soins, l'organisation et la coordination des professions de santé
- Accompagner la mise en œuvre des outils numériques (télémédecine de proximité)
- Couverture de l'ensemble des communes d'Arlysère par une CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé)

Engagement de l'Etat

La dynamique des professionnels de santé du territoire de se regrouper au sein d'une CPTS s'inscrit pleinement dans les orientations de l'Etat. Cette évolution permettra de renforcer les coopérations entre professionnels de santé, de conforter la place des Centre Hospitalier Albertville Moûtiers et de rendre le territoire plus attractif pour l'installation de nouveaux professionnels.

Indicateurs

- Taux de remplacement des professions médicales partant à la retraite
- Nombre de nouvelles installations sur le territoire
- Nombre de maisons de santé pluri-professionnelles
- Développement de la pratique de la télémedecine : indicateurs à définir
- Couverture Communauté Professionnelle Territoriale de santé sur le territoire

BOURG-CENTRE ET POLITIQUE DE LA VILLE

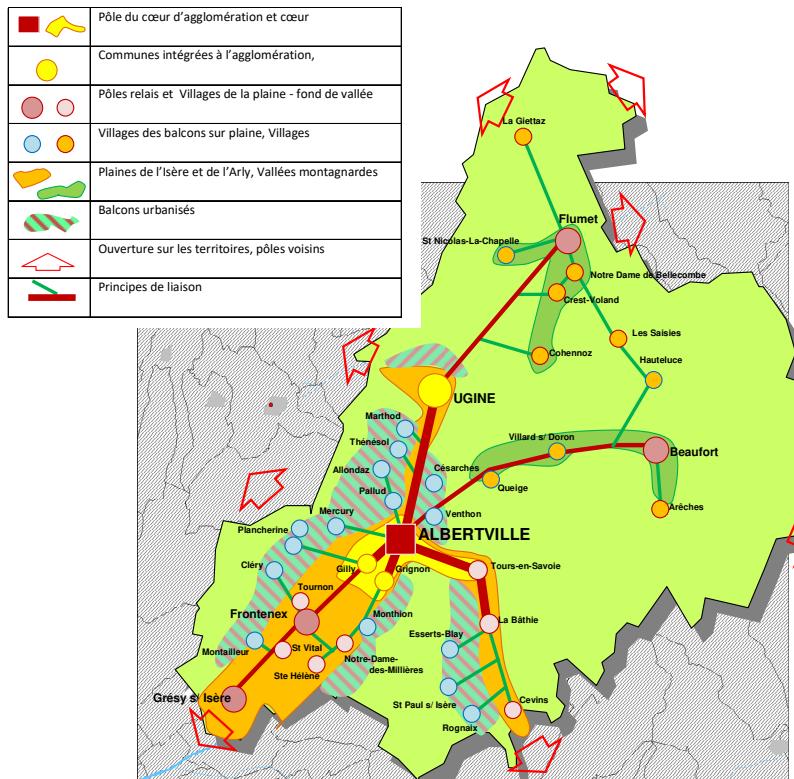
- ORIENTATION 3.4 : Accompagner la **revitalisation des bourgs centres**, lieux de vie essentiels
- ORIENTATION 3.5 : Accompagner les mutations sur le quartier prioritaire « **Politique de la Ville** »

ORIENTATION 3.4

Diagnostic et état initial

Document de référence : SCOT - PVD

Comme indiqué dans le projet de territoire, Arlysère est composé de 39 communes aux identités variées, en plaine comme en montagne. Le SCOT définit une armature urbaine, « regroupant » un certain nombre de communes à la morphologie et aux enjeux similaires, et il leur fixe des objectifs de densification adaptés à leur contexte.



Au-delà, les 39 communes partagent des préoccupations et des enjeux communs. Les élus locaux se retrouvent sur la volonté de maintenir et conforter le bien-vivre ensemble, de garder leurs écoles, d'offrir des lieux de vie agréables et ressourçants, des services de proximité à leurs populations (physiques, ou facilités par le numérique ou l'offre de mobilités). Pour cela les aménagements urbains tout comme les cheminements piétons ont un rôle essentiel à jouer, dans le fait de favoriser le vivre-ensemble, les rencontres, la qualité de vie, la proximité des services, la prise en compte des enjeux de la transition

écologique. Ces aménagements constituent par ailleurs la mise en œuvre opérationnelle des projets définis aux PLU, globalement récents sur le territoire, en lien avec la mise en compatibilité SCOT. Ceux-ci ont opéré des choix forts en matière de secteurs d'urbanisation prioritaires, qu'il convient désormais d'accompagner.

Par ailleurs de nombreuses petites communes sont confrontées à la problématique du « dernier commerce », et les initiatives en la matière, permettant de maintenir une activité de proximité, doivent être accompagnées.

Par ailleurs, les deux villes du territoire, Albertville et Ugine, bénéficient du dispositif Petite ville de demain (PVD), qui vise de la même façon à conforter et revitaliser les centres villes, tant en terme d'habitat, de qualité de vie, que de dispositif commercial. CRTE et PVD se complètent ici pour atteindre des objectifs partagés. Une coordination de ces dispositifs avec le CRTE et de leur gouvernance permettra de bien articuler les opérations qui en découleront.

En complément, le Département de la Savoie a mis en place un dispositif pour accompagner les communes qui ne bénéficient pas de PVD mais qui assurent une fonction de centralité à l'échelle d'Arlysère (Le pôle Frontenex - Sainte Hélène sur Isère - Grésy sur Isère, Flumet, Beaufort...). L'articulation sera assurée afin de faire figurer les projets prioritaires dans le CRTE.

Objectifs

- Conforter les centres bourgs et les secteurs d'urbanisation prioritaires des communes par des aménagements urbains adaptés aux attentes des habitants et aux enjeux de la transition écologique
- Favoriser le vivre ensemble et le lien social

Engagement de l'Etat

Les deux collectivités villes centre et l'agglomération se sont engagées conjointement dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » déployé par le ministère de la cohésion des territoires à travers l'Agence nationale de la cohésion des territoires et qui vise à soutenir les centralités de moins de 20 000 habitants qui connaissent des fragilités économiques, démographiques et sociales. A la date de signature du présent contrat, les conventions d'adhésion au programme ont été signées et permettent le recrutement d'un chef de projet cofinancé par l'État. Les collectivités se sont engagées à formaliser, d'ici 18 mois, un projet de revitalisation de leur cœur de ville conformément aux objectifs du programme.

Dans le cadre du présent contrat, l'Etat, la communauté d'agglomération et les deux communes lauréates s'engagent à porter des actions en faveur de la revitalisation de ces deux centralités à travers des actions en faveur de la rénovation de l'habitat, du soutien aux commerces en cœur de ville, de la préservation du patrimoine et de l'amélioration des services à la population afin d'améliorer globalement le cadre de vie au sein de ces centralités dont le rôle est essentiel en termes d'attractivité du territoire.

Indicateurs

- | |
|---|
| Nombre, volume de travaux et typologie des projets communaux accompagnés (CRTE/PVD) |
| Nombre de communes concernées |

ORIENTATION 3.5

Diagnostic et état initial

Documents de référence : Contrat de ville signé en 2015

Un Contrat de ville a été signé en 2015 par Albertville, puis porté en compétence depuis la création de l'Agglomération en 2017. Ce contrat a été complété par une convention de Renouvellement Urbain en 2019. Une programmation ambitieuse de près de 21 Millions d'Euros a été retenue.

Depuis lors, les opérations inscrites sont pour partie réalisées, en cours ou en devenir. Le renouvellement du contrat de ville est prévu en 2022.

Arlysère s'étant à chaque fois positionnée en soutien et en appui à ces dispositifs, la Communauté d'Agglomération poursuivra cet investissement aux côtés des territoires.

13 opérations de Renouvellement Urbain inscrites au Contrat de Ville dont :

- 4 opérations réalisées pour 7.8M€ dépensés
 - 5 opérations en cours pour 11M€ engagés et en cours d'engagement
 - 4 restantes à conduire
- => budget total estimé hors opérations connexes 21,6M€ avec un financement Etat de 900 000€ (ANRU) pour la déconstruction du bloc 3 de la Contamine.

Les actions inscrites

- | | | |
|-----|---|--|
| 1. | en cours (phase relogement) | Déconstruction bloc 3 de la Contamine – |
| 2. | 3) au Val des Roses avec tiers lieu – à faire | Aménagement d'une tour de service (tour |
| 3. | Roses – en cours | Réhabilitation des tours 1 et 2 au Val des |
| 4. | Contamine – à faire | Aménagement agro-parc et Eco quartier |
| 5. | à faire | Création voirie Nord Sud à la Contamine – |
| 6. | (avenue Ste Thérèse et Ct Dubois) | Voiries douces – à faire/à compléter |
| 7. | à finaliser | Jardin incliné et aménagement Baneton – |
| 8. | | Ecole du Val des Roses – à finaliser |
| 9. | | Création maison de l'enfance – fait |
| 10. | en chantier) | Création espace santé – en cours (phase 3 |
| 11. | | Salle du Val des Roses – à faire |
| 12. | Acacias – en cours (phase études) | Rénovation de la copropriété privée des |
| 13. | | Jardins citoyens – en cours |

Objectifs

Pilier cadre de vie et habitat

- Améliorer l'attractivité et la mixité sociale et fonctionnelle du quartier
- Stimuler l'implication des habitants dans leur cadre de vie
- Lutter contre les incivilités et l'insécurité

Pilier cohésion sociale

- Renforcer l'adhésion aux valeurs de la République
- Améliorer l'accès aux services de la Cité
- Accompagner les familles dans leur rôle éducatif et les enfants dans leur scolarité

Pilier développement économique et emploi

- Assurer la viabilité du commerce de proximité
- Stimuler et conforter les habitants entrepreneurs

Indicateurs

Nombre d'opérations engagées

Volumes financiers engagés et part des co-financements

Nb d'opérateurs/acteurs associés

CULTURE

- ORIENTATION 3.6 : Favoriser un **projet culturel** de territoire au service de l'accès à la culture, en s'appuyant sur les structures en place (cinémas, EIMD, Dôme Théâtre) et les initiatives locales

Diagnostic – Etat initial

Arlysère a compétence sur les équipements culturels structurants – Ecole de musique et de Danse (EMD), médiathèques intercommunales et réseau de lecture publique du Beaufortain, cinémas et théâtre - mais n'a pas la compétence de politique culturelle.

L' EM&D :

4 sites d'enseignement, *un conservatoire agréé par le ministère de la Culture*

- ▶ Albertville : env. 450 élèves
- ▶ Ugine : env. 90 élèves
- ▶ Beaufort : env. 50 élèves
- ▶ Grésy s/Isère env. 30 élèves

L'EMD est partenaire et cheville ouvrière des Classes à Horaires Aménagés Musiques du collège de la Combe de Savoie.

Des studios de répétition à Ugine : 10 groupes

Salle d'arts numériques à Ugine: équipement partagé avec les structures du territoire

Tout au long de l'année l'EMD met en œuvre directement ou participe à l'action culturelle sur l'ensemble du territoire. Parmi les évènements récurrents : Festival des Arts Numériques d'Ugine, festival Le Grand Bivouac, Spectacle CHAM Avec les classes CHAM , Quinzaine culturelle « L'EM&D fête l'été », Festival JazzAlbertville

LE DOME THEATRE GERE PAR L'ASSOCIATION ADAC

L'ADAC a pour objet :

- de favoriser la diffusion, l'échange et la recherche dans tous les domaines et formes artistiques de la culture contemporaine
- de participer à un développement culturel
- de susciter, coordonner ou réaliser toutes les actions nécessaires à ce développement
- d'assurer la gestion de théâtres et de scènes

Aussi un double conventionnement est-il mis en place :

- Convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022 qui fixe les objectifs culturels : Etat, Région, Département, Arlysère et ADAC ce qui permet à l' association de bénéficier de 2 conventionnements artistiques
 - scène conventionnée d'intérêt national « Art en territoire »

- scène conventionnée pour la danse
- Convention de partenariat Arlysère – ADAC qui fixe la mise à disposition des locaux et le soutien financier

Une structure à la programmation élargie et éclectique :

	Spectacles	Représentations	Nb spectateurs
Danse	13	25	5 402
Musique	9	13	2 702
Théâtre	17	33	5 218
Arts du cirque	2	4	1 082

LA LECTURE PUBLIQUE :

Arlysère assure la compétence pour :

- les 2 médiathèques intercommunales qui animent le Réseau Lever l'Encre (lutte contre illettrisme)
- le réseau de lecture publique du Beaufortain

Le territoire est également maillé par 29 médiathèques et bibliothèques communales.

L'objectif est de développer un réseau de lecture public au plus près des usagers de tout le territoire :

- 1 personne chargée d'animée le Réseau du Beaufortain et de le développer dans le Val d'Arly
- Poursuivre et développer la décentralisation de l'action culturelle : Littératures Voyageuses, mois du film documentaire
- Mise en réseau informatique : sur la base du logiciel des médiathèques intercommunales création d'un réseau commun (appel d'offre attribué en juin 2021)
 - o Possibilité de consulter les catalogues
 - o Transmission des informations, action culturelle
 - o A terme : carte commune ? Circulation des documents ?

LES CINEMAS

Les cinémas du territoire sont gérés par les Amis du Cinéma :

- Sous forme de DSP pour le Chanteclerc à Ugine (2 écrans) et le Dôme à Albertville (2 écrans) pour 134 500 spectateurs
- Le Dôme Gambetta sous statut privé pour 28 000 spectateurs

Les Amis du Cinémas sont confrontés à plusieurs enjeux :

- Programmation de plus en plus délicate : les producteurs, pour donner accès aux films porteurs obligent à diffuser des films moins porteurs. Il faut alors multiplier les séances afin de pouvoir diffuser tous les films et répondre aux contraintes des producteurs. Le nombre d'écrans devient insuffisant pour suivre ces contraintes



-Les salles sont vieillissantes et n'offrent plus le confort attendu par le public

Dans ce contexte un projet de nouveau complexe s'appuyant sur ces constats est en cours (phase programme).



Adresses des sites d'enseignements :

L'Arpège • 2 avenue des Chasseurs Alpins • 73200 ALBERTVILLE
 Le centre Culturel • 45 place Montmain • 73400 UGINE
 Bâtiment de l'Office du Tourisme • 120, route du Grand Mont • 73270 BEAUFORT
(adresse provisoire sur Beaufort en attendant la fin des travaux)
 La Maison Pour Tous • 50 champ de Foire • 73460 GRÉSY-SUR-ISÈRE

Secrétariat pour les 4 sites : contact.musique-danse@arlysere.fr • 06 89 83 04 69



LE DÔME Cinéma & GAMBETTA

Cinéma Chantecler

Objectifs

En matière culturelle, Arlysère ambitionne d'assurer à chaque habitant le même niveau de services en renforçant la mutualisation avec chacune des communes, tout en assurant la proximité des services.

Aussi, au-delà de la gestion des 4 structures l'ambition de l'Agglomération est de développer un véritable projet culturel de territoire qui s'appuiera :

- sur les structures gérées en direct
- sur l'ensemble des acteurs culturels du territoire

Ainsi, le territoire vise à :

- Ecrire un nouveau projet de l'Ecole de Musique et de Dance Intercommunale
- Assurer des équipements de qualité, dont la construction d'un complexe de cinéma multisalles
- Assurer des événements et une programmation culturelle accessible à tous (mobilité, prix, programmation diverses)
- Structurer et développer le Réseau de lecture publique à structurer (sauf Beaufortain dans lequel il préexistait),
- développer la pratique musicale dans le Val d'Arly,
- développer l'intervention des structures sous convention/contrat dans les zones les plus éloignées
- développer de nouveaux partenariats dans le cadre des objectifs qui seront définis par Arlysère : 2 partenariats déjà signés (ADAC et Amis du Cinéma) 2 en cours de discussions (Grand Bivouac et Festival Univers Numérique Ugine)

Engagement de l'Etat

Une discussion s'est engagée entre la DRAC et la Communauté d'agglomération Arlysère pour envisager une convention de partenariat autour des enjeux de l'éducation artistique et culturelle. Elle permettrait de valoriser les soutiens aux structures culturelles du territoire dans leur dimension action culturelle et éducation artistique et culturelle. Elle pourrait impliquer la Région, le Département, l'Education nationale pour une structuration des actions et des partenaires culturels engagés dans les actions de démocratisation culturelle. Ceci permettrait aussi de recenser et valoriser les projets culturels soutenus dans le cadre de la politique de la ville.

La DRAC renouvelle en ce moment le Contrat Territoire Lecture avec la collectivité centré sur la lutte contre l'illettrisme. Elle met en œuvre le dispositif Des livres à soi dans les communes d'Albertville et Ugine, et soutient la librairie des Bauges dans le cadre du contrat de filière Région – Centre national du livre – DRAC.

Le projet de création du complexe cinéma suivi par la DRAC devrait être porté à l'échelle agglomération.

Dans le domaine de la création, la DRAC accompagne et soutient les structures culturelles du territoire (Dôme théâtre, le Grand Bivouac, Les ouvriers de l'image par exemple).

Indicateurs

Investissements réalisés sur les bâtiments à vocation culturelle

Avancement du projet de nouveau cinéma

Mise en place d'un chargé de développement culturel afin de formaliser une véritable politique culturelle ambitieuse et coordonnée sur le territoire

Développement des structures culturelles, notamment vers les territoires les plus éloignés de l'offre culturelle (quartiers politique de la Ville / zones rurales et de montagnes)

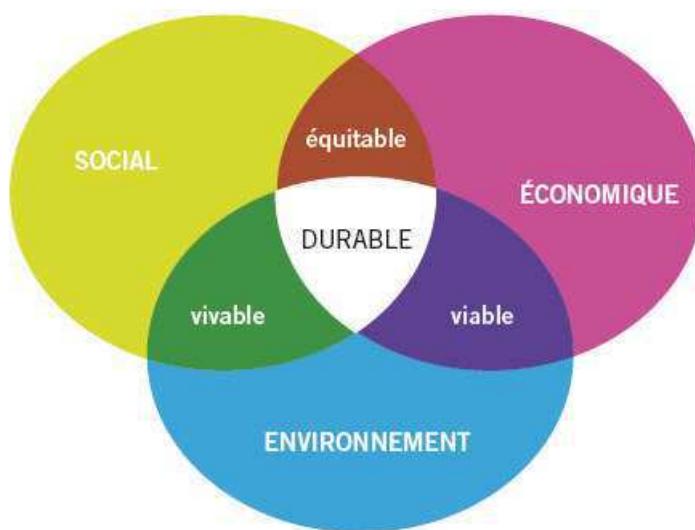
Nombre de conventions d'objectifs avec les acteurs et évènements culturels du territoire



Un territoire au service de la participation citoyenne

POUR MEMOIRE

- Renouveler la dynamique des **commissions opérationnelles** en favorisant l'implication active des élus et l'appropriation des dossiers
 - Développer un travail **de proximité avec les communes**, avec des secteurs à géographie variable et adaptée, selon les sujets
-
- Développer la **participation citoyenne active** par une **association ciblée et choisie** sur certains projets et sujets
-
- Faire évoluer nos pratiques de **communication** et de **sensibilisation grand public**, de manière coordonnée et transversale : déchets, énergie, mobilité, environnement, eau, alimentation, santé...



SYNTHESE INDICATEURS

Orientation 1

Un territoire au service de la transition énergétique et de la biodiversité

INDICATEURS	
URBANISME : Conforter l'approche air-énergie-climat des collectivités grâce aux documents de planification (SCOT, PLU) et dans des pratiques d'urbanisme renouvelées (aménagements urbains)	
ORIENTATION 1.1	Nombre de réunions de sensibilisation-formation, supports de communication réalisés
ORIENTATION 1.1	Nombre de démarches engagées répondant aux enjeux énergie-climat-sols
ORIENTATION 1.1	Nombre de projets exemplaires réalisés
ENERGIE/PATRIMOINE PUBLIC (rénovations énergétiques, Energies renouvelables, sobriété énergétique)	
ORIENTATION 1.2	Nombre de bâtiments ayant bénéficié de rénovations énergétiques
ORIENTATION 1.2	Volume financier des travaux réalisés
ORIENTATION 1.2	MWh économisés (théoriques/réels, si possible)
ORIENTATION 1.3	Nombre de communes ayant réalisé des projets ENR
ORIENTATION 1.3	Nombre de projets réalisés de pose de panneaux solaires en toiture
ORIENTATION 1.3	Nombre de projets réalisés de bois- énergie
ORIENTATION 1.3	Nombre de projets réalisés de méthanisation
ORIENTATION 1.3	Production annuelle ENR supplémentaire (MWh)
ORIENTATION 1.4	
MOBILITES	
ORIENTATION 1.5	Kilomètres d'aménagements cyclables aménagés
ORIENTATION 1.5	Nombre et fréquentation des lignes et des navettes nature
ORIENTATION 1.5	Indicateurs d'utilisation des services : autopartage, VAE, TRA-mobilité, KLAXIT
ORIENTATION 1.5	Nombre d'évènements mobilités et de participants (fête du vélo, challenge, semaine...)
ORIENTATION 1.6	Aménagement de la gare d'Albertville et de ses abords
ORIENTATION 1.7	Nombre de PDIE-PDIA réalisés
ORIENTATION 1.8	Etat d'avancement du projet Albertville-Ugine vers la Haute-Savoie

EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, GEMAPI	
ORIENTATION 1.9	Volume d'eau produite d'origine gravitaire / total volume d'eau produit
ORIENTATION 1.10	Volumes journaliers transitant dans les postes de relevage et arrivant à la STEP
ORIENTATION 1.10	Investissements réalisés sur les STEP
ORIENTATION 1.10	Evolution des capacités des STEP
ORIENTATION 1.12	Nombre d'actions engagées par les syndicats de bassins versants, dans le cadre des PAPI, depuis la signature du CRTE (distinguer études et travaux)
ORIENTATION 1.12	surfaces des zones à enjeux concernées par des projets engagés et inscrits aux PAPI (distinguer études et travaux)
DECHETS	
ORIENTATION 1.15	Mise en place d'une tarification incitative sur l'ensemble du territoire
ORIENTATION 1.17	Nombre de nouvelles plateformes de compostage collectif mises en place annuellement
ORIENTATION 1.18	Nombre de plateformes de conteneurs semi enterrés mises en place annuellement
ORIENTATION 1.19	Nombre de nouvelles filières créées
BIODIVERSITE	
Orientation 1.20	Surface concernée par des projets de préservation et de restauration des milieux
Orientation1.20	Typologie des actions de sensibilisation des publics (élus, riverains, touristes...)
Orientation1.20	Nombre de partenariats engagés avec les acteurs de la préservation de la biodiversité

Orientation 2
Un territoire au service des acteurs économiques et de l'emploi

INDICATEURS	
AGRICULTURE ET FORET, FILIERE BOIS	
ORIENTATION 2.1	Nombre de dossiers de propriétaires publics et privés déposés et financés par Sylv'Accts
ORIENTATION 2.1	Nombre d'ha de travaux sylvicoles engagés sur les 3 ans du programme (2021 – 2024)
ORIENTATION 2.2	Tonnes de bois locales stockées annuellement sur la plateforme bois énergie,
ORIENTATION 2.2	Nombre de nouvelles chaufferies plaquette bois construites et de chaufferies passant par la plateforme bois énergie pour ses approvisionnements.
ORIENTATION 2.3	Nombre de projets réalisés dans le cadre des 7 axes du PAT Arlysère
ORIENTATION 2.3	Nombre d'installations / confortations sur des productions de qualité manquantes réalisées/ en circuits courts réalisées dans le cadre du CLIF ou sur des terrains de collectivités, nombre d'ha acquis par les collectivités pour installer de nouveaux agriculteurs
ORIENTATION 2.4	Nombre d'ha acquis par les collectivités pour installer de nouveaux agriculteurs
TOURISME ET EQUIPEMENTS DE LOISIRS	
ORIENTATIONS 2.5 – 2.6 ET 2.7	Nombre de projets mise en œuvre, liés aux 3 orientations de l'Espace Valléen
ORIENTATIONS 2.5 – 2.6 ET 2.7	Investissements réalisés sur les différents sites piscines/plans d'eau en particulier
ORIENTATIONS 2.5 – 2.6 ET 2.7	Évolution des chiffres de fréquentation des différents sites et en particulier des piscines/plans d'eau
ORIENTATION 2.8	Nbre d'équipements faisant l'objet de travaux de rénovation
ORIENTATION 2.9	Mise en œuvre d'une structure unique
ORIENTATION 2.9	Investissement réalisés
ORIENTATION 2.9	Nombre de manifestations accueillies, nombre de visiteurs -activités
ORIENTATION 2.9	Chiffres de fréquentation de l'accueil
NUMERIQUE	
ORIENTATION 2.10	Nb de nouveaux services proposés aux usagers
ORIENTATION 2.11	Taux de couverture 4G/Fibre
ORIENTATION 2.11	Montants investis par les collectivités dans le développement numérique

ECONOMIE CIRCULAIRE, ZONES D'ACTIVITES, SOUTIEN A L'ACTIVITE ET A L'EMPLOI	
ORIENTATION 2.12	Nombre de projets nouveaux issus des dynamiques nommées
ORIENTATION 2.12	Nombre d'acteurs économiques mobilisés et bénéficiaires des projets
ORIENTATION 2.12	Projets associés
ORIENTATION 2.13	Nombre d'initiatives et de secteurs concernés
ORIENTATION 2.13	Nombre d'acteurs économiques mobilisés et bénéficiaires des projets
ORIENTATION 2.13	Montant des dons et contributions – contributions en nature
ORIENTATIONS 2.14 ET 2.15	Acquisitions foncières Agglo (ha) et nombre ZAE concernées
ORIENTATIONS 2.14 ET 2.15	Surfaces produites ; Surfaces cédées / louées
ORIENTATIONS 2.14 ET 2.15	Nombre d'entreprises bénéficiaires (dont % exogènes, nombre d'emplois associés)
ORIENTATIONS 2.14 ET 2.15	Investissements TE en ZAE (ENR notamment)
ORIENTATION 2.16	Nombre de projets d'entreprises accompagnés, visant à diminuer leurs consommations énergétiques
ORIENTATION 2.16	Nombre de PDIE mis en place

Orientation 3
Un territoire au service de la cohésion sociale, à tous les âges de la vie

INDICATEURS	
HABITAT	
ORIENTATION 3.1	Nombre de ménages accompagnés en maison individuelle et en copropriété grâce au SPPEH et à l'OPAH
ORIENTATION 3.1	Nombre de logements rénovés en maison individuelle et en copropriété grâce au SPPEH et à l'OPAH
ORIENTATION 3.1	Nombre de logements rénovés dans le parc public
ORIENTATION 3.1	Evolution dans le temps du pourcentage de logements vacants sur le territoire
ENFANCE, JEUNESSE, PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPEES	
ORIENTATION 3.2	Investissements réalisés dans les sites d'accueil du public
ORIENTATION 3.2	Création et diffusion des outils de communication
ORIENTATION 3.2	Recrutement d'une personne en charge de la mise en œuvre des outils de qualité
ORIENTATION 3.2	Diffusion et analyse des questionnaires qualité
ORIENTATION 3.2	Adaptation de l'offre existant aux besoins et création de nouveaux services
SANTE	
ORIENTATION 3.3	Taux de remplacement des professions médicales partant à la retraite
ORIENTATION 3.3	Nombre de nouvelles installations sur le territoire
ORIENTATION 3.3	Nombre de maisons de santé pluri-professionnelles
ORIENTATION 3.3	Développement de la pratique de la télémédecine : indicateurs à définir
ORIENTATION 3.3	Couverture Communauté Professionnelle Territoriale de Santé sur le Territoire
AMENAGEMENTS DE CENTRES-BOURGS	
ORIENTATION 3.4	Nombre, volume de travaux et typologie des projets communaux accompagnés
ORIENTATION 3.4	Nombre de communes concernées
POLITIQUE DE LA VILLE	
ORIENTATION 3.5	Nombre d'opérations engagées
ORIENTATION 3.5	Volumes financiers engagés et part des co-financements
ORIENTATION 3.5	Nombre d'opérateurs/acteurs associés
CULTURE	
ORIENTATION 3.6	Investissements réalisés sur les bâtiments à vocation culturelle

ORIENTATION 3.6	Avancement du projet de nouveau cinéma
ORIENTATION 3.6	Mise en place d'un chargé de développement culturel
ORIENTATION 3.6	Développement des structures culturelles, notamment vers les territoires les plus éloignés de l'offre culturelle (quartiers politiques de la Ville / zones rurales et de montagnes)
ORIENTATION 3.6	Nombre de conventions d'objectifs avec les acteurs et évènements culturels du territoire

PLH

LES GRANDES ORIENTATIONS IDENTIFIEES

- Renforcer l'attractivité du parc existant
- Favoriser l'attractivité du territoire par la production d'une offre nouvelle de qualité
- Faciliter la réalisation du parcours résidentiel sur le territoire
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics modestes
- S'appuyer sur le foncier en rationalisant la ressource

PLH Arlysère en cours d'écriture

CONTRAT DE VILLE 2014 – 2020 → 2022

67 actions inscrites dont :

1. Pilier habitat - Cadre de vie :

- ▶ Services aux personnes (Espace Santé, Maison de l'enfance...)
- ▶ Recrutement d'adultes relais pour la médiation
- ▶ Projet de renouvellement urbain (déconstruction du Bloc 3 de la Contamine, tour de service à Ste-Thérèse...)

2. Pilier Cohésion sociale

- ▶ Temps forts en proximité, impliquant les habitants
- ▶ Développement de places en Lieux d'Accueil Enfants-Parents
- ▶ Accompagnement pour la continuité éducative et contre la fracture numérique

3. Pilier développement économique et emploi

- ▶ Chantiers jeunes
- ▶ Insertion/formation des personnes éloignées de l'emploi
- ▶ Participation des habitants au travers du Conseil Citoyens

PVD

Albertville

Ugine

Frontenex, Flumet, Beaufort

SCHEMA DE SERVICES

Diagnostic et plan d'actions en cours d'élaboration



Tableau Plan de relance Périmètre Arlysère – actualisé 8 juillet 2021					
Domaine	ENTREPRISES	COLLECTIVITES	Autres bénéficiaires	Projet	Montant dépenses Etat
VOLET ECOLOGIE					
Rénovation énergétique immobilier de l'Etat			Sous-préfecture d'Albertville	Remplacement de fenêtres	26 570 €
			Commissariat d'Albertville	Reprise étanchéité toiture ITE Remplacement des menuiseries	640 000 €
			Commissariat d'Albertville	Rénovation énergétique	11 700 €
			CRS montagne Albertville	Rénovation énergétique	11 700 €
			ONF Albertville	rénovation énergétique et travaux de sécurité	215 400 €
				Total Immobilier de l'Etat	905 370 €
Ma Prim Rénov		Arlysère		224 dossiers	674 401 €
				Total Ma Prim Rénov'	674 401 €
Reconversion des friches			EPFL Savoie	Opération Cœur de village à Gilly-sur-Isère	744 000 €
			Société d'aménagement de la Savoie	friche Pré la Dame à Frontenex	200 000 €
				Reconversion des friches	944000
Aides Agence de l'eau		Commune d'Albertville		AAP un coin de verdure : aménagement d'une cour écologique à l'école maternelle Louis Pasteur d'Albertville	12 297 €
	NICHE FUSED ALUMINA NITRURES (La Bâthie)			Étude technico-économique pour la réduction des émissions de nickel et de zinc sur le site 2 des Vernays	7 835 €
		CA Arlysère		Restructuration du réseau d'eau potable secteur Grand Arc pour sécurisation qualitative et quantitative	1 396 888 €
				Total Aides Agence de l'eau	1 417 020 €
	TOTAL VOLET ECOLOGIE				3 940 791 €
VOLET COMPETITIVITE					
AAP Soutien investissement industriel	RS Industry Holding				800 000,00
				TOTAL AAP Soutien investissement industriel	800 000 €
AAP Résilience	Ugitech			Ugi'Ring	9 400 000 €
				TOTAL AAP Résilience	9 400 000 €
Industrie du futur	Niche Fused Alumina (La Bâthie)			véhicule à guidage automatique (AGV)	95 720 €
	Fraissard Précision (Grand Aigueblanche)			acquisition d'un tour	37 160 €
	Mecad Savoie Industrie (Frontenex)			Achat machine de métrologie	36 000 €
				TOTAL Investissement Industrie du futur	168 880 €
AAP Aéro	Ugitech			refusion ESRR	671 000 €
	Timet			numérisation usinage	800 000 €
				TOTAL AAP Aéro	1 471 000 €
	TOTAL VOLET COMPETITIVITE				11 839 880 €



VOLET COHESION					
Conseillers numériques		CA Arlysère		5 conseillers	250 000 €
		Association ACM		1 Conseiller France Services	32 000 €
	TOTAL conseillers numériques (structures publiques et privées)				
Appel à projet socle numérique Education nationale - plan de relance	Beaufort				11 420 €
	Cevins				8 170 €
	Cléry				5 280 €
	Crest-Voland				5 160 €
	Grésy-sur-Isère				5 940 €
	Grignon				6 670 €
	La Bâthie				14 900 €
	Mercury				26 290 €
	Montailler				2 610 €
	Notre-Dame-des-Millières				10 000 €
	Pallud				5 720 €
	Saint-Vital				6 040 €
	Thénésol				5 050 €
	Tours-en-Savoie				4 368 €
	Villard-sur-Doron				5 800 €
Total appel à projet socle numérique - Education nationale - plan de relance					123 418 €
DSIL exceptionnelle 2020-2021 plan de relance		Albertville		aménagement d'une cour écologique à l'école maternelle Louis Pasteur	30 000,00
		Grignon		travaux dans les écoles maternelle et primaire	10 000,00
		Pallud		rénovation de la toiture de l'église	10 000,00
		Queige		restauration de l'église Sainte Agathe et protection des objets classés et inscrits	60 000,00
		Sainte Hélène sur Isère		extension du centre de soins pour l'accueil d'un médecin et d'un autre professionnel de santé	50 000,00
		Ugine		installation de centrales photovoltaïques sur cinq bâtiments communaux	60 000,00
		Grésy-sur-Isère		rénovation de l'église Saint Pierre aux Liens	9 000,00
Total DSIL 2020-2021 - plan de relance					229 000 €
DSIL rénovation énergétique 2021 plan de relance		Albertville		réhabilitation lourde de l'école élémentaire Pargoud	375 000 €
		Ugine		réhabilitation lourde de l'EHPAD la Nivéole	200 430 €
		Ugine		réhabilitation de la maison Ravier	100 000 €
Total DSIL rénovation énergétique 2021					675 430 €
Autres projets CRTE financés via DSIL et DETR	24 collectivités				1 294 000 €
TOTAL VOLET COHESION					2 603 848 €
TOTAL PLAN DE RELANCE territoire Arlysère					18 384 519,00

Maître d'ouvrage (SEQUOIA)	Projet	Fiches Actions (FA) Fiches Projets (FP)	Co financements sollicités	Coût total prévisionnel HT
ORIENTATION 1	Un territoire au service de la transition énergétique et de la biodiversité : l'Agglo et ses 39 communes exemplaires			
1,1 - URBANISME				
1.2 - 1.3 - 1.4 - ENERGIE/PATRIMOINE PUBLIC (RENOVATIONS ENERGETIQUES, ENERGIES RENOUVELABLES, SOBRIETE ENERGETIQUE)				
ARLYSÈRE	Caserne des pompiers de Grésy (dossier 2020)	FA 1.2	DETR 99 960 DSIL 69 663 100 773 SDIS	274 000 €
ALBERTVILLE	Phase 2 rénovation énergétique du bâtiment des services techniques	FP 1.2		125 000 €
ALBERTVILLE	Restauration de l'octroi Phase 2	FA 1.2		85 033 €
ALBERTVILLE	rénovation Hôtel de ville Phase 1	FA 1.2		108 138 €
FRONTENEX	accessibilité de la cuisine et des sanitaires de la salle polyvalente et remplacement des radiants électriques par une pompe à chaleur air/air réversible été/hiver	FA 1.2	DETS DSIL : 57 500 CD73 : 57 500	211 500 €
GILLY	accessibilité et rénovation de l'éclairage de la salle des sports	FA 1.2	DETR-DSIL : 34000	85 000 €
GRESY-SUR-ISERE	rénovation des bâtiments communaux salle conseil + école + mise en conformité	FA 1.2	DETR-DSIL 42 700 Région : 70 000	140 788,75 €
GRESY-SUR-ISERE	Rénovation de l'éclairage public	FA 1.2	Région : 50 000 DETR-DSIL : 35 200	117 215 €
SAINT VITAL	TOITURE PHOTOVOLTAIQUE Salle polyvalente	FP 1.3		30 000 €
TOURS-EN-SAVOIE	rénovation énergétique et remise aux normes électriques de la mairie	FA 1.2	DETR DSIL : 20 330	36 265 €
VENTHON	modernisation de l'éclairage public	FA 1.2	DETR-DSIL : 17 100	90 000 €
VERRENS-ARVEY - VAL TAMIE	Changement du système de chauffage école (radiants électriques contre une chaudière granulés bois)	FA 1.2	CAR : 80 000 FDEC : 48 542 DETR-DSIL : 29 419	147 097 €
1.5- 1.6 - 1.7 - 1.8 - MOBILITES				
ARLYSÈRE	agts liés à la prise de compétence mobilité (mise en œuvre SD vélo, agts et accessibilité arrêts, aires de covoiturage...)	FP 1.5 - 1.7 - 1.8		23 000 000 €
COHENNOZ	liaison douce entre Cohennoz et Crest-Voland	FA 1.5	60 000 € CD73 Plan de relance tourisme FNADT DETR DSIL : 64000	320 000 €
GILLY	aménagement mobilités douces avenue Pompidou et chemin des Bauges	FA 1.5	DETR-DSIL : 145 051	290 102 €
GRESY-SUR-ISERE	Plan de sécurisation piétonne	FP 1.5		300 000 €
1.9 - 1.10 - 1.11 - 1.12 - EAU - ASSAINISSEMENT -GEMAPI				
ARLYSÈRE	Restructuration hydraulique générale du secteur Beaufortain / Val d'Arly	FA 1.9	CPER ?	3 455 000 €
1.13 - 1.14 - 1.15 - 1.16 - 1.17 - 1.18 - 1.19 - DÉCHETS				
ARLYSÈRE	plateforme de collecte de déchets verts à Grésy/Isère	FA 1.18	Région	48 500 €
1.20 - BIODIVERSITE				

Maître d'ouvrage (SEQUOIA)	Projet	Fiches Actions (FA) Fiches Projets (FP)	Co financements sollicités	Coût total prévisionnel HT				
ORIENTATION 2	Un territoire au service des acteurs économiques et de l'emploi							
2.3 - 2.3 - 2.3 - 2.8 - AGRICULTURE - FORÊT - FILIERE BOIS								
ARLYSÈRE	Aménagements sur la Plateforme bois énergie - Sta Hélène	FA 2.2		67 000 €				
ARLYSÈRE	Achat terrain agricole Grésy	FA 2.4		250 000 €				
2.5 - 2.6 - 2.7 - 2.8 - 2.9 - TOURISME ET ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS								
ARLYSÈRE	Travaux et aménagements du Plan d'eau de Grignon	FP 2.7		5 650 000 €				
ARLYSÈRE	Travaux et aménagements du Centre Atlantis	FA 2.7	EVA mélée génération pour plan d'eau ? + EVA pour la partie piscine + EVA pour la partie éclairage DSIL : 175 875 € CAR+ : 80 000	517 250 €				
	Travaux et aménagements de la Piscine Ugine							
	Travaux et aménagements de la Piscine Gilly							
	Travaux et aménagements de la Piscine Frontenex							
	Travaux et aménagements de la Piscine Beaufort							
	Travaux et aménagements du Plan d'eau de Grésy							
	changement complet de l'éclairage de la salle événementielle							
ALBERTVILLE	stade Jo fessier : Réhabilitation des vestiaires et des tribunes	FA 2.8	DETR : 200 000 DSIL : 478 545 Région : 134 000 CD73 : 160 768	1 216 641 €				
ALBERTVILLE	gymnase municipal suite incendie Phase 1	FP 2.8		120 319 €				
ALBERTVILLE	Agt des abords du més olympique	FA 2.5	EVA mélée génération ? + EVA pour la partie piscine plan de relance Etat	272 634 €				
FLUMET	valorisation et préservation du patrimoine architectural communal - Eglise St théodule	FA 2.5						
FLUMET	sécurisation et confortement du pôle de loisirs -camp de base du plan d'eau	FA 2.7	DETR-DSIL: 29 287 EDEC : 42 887,32 + EVA pour la partie aménagements tourisme	132 861 €				
LA GIETTAZ	Développement d'un camp de base touristique et de loisirs au Plan par la création d'une tyrolienne	FA 2.5	DETR-DSIL : 104800	260 000 €				
GRESY-SUR-ISERE	Aménagement d'un espace multisport au Villard	FA 2.8		700 000 €				
QUEIGE	amélioration du camping et de l'offre d'hébergement : construction de 3 hébergements en dur,	FA 2.5	Autofinancement CD 73 DETR-DSIL : 200 000 SDES : 53 296,93 crédits tourisme Région AAP Hébt CD 73	255 000 €				
ST-NICOLAS LA CHATELLE	réhabilitation de l'ancien presbytère du hameau de Chaucisse en écomusée et gîte	FA 2.5						
VILLARD SUR DORON	Creation/ aménagement d'un espace loisirs quatre saisons dans le cadre du réaménagement du secteur "front de neige" "coeur de station" de Bisanne 1500	FA 2.5		300 000 €				
2.10 - 2.11 - NUMÉRIQUE - SMART AGGLO								
ARLYSÈRE	Plateforme nurserique	FA 2.10		200 000 €				
ALBERTVILLE	activation boucle GPU (114 000 € en 2021 et suite en 2022)	FA 2.11	CAR+ : 110 000	530 000 €				
ALBERTVILLE	sécurisation sites sensibles	FA 2.10		81 908 €				
2.12 - 2.13 - 2.14 - 2.15 - 2.16 - ÉCONOMIE CIRCULAIRE, ZONES D'ACTIVITÉS, SOUTIEN A L'ACTIVITÉ ET A L'EMPLOI								
ARLYSÈRE	Construction d'un bâtiment d' activités à Beaufort	FA 2.14 - 2.15		647 000 €				
ARLYSÈRE	acquisition d'un terrain à vocation économique en portage EPFL - Marcot - Beaufort sur Doron	FA 2.14 - 2.15		210 000 €				
ARLYSÈRE	Acquisitions foncières sur secteurs stratégiques	FP 2.14 - 2.15						
UGINE	Construction d'un atelier-relais aux Mottets	FA 2.14 - 2.15	Etat : 296 000	740 000 €				
UGINE	Recyclage et requalification de friches en foncier économique	FA 2.14 - 2.15	Etat (AAP plan de relance) : 293 760	489 600 €				

Maître d'ouvrage (SEQUOIA)	Projet	Fiches Actions (FA) Fiches Projets (FP)	Co financements sollicités	Coût total prévisionnel HT
ORIENTATION 3	Un territoire au service de la cohésion sociale, à tous les âges de la vie			
3.1 - HABITAT				
3.2 - ENFANCE, JEUNESSE, PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPÉES				
ARLYSERE	carte multiservices	FA		464 750 €
ALBERTVILLE	réhabilitation école élémentaire Pargoud Remise à niveau de la structure/enveloppe des bâtiments, Remise à niveau des revêtements intérieurs des bâtiments. Amélioration du confort intérieur en hiver et en été, en travaillant sur : l'énergétique tout en préservant l'aspect architectural du bâti, situé en périphérie ABF et repéré comme remarquable dans le projet de Site Patrimonial Remarquable (SPR), la qualité de l'air intérieur (ventilation), l'acoustique des locaux bruyants (réfectoire). Mise aux normes actuelles de sécurité et d'accessibilité	FA	CTS : 225 000 DETR : 266 167 DSIL rénov nrqtq : 152 250	1 437 750 €
NOTRE DAME DES MILLIERES	Rénovation groupe scolaire T 1 et T2	FP	DETR DSIL : 600 875,48	1 376 054 €
NOTRE DAME DES MILLIERES	construction d'un bâtiment : pôle jeunesse	FP	CAR+ : 90 000	420 000 €
UGINE	requalification et sécurisation des abords de l'école Pringollet	FA	DSIL : 135 582	338 979 €
UGINE	construction d'un restaurant scolaire à l'école Pringollet	FA	DSIL 2020 : 60 000 Région : 100 000	625 000 €
UGINE	Construction d'une cuisine centrale	FA	Etat-plan de relance : 400 000 Région : 100 000	1 060 000 €
3.3 - SANTE				
UGINE	réhabilitation EHPAD La Nivéole (inscription CDR 2020)	FA	DETR (suite CDR 2020) : 200 000 ARS : 608 000 IRC : 625 000 DSIL 2021 : 798 750	3 040 000 €
VENTHON	aménagement d'un local en cabinet médical et infirmier : accès PMR, cloisons, sols, plafond, électricité, réseau et eau, ouverture fenêtres et portes	FP	DETR - DSIL : 22 400	118 000 €
3.4 - AMENAGEMENTS DE CENTRES-BOURGS				
ALBERTVILLE	extension système de vidéosurveillance	FA	FPD - AURA	224 800 €
ALBERTVILLE	prog pluriannuel d'amélioration et de sécurisation des rues et espaces publics	FA		39 900 €
ESSERTS BLAY	rénovation de grange pour en faire un café associatif et salle associatif accueil cyclistes, bornes agglo...	FA	DETR : 56448 CAR+ : 98 784 € FDEC : 127 008 €	352 800 €
ESSERTS BLAY	agt église et monument aux morts + enfouissement des réseaux	FA	DETR-DSIL : 72 457,64 FDEC : 137 288,16 autre : 95 339	381 356 €
ESSERTS BLAY	Reprise de l'arasement de l'arrondi du mur en pierre du cimetière de Saint-Thomas	FA	CD 73 : 4057	11 270 €
LA GIETTAZ	Requalification et sécurisation traversée du village	FA	DETR-DSIL : 129 420,52 Région : 50 000	323 251,32 €
ST-NICOLAS-LA-CHAPELLE	rénovation et mise en valeur Intérieure Eglise St Nicolas	FA 3.5	DRAC : 81 460,77 DETR : 130 337,24	325 843,10 €
UGINE	réhabilitation bâtiment école chef lieu	FP	DSIL : 168 000 CAR+ : 100 000	420 000 €
UGINE	réhabilitation bâtiment Maison Ravier	FA	DETR-DSIL : 140 000	350 000 €
3.5 - POLITIQUE DE LA VILLE				
3.6 - CULTURE				
				53 366 967,57 €

Maître d'ouvrage (SEQUOIA)	Projet	Fiches Actions (FA) Fiches Projets (FP)	Co financements sollicités	Coût total prévisionnel HT
ORIENTATION 1 Un territoire au service de la transition énergétique et de la biodiversité : une agglomération et ses 39 communes exemplaires				
2022				
1.1 - URBANISME				
1.2 - 1.3 - 1.4 - ENERGIE/PATRIMOINE PUBLIC (RENOVATIONS ENERGETIQUES, ENERGIES RENOUVELABLES, SOBRIETE ENERGETIQUE)				
ARLYSERE HO	Création d'un local de stockage de 1000 m2	FP 1.4		1 430 000 €
ALBERTVILLE	rénovation Hôtel de ville Phase 2	FA		351 637 €
ALBERTVILLE	désimpermabilisation cours d'écoles	FP		333 332 €
ALBERTVILLE	Phase 3 extension rénovation énergétique du bâtiment des services techniques	FP		166 667 €
ALBERTVILLE	Restauration de l'octroi Phase 3	FA		207 280 €
CESARCHE	POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LE TOIT DE LA SALLE DES FETES	FP 1.3		28 500 €
CLERY	amélioration thermique de la mairie-école : changement du système de chauffage (Changement de la chaudière fuel en chaudière bois granulés)	FP 1.3		50 000 €
FLUMET	Rénovation de la Mairie de Flumet	FP 1.2	detr-dsil2022 / 400000 région : 400000 Dpt : 400 000	270 000 €
GILLY SUR ISERE	renovation energetique de la salle des sports	FP 1.2		734 000 €
GILLY SUR ISERE	Équipement de METROLOGIE sur réseau communal de chauffage	FA 1.2	sequoia 4 000 €	50 000 €
NOTRE DAME DES MILLIERES	Extension du réseau de chaleur et remplacement de la chaudière fioul d'appoint par une chaudière à granulés	FP 1.3		400 000 €
PLANCHERINE	Panneaux solaires sur la toiture de la mairie	FP 1.3		
ST-NICOLAS-LA-CHAPELLE	rénovation de la Mairie - SUITE Audit Energétique	FP 1.2	DETR-DSIL : 152000	380 000 €
ST-NICOLAS-LA-CHAPELLE	rénovation de l'annexe du chalet du marteray	FP 1.2	DETR-DSIL : 68 000	170 000 €
UGINE	Réhabilitation de la caserne de Gendarmerie	FP 1.2	DSIL 2022 : 256 000	640 000 €
UGINE	Réhabilitation thermique de l'Hôtel de Ville	FP 1.2	DSIL 2022 : 180 000	540 000 €
UGINE	Construction d'une ombrière	FP 1.3		2 500 000 €
VILLARD SUR DORON	Réseau de chaleur bois énergie	FP 1.3	Région : 286 000 CD73 : 117000	688 000 €
1.5 - 1.6 - 1.7 - 1.8 - MOBILITES				
GILLY SUR ISERE	Création Voirie dans OAP COEUR DE VILLAGE	FA 1.5		2 000 000 €
GRESY SUR ISERE	Sécurisation des voiries communales	FP 1.5		700 000 €
UGINE	Définition et mise en œuvre d'un schéma communal des mobilités douces: Etude préalable et travaux	FP 1.5		120 000 €
1.9 - 1.10 - 1.11 - 1.12 - EAU ASSAINISSEMENT GEMAPI				
ARLYSERE	Création d'une unité de méthanisation sur le site de la STEP de Gilly sur Isère pour le traitement des boues des STEP d'Arlysère (GILLY/LA BATHIE/ VILLARD SUR DORON/ SAINT NICOLAS LA CHAPELLE et la GIETTAZ)	FP 1.10	Ag de l'eau - Région - UE ? CPER 7	12 500 000 €
1.13 - 1.14 - 1.15 - 1.16 - 1.17 - 1.18 - 1.19 - DECHETS				
2023				
1.1 - URBANISME				
1.2 - 1.3 - 1.4 - ENERGIE/PATRIMOINE PUBLIC (RENOVATIONS ENERGETIQUES, ENERGIES RENOUVELABLES, SOBRIETE ENERGETIQUE)				
ALBERTVILLE	NPNRU Val des rose - Contamine	FP 1.2		4 229 448 €
ALBERTVILLE	Maison Aubry	FP 1/2		1 108 333 €
GILLY SUR ISERE	rénovation thermique et menuiseries mairie	FA 1.2		270 000 €
MERCURY	installation de panneaux photovoltaïques sur les groupes scolaires Jean Brunier et Joseph Triollet	FA 1.3		580 000 €
MONTAILLEUR	Réfection des menuiseries extérieures de l'entrée de la salle polyvalente et de la mairie? Réhabilitation de l'éclairage de la salle polyvalente	FP 1.2		67 000 €
ST-PAUL-SUR-ISERE	réfection bâtiment mairie (chgt fenêtres, isolation ext et remise en état du logt F4 situé dessus)	FP 1.2		150 000 €
VERRENS ARVEY	photovoltaïque sur les bâtiments communaux (église, mairie, salle associative)	FP 1.3		
1.5 - 1.6 - 1.7 - 1.8 - MOBILITES				
ALBERTVILLE	réaménagement parvis de la gare	FP 1.6		1 330 000 €
1.9 - 1.10 - 1.11 - 1.12 - EAU ASSAINISSEMENT GEMAPI				
1.13 - 1.14 - 1.15 - 1.16 - 1.17 - 1.18 - 1.19 - DECHETS				
2024				
1.1 - URBANISME				
1.2 - 1.3 - 1.4 - ENERGIE/PATRIMOINE PUBLIC (RENOVATIONS ENERGETIQUES, ENERGIES RENOUVELABLES, SOBRIETE ENERGETIQUE)				
MONTAILLEUR	Réfection des menuiseries extérieures de l'entrée de la salle polyvalente et de la mairie Réhabilitation de l'éclairage de la salle polyvalente	FP 1.2		67 000 €
NOTRE DAME DES MILLIERES	restructuration du bâtiment technique	FP 1.2		300 000 €
TOUR EN SAVOIE	Restructuration énergétique globale mairie (Électricité, Isolation, toiture ...)	FP 1.2		
1.5 - 1.6 - 1.7 - 1.8 - MOBILITES				
1.9 - 1.10 - 1.11 - 1.12 - EAU ASSAINISSEMENT GEMAPI				
1.13 - 1.14 - 1.15 - 1.16 - 1.17 - 1.18 - 1.19 - DECHETS				
2025				
1.1 - URBANISME				
1.2 - 1.3 - 1.4 - ENERGIE/PATRIMOINE PUBLIC (RENOVATIONS ENERGETIQUES, ENERGIES RENOUVELABLES, SOBRIETE ENERGETIQUE)				
SAIN VITAL	parc photovoltaïque sur terrain communal	FP 1.3		
1.5 - 1.6 - 1.7 - 1.8 - MOBILITES				
ARLYSERE	ligne ferroviaire Alb Ugine (travaux de sécurisation et achat de la ligne)	FP 1.8		6 000 000 €
1.9 - 1.10 - 1.11 - 1.12 - EAU ASSAINISSEMENT GEMAPI				

ANNEXE 2 - OPERATIONS QUI POURRAIENT ETRE PROPOSEES AU CRTE EN 2022 ET ANNEES SUIVANTES

Maître d'ouvrage (SEQUOIA)	Projet	Fiches Actions (FA) Fiches Projets (FP)	Co financements sollicités	Coût total prévisionnel HT
1.13 - 1.14 - 1.15 - 1.16 - 1.17 - 1.18 - 1.19 -DECHETS				
1.20 - BIODIVERSITE				

Maître d'ouvrage (SEQUOIA)	Projet	Fiches Actions (FA) Fiches Projets (FP)	Co financements sollicités	Coût total prévisionnel HT				
ORIENTATION 2	Un territoire au service des acteurs économiques et de l'emploi							
2022								
2.1-2.3 - 2.3-2.4 - AGRICULTURE - FORET - FILIERE BOIS								
NOTRE DAME DES MILLIERES	Reprise de la toiture et de la charpente de l'étable de l'alpage communal	FP 2.4		50 000 €				
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	rénovation d'un Chalet Alpage Les Stallets - Audit Energétique	FP 2.4	DETR DSIL 88000	220 000 €				
UGINE	Réhabilitation d'alpages : Merdassiers du Milieu et les Regottes	FP 2.4		400 000 €				
UGINE	Sécurisation et amélioration de la gestion de la ressource eau en alpages	FP 2.4		400 000 €				
2.3-2.4 - 2.3-2.8 - 2.9 - TOURISME ET EQUIPEMENTS DE LOISIRS								
ALBERTVILLE	réhabilitation gymnase de la Combe	FP 2.8		213 000 €				
FLUMET	Aménagement et sécurisation du camp de base des Évettes	FP 2.6	DETR DSIL 2022-400000 REGION 400000 CD73 400000	2 000 000 €				
FRONTENEX	création d'une extension du gymnase des Coquillots pour accueillir un dojo et autres espaces sportifs	FP 2.8		1 200 000 €				
GRESY SUR ISERÉ	Aménagement d'un espace multisport au Villard	FP 2.8		75 000 €				
HAUTELUCE	Sentier des Saisies/Hauteluce : Pour sécurité des pratiquants besoin de changement d'itinéraire vs chemin rural. Sentier des crêtes	FP 2.6	APP randonnée CD 73	65 000 €				
LA GIETTAZ	Création d'un lac de montagne multi-usage au Plan	FP 2.5	EVA ?	950 000 €				
SIVOM DES SAISIES	Amélioration de la gestion des flux outdoor et de la cohabitation inter/activités sur le territoire	FP 2.6	APP randonnée CD 73	85 000 €				
QUEIGNE	aire de loisirs : Aménagement d'un espace aquaéduque, d'une promenade confort et sentier pédagogique, d'une liaison entre le camping et l'aire de loisirs par une passerelle au-dessus du Doron	FP 2.7		901 900 €				
2.1D - 2.11 - NUMERIQUE - SMART AGGLO								
GILLY	Interconnexion fibre des bâtiments communaux	FA 2.11		20 000 €				
2.12 - 2.13 - 2.14 - 2.15 - 2.16 - ECONOMIE CIRCULAIRE, ZONES D'ACTIVITES, SOUTIEN A L'ACTIVITE ET A L'EMPLOI								
ARLYSERE	ZAE des Perrières (lancement étude d'impact-DUP)	FA 2.14 - 2.15		20 000 €				
ARLYSERE	ZAE des Blachères (lancement étude d'impact-DUP)	FA 2.14 - 2.15		20 000 €				
ARLYSERE	aérodrome (construction bâtiment SAF)	FP 2.14 - 2.15		1 725 000 €				
2023								
2.1-2.2-2.3-2.4 - AGRICULTURE - FORET - FILIERE BOIS								
2.5-2.6-2.7-2.8-2.9 - TOURISME ET EQUIPEMENTS DE LOISIRS								
ALBERTVILLE	Gymnase combe de savoie	FP 2.8		1 109 951 €				
ALBERTVILLE	espace lounge au stade olympique	FP 2.8		120 488 €				
ALBERTVILLE	gymnase municipal : Phase 2	FP 2.8		3 826 421 €				
2.10 - 2.11 - NUMERIQUE - SMART AGGLO								
2.12 - 2.13 - 2.14 - 2.15 - 2.16 - ECONOMIE CIRCULAIRE, ZONES D'ACTIVITES, SOUTIEN A L'ACTIVITE ET A L'EMPLOI								
2024								
2.1-2.2-2.3-2.4 - AGRICULTURE - FORET - FILIERE BOIS								
2.5-2.6-2.7-2.8-2.9 - TOURISME ET EQUIPEMENTS DE LOISIRS								
2.10 - 2.11 - NUMERIQUE - SMART AGGLO								
2.12 - 2.13 - 2.14 - 2.15 - 2.16 - ECONOMIE CIRCULAIRE, ZONES D'ACTIVITES, SOUTIEN A L'ACTIVITE ET A L'EMPLOI								
2025								
2.1-2.2-2.3-2.4 - AGRICULTURE - FORET - FILIERE BOIS								
2.5-2.6-2.7-2.8-2.9 - TOURISME ET EQUIPEMENTS DE LOISIRS								
2.10 - 2.11 - NUMERIQUE - SMART AGGLO								
2.12 - 2.13 - 2.14 - 2.15 - 2.16 - ECONOMIE CIRCULAIRE, ZONES D'ACTIVITES, SOUTIEN A L'ACTIVITE ET A L'EMPLOI								
ARLYSERE	Aménagement d'une bretelle d'accès ZA Terre Neuve	FP 1.8		3 000 000 €				

Maître d'ouvrage (SEQUOIA)	Projet	Fiches Actions (FA) Fiches Projets (FP)	Co financements sollicités	Coût total prévisionnel HT
ORIENTATION 3 Un territoire au service de la cohésion sociale, à tous les âges de la vie				
2022				
3.1 - HABITAT				
N D DES MILLIERES	acquisition de foncier stratégique (5 000 m ² proche mairie)	FP		250 000 €
3.2 - ENFANCE, JEUNESSE, PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPÉES				
ARLYSÈRE	Bornes numériques d'information	FA	socialab ?	120 000 €
ALBERTVILLE	rénovation école maternelle champs de Mars	FP		556 448 €
ALBERTVILLE	Aménagement de l'espace adm et social. MOE 2021	FP		614 065 €
GILLY	agrandissement 2 classes à l'école élémentaire	FA		120 000 €
GRESY SUR ISERE	Maison des assistantes maternelles			250 000 €
LA GIETTAZ	Réhabilitation de l'école	FP		80 000 €
ST-PAUL-SUR-ISERE	rénovation thermique de l'école et appartement attenant ; étude pour pose panneaux photovoltaïque	FP		250 000 €
UGINE	Requalification et sécurisation des abords du collège	FA	DSIL 2022	860 000 €
VILLARD SUR DORON	réhabilitation et création d'extensions de l'école primaire communale de villard sur doron	FP	CTS : 95000 DETR-DSIL 2022	1 231 240 €
3.3 - SANTE				
FLUMET	Rénovation de la maison médicale de Flumet	FP		380 000,00 €
GRESY-SUR-ISERE	Pôle santé	FP		700 000 €
3.4 - AMÉNAGEMENTS DE CENTRES-BOURGS				
ALBERTVILLE	Réaménagement de la place commandant Bulle	FP		631 219 €
COHENNOZ	aménagement de la place du Cernix	FP	DET-DSIL 2022 Région CD73	666 610 €
FLUMET	Acquisition et rénovation de la maison de Lulu	FP	DET-DSIL : 136000	340 000 €
GRESY-SUR-ISERE	Plan de sécurisation piétonne	FP		300 000 €
LA GIETTAZ	Réaménagement du centre bourg	FP		450 000 €
SAINTE NICOLAS LA CHAPELLE	rénovation du bâtiment des Aubriettes	FP	DET-DSIL 2022 : 304 000	760 000 €
SAINTE VITAL	transformation d'un préau et d'un local en lieu d'animation et de socialité	FP		300 000 €
VILLARD SUR DORON	Création d'une recyclerie et mise à disposition de locaux	FP		133 000 €
3.5 - POLITIQUE DE LA VILLE				
syndic de copro	rénovation de la copro des accès - ALB	FP		1 499 000 €
3.6 - CULTURE				
ARLYSÈRE	Dôme théâtre : Aménagement accueil , petite salle et modernisation des infrastructures	FP		1 360 000 €
ARLYSÈRE	Consqstruction d'un cinéma multisalles à Albertville	FP		9 100 000 €
2023				
3.1 - HABITAT				
3.2 - ENFANCE, JEUNESSE, PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPÉES				
ALBERTVILLE	rénovation école élémentaire champ de mars	FP		255 600 €
ALBERTVILLE	rénovation école maternelle Louis Pasteur	FP		927 280 €
ALBERTVILLE	rénovation école élémentaire Louis Pasteur	FP		288 000 €
ALBERTVILLE	Rénovation gpe scolaire plaine de conflans	FP		861 251 €
ALBERTVILLE	rénovation maternelle St Sigismond	FP		841 558 €
ALBERTVILLE	rénovation école élémentaire Bar St Sigismond	FP		327 522 €
ALBERTVILLE	réaménagement abords école maternelle St Sigismond	FP		948 098 €
ALBERTVILLE	Réhabilitation groupe scolaire du Val des Roses – Quartier prioritaire politique de la ville	FP		6 502 908 €
FRONTENEX	création d'un bâtiment regroupant des services d'Arlysère (microcrèche, RAM, bureau secteur jeunes) et des espaces pour les associations de Frontenex (salles de réunion, conférence...)	FP		3 000 000 €
GILLY SUR ISERE	Isolation et réhabilitation énergétique bâtiment école MATERNELLE	FP		690 000 €
GILLY SUR ISERE	TRAVAUX suite expertise ECOLE ELEMENTAIRE	FP		340 000 €
TOURS EN SAVOIE	Restructuration complète ancienne école	FP		
3.3 - SANTE				
3.4 - AMÉNAGEMENTS DE CENTRES-BOURGS				
ALBERTVILLE	réaménagement abords hôtel de ville	FP		1 947 860 €
GILLY SUR ISERE	Création JARDINS DE L'ATRIUM	FP		330 000 €
3.5 - POLITIQUE DE LA VILLE				
3.6 - CULTURE				
ALBERTVILLE	Rénovation du théâtre de Maistre	FP		5 000 000 €
2024				
3.1 - HABITAT				
3.2 - ENFANCE, JEUNESSE, PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPÉES				
3.3 - SANTE				
3.4 - AMÉNAGEMENTS DE CENTRES-BOURGS				
NOTRE DAME DES MILLIERES	Création de locaux pour le tiers-lieu	FP		600 000 €
NOTRE DAME DES MILLIERES	Construction de locaux pour héberger des commerces (boulangerie, boucherie, ...)	FP		
3.5 - POLITIQUE DE LA VILLE				
3.6 - CULTURE				
VILLARD SUR DORON	Réhabilitation de la « Maison Duret » pour la création d'un accueil centre loisirs et d'espaces dédiés à la pratique d'arts plastiques	FP		98 663 716,00 €

Maître d'ouvrage (SEQUOIA)	Projet	Fiches Actions (FA) Fiches Projets (FP)	Co financements sollicités	Coût total prévisionnel HT
ORIENTATION 1 Un territoire au service de la transition énergétique et de la biodiversité : l'Agglo et ses 39 communes exemplaires				
1.1 - URBANISME				
ARLYSERE	maison Rautureau (réserve foncière)			350 000 €
NOTRE DAME DES MILLIERES	acquisition de foncier stratégique (5 000 m ² de terrain qui jouxte la mairie)			250 000 €
1.2 - 1.3 - 1.4 - ENERGIE/PATRIMOINE PUBLIC (RÉNOVATIONS ENERGETIQUES, ENERGIES RENOUVELABLES, SOBRIETÉ ENERGETIQUE)				
ARLYSERE	patrimoine SEMAV			
ARLYSERE	Création d'un local de stockage de 1000 m ²			1 300 000 €
ALBERTVILLE	Audits énergétiques à réaliser au 1er trimestre 2021 pour planification de travaux de rénovation sur 8 GS			
CESARDES	rénovation des façades et des accès, sonorisation et insonorisatation salle des fêtes		DETR-DSIL :	45 056,27 €
LA BATHIE	salle polyvalente : isolation ext, chgt menuiseries et syst de chauffage et ventilation	13 516,89		625 000 €
LA GIETTAZ	développement solaire sur les toitures des bâts publics de sa commune : école, mairie, OT et bât associatif			2 158 747 €
LA GIETTAZ	rénovation du bâtiment multiaccueil (couverture facade + isolation + terrasse)			50 000 €
GRESY SUR ISERE	Rénovation thermique Mairie			750 000 €
GRESY SUR ISERE	Rénovation global du bâtiment relais des Bauges			1 000 000 €
MARTHOD	Mairie : Remplacement des fenêtres du rdc d'origines pour faire des économies d'énergie par des fenêtres nouvelles générations			25 000 €
MARTHOD	CTM : Suppression de l'ancienne chaudière fuel par un système de chauffage plus écologique			
MARTHOD	pose de panneaux solaires sur le toit de la salle des fêtes			
MONTHION	rénovation local technique et bloc sanitaire école, reprise toiture, isolation thermique , habillage			21 000 €
MERCURY	Extension et rénovation salle d'animation rurale			1 300 000 €
MONTAIGUE	Amélioration des performances énergétiques de l'éclairage public			88 000 €
PALLUD	Création d'une unité de production d'électricité en photovoltaïque			106 000 €
STE-HELENE/ISERE	rénovation bâtiment de la poste : ITE, Isolation toiture, Isolation des dalles, Changement des menuiseries, Chauffage Ventilation			241 154 €
SAINTE HELENE SUR ISERE	bâtiment des services techniques : Installation Solaire PV			40 000 €
SAINTE HELENE SUR ISERE	mairie : Chauffage, changement des fenêtres			100 000 €
ST-NICOLAS LA CHAPELLE	Chalet Alpage Les Stallets - Audit Energétique			
ST-PAUL-SUR-ISERE	réfection toit église et fondations + mise en place portail accès au cimetière + barrière + panneaux photovoltaïque			450 000 €
ST-PAUL-SUR-ISERE	rénovation de l'Eglise et accès du cimetière, étude pour l'implantation de panneaux photovoltaïques, remise en état de la toiture ainsi que des fondations			
TOURNON	Réhabilitation du presbytère (bâtiment communal loué en logement, sur le site de la Tourmotte) : travaux de sécurisation du bâtiment (travaux urgents), toiture plus isolation toiture, remplacement chaudière		(rejet DETR 2020)	444 000 €
TOURNON	achat d'un véhicule électrique			
UGINE	nouveaux raccordements RCU (Le clos, la Montagnette, gendarmerie)			180 000 €
VENTHON	rénovation garages communaux (étude 2024) Isolation Extérieure, Changement des menuiseries, Changement du système de chauffage et ventilation			80 000 €
VENTHON	rénovation salle des fêtes, salle polyvalente (étude 2023), Isolation Extérieure, Changement des menuiseries, Changement du système de chauffage et ventilation			150 000 €
VILLARD-SUR-DORON	rénovation école : Isolation des combles, amélioration de la régulation			
VILLARD-SUR-DORON	Garages communaux Bisanne : Isolation de la baie de travail, amélioration de la régulation			
1.5- 1.6 - 1.7 - 1.8 - MOBILITÉS				
CREST-VOLAND	cheminement piétons le long des RD 71A et 71C		DETR-DSIL : 200 000 Plan de relance tourisme FNADT 300 000 € station moy CD73	1 400 000 €
CREST VOLAND	Implantation borne recharge voiture électrique			20 000,00 €
GRESY SUR ISERE	Borne de recharge électrique sur l'aire de co voiturage et gare routière			50 000 €
MONTHION	cheminement piéton long RD925 + passerelle piéton			51 000 €
SIVOM DES SAISIES	Installation de bornes électriques sur la station			
ND DES M	création de cheminements doux		DETR DSIL : 33 840	94 000 €
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	navettes été et hiver VSD entre village St N et hameau chaudisse			
1.9 - 1.10 - 1.11 - 1.12 - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI				
CREST-VOLAND	renouvellement d'une conduite d'eau potable, enfouissement de réseaux secs, défense incendie et réfection de voirie à Magnier aux Mollettes		DETR-DSIL : 19 347,51	96 737,55 €
STE-HELENE/ISERE	aménagement de voirie et mise en souterrain des réseaux secs au hameau de la Perrière		DETR DSIL : 83 958,81	399 809,84 €
ST-PAUL-SUR-ISERE	Remise en état du ruisseau des bottières			30 000 €
1.13 - 1.14 - 1.15 - 1.16 - 1.17 - 1.18 - 1.19 - DÉCHETS				
PALLUD	acquisition terrains pour mise en place containers semi enterrés			60 000 €
GRESY SUR ISERE	Allongement digue parapentes (Phase 3) Etudes			1 000 000 €

T.I-2-2-2-3-2-4 - AGRICULTURE, FORET - PLATEAU 800				
CEVINS	restructuration du vignoble (acquisition, défrichage en bordure de parcelle...)			
NOTRE DAME DES MILLERES	Acquisition de foncier agricole			
Z.I-3-2-2-3-2-4 - TOURISME ET SOUSSEURS DE LOIRAS				
BEAUFORT	ré aménagement du secteur de la coopérative, pour sécurisation des circulations (mélange camions de lait et clients...) et accueil clients (réfection toilettes)		CAR: 50 000 DSIL: 60 000 CD73	450 000 €
BEAUFORT	site de cavière pour une vocation patrimoniale : rénovation de la ferme rénovation moulin scierie : Electrification, Alimentation en eau pour les démonstrations du fonctionnement de la future roue hydraulique, Construction d'une roue hydraulique par les élèves du Lycée Grand Arc d'Albertville. Propositions des visites ou des animations valorisation et modernisation de l'espace muséal du ski en beaufortain reconstruction d'un Four à pain Maison du patrimoine rural : sauvegarde, valorisation et modernisation du patrimoine us et coutumes du monde rural en Beaufortain Création de jardins partagés		EVA 21-27 et organiser une réunion des financeurs	1 500 000 €
BEAUFORT	programme d'aménagement global du site de Roselend, montant estimatif de 400 000 € HT Phase 1 Aménagement de secteurs de Roselend pour l'accueil du public (secteur du Cormet de Roselend/ Secteur de la Porte du Mézallett) : structuration du stationnement, accueil du public et amélioration des services, valorisation paysagère, toilettes sèches, signalétique...)		si dpt, CT5 EDF, commune de Bourg-Saint-Maurice	66 000 €
BEAUFORT	Agt base de loisir de Roselend (jeux, piste ski ruse, stade de tir) - étude de 2M€		SEA, conservatoire du patrimoine	
COHENNOZ	Création d'un sentier à thème sur la route de la Palette		Plan de relance tourisme - FNADT	
COHENNOZ	Création d'un sentier à thème sur la route de la Palette			7
COHENNOZ	Aménagement d'un plan d'eau existant sur Cormix pour qu'il devienne espace de loisirs agréé			
SIVU COHENNOZ- CREST VOLAND	Aménagement espace ludique sur plateau du Lachat		plan de relance-Tourisme - FNADT	600 000 €
SIVU COHENNOZ- CREST VOLAND	Création d'un centre technique			900 000 €
SIVU COHENNOZ- CREST VOLAND	Création de caisses - vestiaires au niveau de la Logère			800 000 €
SIVU COHENNOZ- CREST VOLAND	Reprise emplacement du front de neige de la Logère			500 000 €
CREST VOLAND	Rehabilitation du four de Paravy			30 000 €
CREST-VOLAND	Aménagement des abords du plan d'eau du Lachat		EVA 21-27 si agts touristiques et de loisirs	24 000 €
CREST VOLAND	Aménagement du secteur Logère			
CREST VOLAND	Plan d'eau de baignade			
CREST VOLAND	réaménagement du parking de la Croix des Ayes			
HAUTELUCE	infonet Belleville - Eté > hiver(circuit raquettes pédagogique) - TOUT PUBLIC VOIE CONFORT=> sentier thématiques, patrimoine général Hauteluce scénographie histoire : Reconstitution : Résistance/agriculture /traditions/ patrimoine /ressources => 2,5 km			
HAUTELUCE	infonet - agrandissement lac pour création d'une zone baignable / jeux d'eau en conservant une partie pour l'activité peche			
HAUTELUCE	Sette opérationnelle à optimiser Capacité 60 pers. Toilettes à aménager avec accès extérieur, prévu semi ouvert. A redacter pour accueil groupe/ visite/EVENEMENT/SCOLAIRES/Teams building/entreprise			
HAUTELUCE	Chemin Belleville Girotte : Sentier thématique - la résistance en Beaufortain (public plus actif et/ou "sportif") + dévoué			
HAUTELUCE	Q Possibilité départ/étape à la Ruelle ou Colombe ? public plus "sportif" ? Prévoit partagé VTT/VAE			
HAUTELUCE	Circuits VAE - Parcours existants et balisés à aménager VAE 3 - Belleville Girotte commanderie internet/ 2- Belleville - Col du Very			
SIVOM DES SAISIES	Réaménagement de la salle multisports du Signal : salle multisport demeure sous exploitée, Le projet est de réaménager cette salle pour une utilisation plus importante toute l'année.			
SIVOM DES SAISIES	Création d'un univers ludique pour les enfants de 1 à 12 ans.			
SIVOM DES SAISIES	Création d'un emplacement photos pour les cyclistes et les motards au Sop des Saïsies			
SIVOM DES SAISIES	Rénovation du restaurant les Halles de Bisanne sur le domaine skiable l'hiver et dans les alpages l'été			
SIVOM DES SAISIES	Réfection Maison des Saïsies : Réfection façades et isolation thermique du bâtiment, mise en accessibilité locaux du SIVOM et salle Cristal; création d'un bagagerie et d'une gare routière			
SIVOM DES SAISIES	Création d'un cheminement piéton du secteur de la Forêt au centre station			
SPL DES SAISIES	Parc Jeux aériens Forêt des Elfes : Création profit familial aérien + parc de jeux fillets dans les arbres			
SPL DES SAISIES	Évolution espace nordique et centre d'entraînement : Evolution espace nordique-porte d'entrée des Saïsies type grand public + centre d'entraînement altitude			500 000 €
SPL DES SAISIES	Faciliter le parcours client, offres打包ées destinations Saïsies			5 000 000 €
SPL DES SAISIES	Agt Foodtruck dans dameuse (contrat de DSP)			150 000 €
SPL DES SAISIES	Agt sommet de Bisanne (valorisation point de vue)			
SPL DES SAISIES	Agt sommet Léglise			
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Bâtiment accès multi-saison : Construction comprenant salle hors-sacs, WC, accessibilité PMR (ascenseurs), recharge et lavage vélos, locaux ESF; caisse remontées mécaniques, local animations			1 300 000 €
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	création d'un espace ludique au sommet du téléski M'tond pour départ sentier d'interprétation			100 000 €
NOTRE DAMS DE BELLECOMBE	Réaménagement des espaces :Tennis, mino-golf, et création d'une pumptrack de 1500 m²			300 000 €
PLANCHERINE	Réhabilitation du centre de vacances des Florimonts			
QUEIGE	mise en valeur de la forêt : aménagement de deux circuits (spa forestier, promenade confort...)		plan de relance tourisme - FNADT AAP saison CD73	312 845 €
SAINTE NICOLAS LA CHAPELLE	Mise en place foodtruck châssis avec IOT et VITAE			
UGINE	rénovation du musée			

ORIENTATION 3 Un territoire au service de la cohésion sociale, à tous les âges de la vie				
3.1 - HABITAT				
GRESY-SUR-ISERE	rénovation de l'église Saint Pierre aux Liens		DETR DSIL : 9000	134 800 €
CREST VOLAND	Réaménagement du lotissement du Bolelet			100 000 €
CREST VOLAND	Création d'un bâtiment pour logement saisonniers			
SIVOM DES SAISIES	Aménagement aire de la Forêt pour les "véhicules-logements" des saisonniers		voir Région + DDT (Luc Fournier)	
SIVOM DES SAISIES	Réhabilitation du bâtiment du Grand-Tétras : création de plusieurs logements saisonniers, rénovation, isolation thermique et phonique			
3.2 - ENFANCE, JEUNESSE, PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPÉES				
ARLYSERE	Multi accueil Usine (aménagement grande pièce)			
ARLYSERE	Multi accueil Beaufort			
CREST VOLAND	Multi accueil			2 000 000 €
LA GIETTAZ	Réalisation résidence intergénérationnelle			
HAUTELUCE	rénovation école			
HAUTELUCE	création d'un balcon dans le multiaccueil			
SIVOM DES SAISIES	Création d'une Maison Multi-Services : création d'un bâtiment des services incluant une maison médicale, une crèche-garderie, la gendarmerie, la police municipale, un auditorium et un musée de la résistance et du parachutage			
VENTHON	rénovation école, cantine, garderie (étude en 2022), Isolation Extérieure, Changement des menuiseries			250 000 €
3.3 - SANTE				
ARLYSERE	EHPAD Frontenex (Installation stores, clim portail coulissant, gpe électrogène)			150 000 €
LA BATHIE	Projet de réhabilitation EHPAD phase 1 : chgt des ouvrants rendre étanche les combles et gpe électrogène			
SAINTE HELENE SUR ISERE	local ass mat, médecins, infirmières : Toiture, isolation			250 000 €
3.4 - AMENAGEMENTS DE CENTRES-BOURGS				
COHENNOZ	aménagement de la place du Cernix		DETR-DSIL-Région	653 372 €
CREST-VOLAND	Amélioration des entrées d'agglomération			
SIVOM DES SAISIES	Aménagement des ronds-points de la station des Saisies			
MERCURY	sécurisation de voirie sur une portion de la RD64 et de la RD104 (trottoirs et ralentisseurs)		DETR DSIL : 25 822	78 249 €
MERCURY	agrandissement du cimetière et revitalisation du centre du village			650 000 €
MONTAILLEUR	reconstruction du pont de l'Epigny et du pont du Pré Barbier		DETR-DSIL : 83 058	202 580 €
MONTHION	Réhabilitation de granges communales en Maison Communale		FDEC : 79006	
NOTRE DAME DES MILLIERES	acquisition foncière pour restructuration du centre-bourg		DETR DSIL : 21 640	60 111 €
PALLUD	aménagement sécurité centre village avec création trottoirs et passage surélevé			80 000 €
QUÉIGE	réfection du pont du Testet		DETR DSIL : 113 921	142 402 €
UGINE	sécurisation et aménagement du carrefour des Mollières		DSIL : 97 709,6	244 274 €
3.5 - POLITIQUE DE LA VILLE				
3.6 - CULTURE				

Fiche-action Politique de la ville – Arlysère

Orientation stratégique du CRTE : 3.5

Descriptif et Objectifs :

Le contrat de ville avec Arlysère vise à améliorer, en agissant sur tous les leviers simultanément, la situation du quartier politique de la ville de Contamines-Val des roses, le plus touché par les inégalités. Il permet la mise en œuvre d'actions très diverses et le soutien aux acteurs locaux.

Il regroupe 32 projets, suivant 3 piliers :

1. l'habitat et le cadre de vie (12 projets),
2. la cohésion sociale (13 projets), et
3. le développement économique et l'emploi (7 projets).

Bénéficiaires :

Habitants du quartier Contamines-Val des roses, quartier politique de la ville, *in fine*.

Les associations ainsi que les collectivités, établissements publics et acteurs privés à l'échelle locale menant des actions dans les quartiers politiques de la ville concernés bénéficient du soutien financier coordonné de l'État et d'Arlysère.

Service pilote (maître d'ouvrage / porteurs) :

La démarche du contrat de ville est pilotée par Arlysère, en lien avec la ville d'Albertville.

Du côté de l'État, la DDETSPP coordonne les volets cohésion sociale, emploi et développement économique, et la DDT le volet habitat et cadre de vie.

Autres partenaires (Etat, collectivités, opérateurs, entreprises...)

Le contrat de ville est élaboré et financé en relation avec l'ANCT au niveau national, et en coordination avec l'ANRU, qui mène quant à elle des opérations de renouvellement urbain.

Les associations, notamment de quartier, bénéficient du dispositif et contribuent à en assurer les effets réels sur le quotidien des habitants.

Calendrier de réalisation :

Contrat de ville signé en 2015, renouvelé jusqu'en 2022, avec une programmation annuelle.

Niveau de réalisation actuel :

À l'échelle d'Arlysère, 32 projets sont programmés et financés pour l'année 2021.

Plan de financement prévisionnel 2021 :

À l'échelle d'Arlysère, le contrat de ville bénéficie du **soutien de l'État** à hauteur de **104 700 €**, ainsi que du soutien d'Arlysère (33 500 €), d'Albertville (49 996€) et d'autres partenaires sur un **coût total de 971 418 €**, dispositifs de droit commun inclus.

Thématique	Montant apporté par l'État	Montant apporté par Arlysère
Habitat et cadre de vie	84 500€	6 000 €
Cohésion sociale	11 700 €	13 000 €
Développement économique et emploi	8 500 €	14 500 €

CRTE Arlysère - Fiche-action « couverture téléphonie mobile »

Orientation stratégique du CRTE dans laquelle s'inscrit cette fiche-action

Orientation 3 : Un territoire au service de la cohésion sociale, à tous les âges de la vie

Descriptif et Objectifs :

Le Gouvernement et les opérateurs mobiles sont parvenus à un accord historique en janvier 2018 qui vise à généraliser la couverture mobile de qualité sur l'ensemble du territoire. Cet accord prévoit **plus de 3 milliards d'euros d'investissements supplémentaires** portés par les opérateurs de téléphonie mobile, en échange d'un abandon par l'Etat de recettes sur la redevance d'utilisation des fréquences. Plusieurs engagements majeurs ont été pris sous le contrôle de l'Autorité de régulation (ARCEP), qui pourra en sanctionner les éventuels manquements :

- Le déploiement massif de la 4G avec 10 000 communes supplémentaires, couvertes uniquement en 2G/3G ;
- Le renforcement de la couverture des axes de transports ferroviaires et routiers ;
- Le déploiement des solutions de 4G fixe (accès à Internet fixe via le réseau mobile) ;
- **Un dispositif de couverture ciblée permettant la construction de 5 000 nouveaux sites par opérateurs** (le cas échéant mutualisés entre eux) pour assurer une couverture mobile sur les zones aujourd'hui peu couvertes. Ce mécanisme est mis en œuvre au rythme de **600 à 800 sites par an au niveau national** sur la base d'une liste transmise aux opérateurs par le gouvernement à partir des besoins identifiés localement, en étroite coordination avec les collectivités territoriales, et qui fait l'objet d'un arrêté ministériel.

Une soixantaine de sites devraient être déployés en Savoie entre 2018 et 2024.

Bénéficiaires :

Usagers

Service pilote (maître d'ouvrage / porteurs) :

- Niveau national : Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) - "Mission France Mobile "
- Niveau départemental : comité de projet "téléphonie mobile" co-présidé par **l'Etat et le Département de la Savoie**
- Opérateurs de téléphonie mobile

Autres partenaires (Etat, collectivités, opérateurs, entreprises...)

Collectivités territoriales, DREAL, DDT, UDAP...

Calendrier de réalisation :

A la date du présent CRTE, le déploiement de couverture réseau mobile est prévu sur les sites suivants :

- Esserts-Blay : sera couvert d'ici fin 2021 au titre de l'arrêté ministériel du 23 décembre 2019**
- Verrens-Arvey : sera couvert d'ici fin 2021 au titre de l'arrêté ministériel du 23 décembre 2019**
- Villard-sur-Doron : sera couvert d'ici fin août 2022 au titre de l'arrêté ministériel du 21 août 2020**

L'opérateur de téléphonie mobile désigné dispose de 24 mois pour construire et mettre le site mobile en service à partir de la publication de l'arrêté définissant les zones à couvrir par les opérateurs (12 mois si la commune décide de mettre à disposition de l'opérateur un terrain viabilisé accompagné de l'autorisation d'urbanisme. Le point de départ court à partir de la signature entre le maire et l'opérateur, du procès-verbal validant le début de la construction du site).

Plan de financement prévisionnel :

Le "New Deal mobile" bénéficie de **3 milliards d'euros** d'investissements au niveau national.

CRTE Arlysère - Fiche-action MaPrimeRénov'

Orientation stratégique du CRTE dans laquelle s'inscrit cette fiche-action

Orientation 1, Un territoire au service de la transition énergétique et de la biodiversité : l'Agglo et ses 39 communes exemplaires - rénovation énergétique

Descriptif et Objectifs :

MaPrimeRénov' permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif.

Il vise à réduire les dépenses énergétiques et donc l'impact écologique des logements.

3 objectifs prioritaires sont poursuivis :

1. **Réduire la facture énergétique** des Français ;
2. **Améliorer le confort** des logements ;
3. **Soutenir l'activité économique**, notamment des artisans.

Bénéficiaires :

Tous les **propriétaires et copropriétés**. Les propriétaires bailleurs aussi sont concernés (à compter du 01/07/2021).

Service pilote (maître d'ouvrage / porteurs) :

Au niveau départemental, la DDT (direction départementale des territoires) pilote la mise en œuvre du dispositif.

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) assure l'instruction des dossiers.

Autres partenaires (Etat, collectivités, opérateurs, entreprises...)

Les artisans avec le label RGE (reconnu garant de l'environnement) réalisent les travaux MaPrimeRénov'.

FAIRE, le service public de conseil sur la rénovation énergétique, assure un accompagnement des ménages pour bénéficier de cette aide et réaliser leurs travaux.

Calendrier de réalisation :

Mesure lancée en octobre 2020 et renforcée le 1^{er} janvier 2021.

Niveau de réalisation actuel :

À l'échelle du département, 1 326 primes ont été accordées à la date de la signature du présent CRTE, pour un montant de 3 434 009 €, sur un coût total de 18 061 376 €.

À l'échelle d'Arlysère, 224 primes ont été accordées à la date de la signature du présent CRTE, pour un montant de 674 401 €.

Plan de financement prévisionnel :

2 milliards d'euros supplémentaires à l'échelle nationale, dans le cadre du plan de relance, pour la période 2021-2022.

CRTE Arlysère - Fiche-action « France services »

Orientation stratégique du CRTE dans laquelle s'inscrit cette fiche-action

Orientation 3 : Un territoire au service de la cohésion sociale, à tous les âges de la vie

Descriptif et Objectifs :

Le programme France services (FS) démarre en avril 2019 et fixe les dernières labellisations de structures à fin 2022.

Il doit permettre à nos concitoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien selon 3 objectifs:

- une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents (fixes et/ou itinérants)
- une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement en un même lieu, physique ou itinérant, des services de l'État, des opérateurs et des collectivités territoriales afin de lutter contre l'errance administrative et d'apporter aux citoyens une réponse sur place, sans avoir à les diriger vers un autre guichet ;
- une qualité de service substantiellement renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents et la définition d'un panier de services homogène dans l'ensemble du réseau France Services.

Cette nouvelle ambition s'appuie sur une refonte complète du réseau existant des Maisons de services au public (MSAP) - qui obtiendront le label France Services à la stricte condition qu'elles respectent les nouvelles exigences de qualité de services - ainsi que sur l'ouverture de nouvelles implantations France Services là où sont les besoins, prioritairement dans les cantons ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Bénéficiaires :

Le programme FS est à destination de tous les usagers des services publics.

Service pilote (maître d'ouvrage / porteurs) :

Niveau national: Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

Niveau départemental: préfecture (Pôle coordination et ingénierie territoriale)

Les porteurs d'une structure France services peuvent être une intercommunalité, une commune, une association, un des partenaires nationaux France services...mais pas une entreprise.

Autres partenaires (Etat, collectivités, opérateurs, entreprises...)

La Banque des Territoires et la Caisse des dépôts sont associés au financement des Bus France services et au développement / déploiement d'outils de communication (lettres hebdomadaires d'information) et informatiques (logiciel administration +).

9 partenaires nationaux: Caf, Cpam, Carsat, Msa, Pôle emploi, La Poste et 3 ministères: justice, intérieur, action et comptes publics.

3 partenaires locaux en Savoie: Conseil départemental, Gendarmerie, Banque de France.

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) est l'organisme en charge de la formation des conseillers(ères) France services. 2 formations sont obligatoires: "Socle" (métier de l'accueil) et "Métier" (les partenaires nationaux présentent leurs modalités de service)

Calendrier de réalisation :

Au 1er juin 2021, 13 structures France services sont labellisées en Savoie et 2 sur le périmètre d'Arlysère : les MSAP de **Beaufort** et **Flumet**, portées par des associations, sont labellisées depuis le 1er janvier 2021.

La commune d'**Ugine** porte un projet de création d'une structure, qui devrait faire l'objet d'un audit de labellisation avant fin 2021.

Une 4ème France services en quartier "politique de la ville" à Albertville est également envisagée.

Ce sont donc **trois, voire quatre structures France services** qui couvrirraient le territoire d'Arlysère avant fin 2022.

Plan de financement prévisionnel :

Chaque structure labellisée perçoit une subvention forfaitaire de fonctionnement de 30 000€/an composée à part égale par le FNADT et le fonds inter-opérateurs.

Sur le périmètre d'Arlysère, les 2 structures labellisées existantes et le projet avancé d'ouverture d'une France service à Ugine permettent d'établir un financement prévisionnel de l'État de **90000€ / an en 2021.**

CRTE Arlysère - Fiche-action « Conseillers Numériques »

Orientation stratégique du CRTE dans laquelle s'inscrit cette fiche-action

Orientation 3, Un territoire au service de la cohésion sociale, à tous les âges de la vie

Descriptif et Objectifs :

Le dispositif Conseillers numériques, piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) avec l'appui opérationnel de la Banque des Territoires, prévoit le recrutement de 4 000 conseillers numériques au niveau national pour conduire des actions de lutte contre l'exclusion numérique.

Ces derniers auront trois missions principales au plus près des Français encore éloignés du numérique :

- soutenir dans les usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc. ;
- sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc. ;
- rendre autonome pour réaliser des démarches administratives en ligne seul.

Le dispositif est doté d'une enveloppe nationale de 200 millions d'euros.

La rémunération du conseiller numérique peut être complétée par la structure porteuse qui peut également décider de prolonger l'embauche au-delà de 24 mois, la convention avec l'Etat durant, elle, au maximum 36 mois.

Bénéficiaires :

Le programme Conseillers numériques a une double destination:

- tous les acteurs de l'inclusion numérique qui ont une fonction d'accompagnement ou de médiation numérique (agent d'accueil, animateur, aide à domicile, conseiller, médiateur numérique, etc.) en développant leurs compétences professionnelles pour garantir l'inclusion des publics en difficulté avec l'utilisation du numérique et leur accompagnement vers l'autonomie dans leurs usages.
- tous les usagers en difficulté avec le numérique en leur permettant d'accéder à un accompagnement spécifique.

Service pilote (maître d'ouvrage / porteurs) :

Niveau national: Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

Niveau départemental: préfecture (Pôle coordination et ingénierie territoriale)

Les Conseillers numériques peuvent être accueillis par des structures publiques et/ou privées.

Autres partenaires (Etat, collectivités, opérateurs, entreprises...)

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a développé 3 partenariats:

- avec le Groupement d'intérêt public Pix : engagement financier de l'État de 2,3M€.
- avec l'Opérateur de Compétence (OPCO) Uniformation : engagement financier de l'État de 2,6M€.
- avec l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) : engagement financier de l'État de 500 000€.

Calendrier de réalisation :

L'État accompagnera le déploiement et la formation de 5 conseillers numériques dans le cadre du CRTE d'Arlysère.

Plan de financement prévisionnel :

Financement de 50 000 € par conseiller numérique France Services pour les collectivités.
Financement de 40 000 € pour les structures privées.

Sur le périmètre du CRTE d'Arlysère, les 5 postes de conseillers numériques permettent d'établir un financement prévisionnel de l'État de **500 000 euros sur les 24 mois maximum d'accompagnement prévus.**

CRTE Arlysère - Fiche-action appel à projet "Soutien à l'investissement industriel"

Orientation stratégique du CRTE dans laquelle s'inscrit cette fiche-action

Orientation 2, Un territoire au service des acteurs économiques et de l'emploi - soutien à l'activité et à l'emploi

Descriptif et Objectifs :

Le plan de relance mobilise au total près de 35 milliards d'euros en faveur de l'industrie, sur la période 2020-2022 autour de 4 axes : **décarboner, (re)localiser, moderniser et innover**.

Dans ce cadre, ont notamment été mis en place **des appels à projets visant à soutenir des projets d'investissement** industriel dans des secteurs stratégiques d'une part (volet national), et à forte composante territoriale d'autre part (volet territorial).

Le **volet national** vise le soutien des investissements dans les secteurs stratégiques :

- Les fonds de soutien aux investissements visant à accélérer la diversification, la modernisation et la transformation écologique des **filières aéronautique et automobile**,
- Le fonds de soutien aux investissements du secteur **nucléaire**,
- L'appel à projet (Re)localisation visant à soutenir l'investissement dans les secteurs critiques : **l'agro-alimentaire, la santé, l'électronique et les intrants essentiels de l'industrie**.

Le **volet territorial** quant à lui cible les investissements industriels dans tous les secteurs, à forte composante territoriale.

Par ailleurs, un guichet **d'aide aux investissements de transformation vers l'industrie du futur** a été mis en place dont l'objectif est de soutenir la montée en gamme des PME et ETI industrielles par la diffusion du numérique et l'adoption des nouvelles technologies.

Bénéficiaires :

Les entreprises (sur le volet territorial, les groupements d'entreprises, associations ou établissements de formation sont également éligibles).

Service pilote (maître d'ouvrage / porteurs) :

Le volet national des appels à projets sont suivis par la Direction générale des entreprises (DGE). Pour le volet territorial, les projets sont suivis par la Préfecture de région et le Conseil régional. L'opérateur est BPI France. Le guichet industrie du futur est géré par l'Agence de services et de paiement (ASP).

Au niveau départemental, la Préfecture et la DDETSPP suivent la mise en œuvre des dispositifs.

Autres partenaires (Etat, collectivités, opérateurs, entreprises...)

Les chambres consulaires, les organisations patronales et ARAE accompagnent les entreprises.

Calendrier de réalisation :

S'agissant du volet national des appels à projet, les candidatures ont été prolongées jusqu'au 7 septembre 2021. S'agissant du volet territorial, les candidatures sont instruites au fil de l'eau jusqu'à épuisement des fonds. Le guichet industrie du futur est désormais fermé.

Niveau de réalisation actuel :

À l'échelle de la Savoie, ce sont près de 23,4M d'euros qui ont été accordés à la date de la signature du présent CRTE sur les appels à projets, dont 11,84M€ pour des entreprises d'Arlysère.